

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Présenté

au Sénat académique

du 11 mars 2022

Préparé par le Secrétariat général

TABLE DES MATIÈRES

1. Modifications au programme de Baccalauréat en science infirmière	1
2. Baccalauréat en science infirmière – Modifications aux critères de promotion et de maintien	1
3. Création d'un règlement particulier pour le programme de Maîtrise ès sciences (informatique).....	152
4. Modification à la condition d'admission de la mineure en psychologie.....	174
5. Modifications à la Maîtrise en sciences appliquées	181
6. Résolutions transmises pour information.....	192

1. **MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE**

R : 01-CPR-220114

« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat en science infirmière. »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat en science infirmière. »

2. **BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE – MODIFICATIONS AUX CRITÈRES DE PROMOTION ET DE MAINTIEN**

R : 02-CPR-220114

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique qu'une moyenne cumulative minimale de 2,3/4,3 soit exigée pour l'admission en 3^e année du programme modifié et que la moyenne de maintien en 3^e et 4^e année soit de 2,3/4,3. »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte qu'une moyenne cumulative minimale de 2,3/4,3 soit exigée pour l'admission en 3^e année du programme modifié et que la moyenne de maintien en 3^e et 4^e année soit de 2,3/4,3. »

BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE

**Document présenté
au
Comité des programmes
de l'Université de Moncton**

**Préparé par
L'École réseau de science infirmière (ÉRSI)**

Février 2022

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE MODIFICATIONS MAJEURES DU PROGRAMME

Annexe A – Tableau mise en œuvre de nouveaux cours.....	12
Annexe B – CPR 6 Abolition d’un cours	14
Annexe C – Lettre ACÉSI.....	40
Annexe D – Correspondance avec AIINB et Rapport de consultation	42
Annexe E – Mapping des compétences ÉRSI-AIINB et Tableau des conclusions/recommandation	55
Annexes F– CPR 2 et CPR 11- Feuille de route	72
Annexe G – Rapport modifications programme (avril 2010).....	79
Annexe H – CPR 4 Sommaires de nouveaux cours SINF.....	83
Annexe I – Tableau-Résultats d’apprentissage (1 ^{er} cycle)	133
Annexe J – Profil étudiants	136
Annexe K – Tableaux-Budget.....	140
Annexe L – CPR 10 Mise à jour répertoire.....	142
Annexe M – CPR 7 Modification de la banque de cours d’une discipline.....	150
Annexe N - CPR 8 Modification à la banque de cours de formation générale.....	152
Annexe O - Activités de préparation à l’examen d’immatriculation (NCLEX) en 2020-2021.....	153

PROJET DE MODIFICATION MAJEURE DE PROGRAMME

En règle générale, les modifications qui portent sur 25 % ou plus d'un programme ou des éléments d'un programme (voir section 2.4.2 de la politique *Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre (Politiques et procédures) mars 2013*) doivent être soumises à une approbation par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Les modifications qui ont des répercussions importantes sur le programme et qui affectent les exigences, la structure, le contenu, les résultats d'apprentissage, le mode de prestation ou les ressources du programme (ex. l'ajout d'un régime coopératif) exigent un projet de modification majeure de programme.

RENSEIGNEMENTS EXIGÉS

1. Identification du programme

- 1.1 Établissement(s) présentant le projet.
Université de Moncton
- 1.2 Faculté(s).
Sciences de la santé et des services communautaires
- 1.3 UARD(s) / CÉS, **s'il y a lieu**.
[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)
- 1.4 École(s) / Département(s) / Unité(s) / Secteur(s).
École réseau de science infirmière
 - 1.4.1 Lieux où est offert le programme.
Moncton, Shippagan/Bathurst, Edmundston
- 1.5 Nom du programme (ancien et proposé, **s'il y a lieu**).
Le nom du programme est le même : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)
- 1.6 Codes de programme de l'établissement (proposés et existants, **s'il y a lieu**), comme ils apparaissent dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (élément IP 2000) (**à remplir par le VRAEAP**).
[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)
- 1.7 Type de programme (p. ex. certificat de 1^{er} cycle, diplôme de 1^{er} cycle, baccalauréat; certificat de 2^e cycle, diplôme d'études supérieures, maîtrise; doctorat).
Baccalauréat
- 1.8 Diplôme(s) décerné(s) (ancien et proposé, **s'il y a lieu**).
B. Sc. Inf.
- 1.9 Calendrier
 - 1.9.1 Session et année des premières inscriptions au programme modifié, compte tenu de toutes les approbations exigées, y compris celle de la CESPM.
Les premières inscriptions au programme modifié auraient lieu pour l'automne 2022.
 - 1.9.2 Année universitaire de la visite des évaluatrices ou évaluateurs externes, après la mise en œuvre du programme modifié (**à remplir par le VRAEAP**).
Demande faite à l'ACÉSI et l'AIINB pour recevoir une visite d'agrément/approbation à l'automne 2024 pour une évaluation de type A : après deux années de complétées et à l'automne 2026 pour une évaluation de type B : après la graduation de la première cohorte dans le programme modifié (hybride)

Plan de transition pour les étudiantes et étudiants inscrits au programme existant, de même que le plan d'introduction graduelle des modifications, **s'il y a lieu**

Le programme actuel sera offert aux étudiantes et étudiants inscrits jusqu'à juillet 2024. En ce qui concerne le programme modifié, la première année débiterait en septembre 2022, la deuxième année en septembre 2023, la troisième année en septembre 2024 et la quatrième année en septembre 2025.

1.9.3 Session et année où les derniers étudiantes et étudiants inscrits au programme existant le termineront, **s'il y a lieu** (voir les *Règlements universitaires* 11.1 et 11.2 pour la durée maximale des études).

Les derniers étudiantes et étudiants inscrits au programme existant termineront au printemps 2024. Exceptionnellement jusqu'en juillet 2024, une étudiante ou un étudiant inscrit au programme actuel qui obtient la note de E ou NS dans un cours SINF de niveau 1000, 2000 ou 3000 sera permis de reprendre le cours échoué, possiblement à ses frais (si cours théorique ou si groupes cliniques complets ou que le cours clinique est terminé), pour pouvoir poursuivre ses études dans le programme actuel et terminer avant juillet 2024. Le dossier de l'étudiante ou l'étudiant qui échoue un cours SINF 4000 en 2024 sera étudié par la responsable des dossiers pour déterminer un plan individualisé lui permettant de terminer ses études.

1.9.4 **S'il y a lieu**, tout autre renseignement qui aidera la CESPМ à comprendre comment le programme existant, approuvé par la CESPМ, effectuera la transition au programme proposé.

L'annexe A présente un tableau de mise en œuvre des nouveaux cours et l'annexe B les CPR 6 Abolition de cours.

1.10 Dates de l'approbation par le Sénat (**à remplir par le VRAEAP**).

(1) Sénat

2. Description de la modification de programme proposée

2.1 Décrivez le **type de modifications proposées** (p. ex. modification de cours, ajout de l'enseignement coopératif, prestation par enseignement à distance).

Les principaux changements proposés concernent l'approche pédagogique utilisée. Présentement, tous les cours théoriques SINF sont offerts en apprentissage par situations infirmières cliniques (APSIC) (39 unités d'apprentissage/ 39 crédits). Le programme modifié impliquerait 16 crédits en APSIC.

Certaines familles de situations (différents contextes) sont intégrées plus tôt dans le curriculum, dorénavant les situations chroniques de santé (chronicité) débiteront en 1^{ère} année et les situations aiguës de santé (acuité) en 2^e année.

La 3^e année implique le contenu des spécialités (périnatalité, enfant famille, santé mentale et santé des populations) selon un format plus traditionnel, notamment par l'enseignement magistral et des études de cas.

Voici d'autres changements proposés :

Abolir le cours clinique SINF 1711 et ajouter un laboratoire de soins de base (1 crédit) dans le cours SINF 1814 Fondements science infirmière.

Rendre le cours SANT 2300 Pharmacologie et médication obligatoire au semestre hiver de la 2^e année.

Ajouter le cours SINF 2852 Laboratoire en soin infirmier en 2e année.

Inclure des notions de leadership et de gestion au cours SINF 4823 Leadership et gestion de soins.

Créer un cours SINF 4803 Théories et tendances.

En lien avec le règlement universitaire 8.11.1 Exigences minimales, l'ÉRSI propose que dès la fin de la deuxième année d'études et jusqu'à la fin de son programme, l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,30.

Dans son ensemble, le programme modifié proposé comporte 72 crédits dans la discipline principale (SINF), 30 crédits de formation générale (OFG) et 18 crédits dans les disciplines connexes. L'ÉRSI doit soumettre une demande de dérogation de trois crédits additionnels dans la discipline principale (2 cr SINF 2852 Laboratoire en soin infirmier, 1 cr. SINF 1922 volet laboratoire évaluation physique) afin de répondre aux exigences des associations professionnelles au niveau des compétences à développer en science infirmière et des heures cliniques exigées (minimum de 1400 heures).

2.2 Décrivez le **but des modifications** (p. ex. donner suite à une évaluation externe [fournir des détails], atteindre des objectifs institutionnels, mieux orienter le programme, suivre l'évolution de la discipline, répondre aux besoins de la clientèle).

Réduire l'APSIC de 39 crédits à 16 : Comparativement à l'enseignement magistral, l'APSIC nécessite plus de ressources humaines et par conséquent, des coûts de fonctionnement supplémentaires. Les justifications financières qui ont influencé la modification du programme sont présentées à la section 5 de ce document.

Débuter la chronicité en 1ere année et l'acuité en 2e année : afin de permettre aux étudiantes et étudiants de prodiguer les soins associés à ces contextes plus tôt dans leur formation.

Offrir les cours théoriques SINF des spécialités au semestre automne de la 3e année : afin d'assurer un meilleur arrimage avec les cours cliniques SINF de ces spécialités qui sont offerts au semestre hiver de la 3e année.

Ajouter un laboratoire de soins de base en 1ere année : afin de mieux préparer les étudiantes et étudiants à prodiguer les soins de base en milieux cliniques.

Rendre le cours SANT 2300 Pharmacologie et médication obligatoire au semestre hiver de la 2e année : selon le plan d'examen du National Council of State Boards of Nursing (2019), la pharmacothérapie et les thérapies parentérales impliquent de 12 à 18 % des questions de l'examen NCLEX-RN. Plusieurs programmes de baccalauréat ont des cours de pharmacologie obligatoire (ex. University of Alberta, l'Université Saint Boniface, l'Université d'Ottawa). L'ÉRSI offre plusieurs activités pour aider les étudiants et étudiantes à se préparer à l'examen (voir l'Annexe N, à la fin de ce document).

Ajouter le cours SINF 2852 laboratoire en soin infirmier en 2e année : 23 apprentissages par simulation (APS) ont été abolis. Ce laboratoire permettra l'acquisition d'habiletés techniques nécessaires aux cours cliniques.

Intégrer des notions de leadership et de gestion au cours SINF 4823 Leadership et gestion de soins : C'est la tendance dans plusieurs programmes canadiens en science infirmière (ex. University of Toronto, Université d'Alberta, The University of British Columbia, Queen's University).

Créer un cours SINF 4803 Théories et tendances : Un cours de théories en science infirmière est présent dans plusieurs programmes en science infirmière, notamment la University of Toronto.

L'ÉRSI demande que le critère de promotion soit augmenté (2.0 en 1^{ère} année, 2.1 en 2^e année, 2.2 en 3^e année et 2.3 en 4^e année) en débutant avec les étudiantes et étudiants inscrits à la première année du programme modifié, dès l'automne 2022 (demande d'exigence particulière du maintien au programme en science infirmière. Des études démontrent une association positive entre la moyenne cumulative et le taux de succès à l'examen d'entrée à la pratique. De plus, la moyenne dans les cours servant à l'admission est supérieure dans la plupart des programmes canadiens en science infirmière comparativement à celle de l'Université de Moncton (65 %). Par exemple, la moyenne est de 75 % à la University of New Brunswick et 85 % à la McMaster University qui détient un taux de succès de 96 % à l'examen NCLEX.

Demande de dérogation de trois crédits additionnels dans la discipline principale (2 cr SINF 2852 Laboratoire en soin infirmier et 1 cr. SINF 1922 volet laboratoire évaluation physique) : afin de répondre aux exigences des associations professionnelles au niveau des compétences à développer en science infirmière et des heures cliniques exigées (minimum de 1400 heures). Également pour répondre aux besoins pédagogiques de la majorité des étudiantes et étudiants qui démontrent des défis de transfert des connaissances des cours BIOL à la science infirmière.

Si les modifications proposées comprennent un changement de nom ou de diplôme, fournissez une justification du choix du nouveau nom ou diplôme.

Les modifications proposées ne comprennent pas de changement de nom du programme ni du diplôme.

- 2.3 Identifiez les **autres établissements** mis à contribution ou consultés, **s'il y a lieu**.
- 2.4 Nommez chaque **consultante ou consultant externe** (p. ex. professeure, professeur ou autre spécialiste) qui a donné son avis sur les modifications de programme proposées¹. **Annexez** la correspondance et les commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des personnes consultées. Incluez un sommaire des mesures prises pour régler les questions soulevées, **s'il y a lieu**.

La direction de l'ÉRSI a consulté l'Association canadienne des écoles en sciences infirmières (ACÉSI) ainsi que l'Association des infirmières et infirmiers du N.-B. (AIINB) pour les aviser des changements proposés (Annexe C Lettre ACÉSI; Annexe D Correspondance avec AIINB et Rapport de consultation résumant les modifications au programme et incluant un tableau confirmant le respect du minimum des 1400 heures cliniques requises dans le curriculum, l'Annexe E mapping des compétences ÉRSI et AIINB et les résultats de l'exercice d'arrimage du contenu du programme avec les compétences d'entrée à la pratique de l'AIINB. Aussi, les membres du comité des programmes ont attentivement consulté les sites web de diverses écoles de science infirmière canadiennes. La directrice de l'ÉRSI et le chef de secteur à UMCS connaissent très bien plusieurs programmes de baccalauréat en

¹ Une fois que la proposition sera soumise à la CESPM, celle-ci invitera aussi les autres universités des Provinces maritimes à fournir des commentaires écrits dans un délai de deux semaines. Il est important de ne pas confondre ces consultations avec le processus d'évaluation externe sous la *Politique d'évaluation des programmes*.

science infirmière au Canada, les deux étant des évaluateurs dans le programme d'agrément de l'ACÉSI

Dans le cas d'un programme relié à la santé, annexe une lettre d'appui du Comité consultatif sur les ressources humaines en santé dans les Provinces atlantiques (CCRHSPA).

Mme Catherine Stewart, Directrice générale de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, confirme avoir communiqué avec la CCRHSPA et bien que les modifications proposées au programme de baccalauréat en science infirmière nécessitent l'approbation de la CESP, une proposition n'est pas nécessaire dans le cadre du processus de la CCRHSPA, étant donné que ces changements ne sembleraient pas avoir un impact important sur le marché du travail.

- 2.5 Indiquez la durée du programme en années (temps complet et temps partiel, s'il y a lieu).

La durée du programme à temps complet est de 4 ans.

L'Annexes F : présente la **feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée** (avec les changements en gras).

L'Annexe G présente le rapport de modification programme ÉRSI soumis en avril 2010 également la **dernière version** du programme soumise à la CESP, puisque celle-ci est un peu différente de la feuille de route actuelle. Ce rapport se trouve dans un document à part afin d'éviter la confusion avec la demande actuelle.

Pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline, l'Annexe H présente les **CPR-4 Sommaires de nouveaux cours SIN** la description au répertoire, les préalables et les résultats d'apprentissage.

3. Résultats d'apprentissage

- 3.1 L'Annexe I implique le **Tableau – Résultats d'apprentissage (1^{er} cycle)** en précisant les résultats d'apprentissage au niveau du diplôme et au niveau du programme et en décrivant les mécanismes qui permettront de les atteindre. Le profil étudiants est présenté à l'Annexe J.

- 3.2 Décrivez les **stratégies d'apprentissage** (p. ex. la pédagogie par projet, l'apprentissage coopératif, les travaux et exercices d'application réalisés en équipes, l'enseignement par les pairs, la découverte guidée, les exposés interactifs, lectures et analyses de textes, dissertations, comptes rendus, travaux pratiques, projets de recherche, analyses de cas, visites dans des institutions et organismes) (**synthèse en 100 mots ou moins**).

Les Situations infirmières cliniques (SIC) calquent la réalité des situations de soins cliniques. Trois étapes : 1. analyse d'une situation en équipe de 10 à 12. 2. Recherche individuelle de données probantes et de stratégies de soin pertinentes à la situation. 3. Mise en commun des recherches individuelles. Une capsule théorique (exposé interactif en lien avec la thématique de la SIC) et une séance d'apprentissage par simulation complètent le processus d'intégration des apprentissages. Les cours impliquent des travaux en équipes ou des études de cas. Le programme implique 1432,5 heures pratiques/cliniques, dont 19,37 % en laboratoires et en simulations.

3.3 **S'il y a lieu**, décrivez comment les modifications proposées répondent aux exigences en matière d'**agrément**.

En 2019-2020, un exercice de « mapping » entre les compétences et les indicateurs de développement selon l'année du programme de baccalauréat actuel en comparaison avec les compétences d'entrée à la pratique de l'AIINB a été réalisé (voir Annexe A du document présenté à l'AIINB). Cet exercice a permis de déterminer que le programme de baccalauréat en approche par compétences (tous les cours théoriques SINF en APSIC) répond entièrement à presque toutes les compétences et partiellement à certaines autres. Également, un exercice de mapping entre le contenu des cours SINF du programme actuel en comparaison avec les compétences d'entrée à la pratique de l'AIINB a été réalisé par toutes les personnes responsables d'une unité d'apprentissage réseau. En conclusion, l'Annexe E présente un plan mis en place pour mieux répondre aux compétences suivantes : 1.16, 2.12, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.3, 7.14 et 9.6.

Puisque le programme modifié (hybride) propose surtout un changement dans l'approche pédagogique utilisée dans les cours théoriques SINF, l'ÉRSI prévoit que le prochain exercice de mapping révélera des résultats similaires ou même meilleurs, car plus de notions liées au leadership ainsi que la théorie et les tendances seront ajoutées en quatrième année. Le prochain exercice de mapping aura lieu lorsque l'ÉRSI terminera la planification détaillée de tous les cours.

4. **Ressources humaines**

Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources humaines** affectées au programme, **s'il y a lieu**.

Le tableau- budget (Annexe K) permet de constater le calcul des économies cumulatives en comparant le programme actuel de 120 crédits et le programme modifié (hybride) de 120 crédits pour les trois campus. Le calcul a été fait selon un nombre différent d'admissions (80 admissions = nombre maximal de contingentement; si les admissions étaient réduites à 63/9 groupes cliniques de 7 étudiantes ou étudiants; et si les admissions étaient réduites à 56/ 8 groupes cliniques de 7 étudiantes ou étudiants).

Répercussions des modifications proposées sur les ressources humaines affectées au programme

Les changements apportés au programme ne vont pas occasionner la mise à pied de membres du personnel à temps plein (professeurs et chargées d'enseignement), mais il se peut que l'ÉRSI ait besoin de moins de personnel à temps partiel (ex. monitrices cliniques). Ces contrats sont rédigés au début de chaque session universitaire, à la suite des annonces de postes qui sont affichées sur le site internet de l'Université de Moncton. Les monitrices et moniteurs cliniques sont sélectionnés parmi celles et ceux qui postulent pour enseigner les cours.

À titre d'exemple, l'École de science infirmière de l'UMCM a procédé à l'embauche de dix-sept monitrices et moniteurs cliniques et de deux prêts de service pour l'année 2020-2021. Certains n'ont enseigné qu'un seul cours, tandis que plusieurs ont eu de multiples cours inscrits à leur contrat. La moyenne cumulative d'heures au niveau des monitrices et moniteurs cliniques se situe autour de 7 000 et 7 500 heures chaque année (117 crédits à 125 crédits) à UMCM, le montant est moindre à UMCS et UMCE où il y a moins d'inscriptions.

Au campus de Moncton, le programme modifié (hybride) impliquerait moins de crédits en termes de ressources humaines, au niveau de cette catégorie d'emploi : 79 crédits en moins pour 80 inscriptions, 71 crédits en moins pour 63 inscriptions et 70 crédits en moins pour 56 inscriptions.

Dans ce cas, le budget de fonctionnement de l'École de science infirmière Salaire – temps partiel-personnel enseignant temps partiel serait réduit en conséquence, car les embauches de monitrices et moniteurs cliniques seraient moindres.

Une réduction similaire va se produire à UMCS et UMCE, mais à un degré moindre car le nombre d'inscriptions est moins élevé, UMCS a environ 50% des inscriptions de UMCM et UMCE a environ 25 à 30% du taux d'inscriptions à UMCM. L'Annexe L démontre le calcul des économies pour 35 ainsi que 20-25 admissions.

5. Incidences sur les ressources

- 5.1 Indiquez si les **inscriptions au programme** devraient augmenter, diminuer ou demeurer inchangées à la suite de la modification du programme. Si un changement est prévu, veuillez en indiquer le degré (p. ex. on prévoit X inscriptions additionnelles chaque année, ce qui donnera un total de Y étudiantes et étudiants par année une fois le programme mis en place).

L'ÉRSI n'anticipe aucun changement dans les inscriptions en lien avec le programme modifié (hybride), le contingentement actuel au programme est le suivant : UMCE = 35, UMCM = 80, UMCS=35.

- 5.2 Décrivez les répercussions que les modifications proposées auront sur les **ressources du programme** et les mesures qui seront prises pour les gérer. Si aucune répercussion n'est prévue, expliquez les raisons de cette conclusion.

Le tableau- budget (Annexe K) démontre des économies cumulatives d'ici 2024-2025.

- 5.3 L'**annexe K** le **Tableau – Budget** présente un **budget révisé** qui tient compte des modifications proposées **s'il y a lieu**. Consultez le décanat de votre faculté au besoin.

- 5.4 Décrivez les répercussions qu'entraînera la modification de ce programme sur les **autres programmes actuellement offerts** par l'établissement (p. ex. réduction de l'offre de cours à option ou de cours interdépartementaux) et les mesures qui seront prises à cet égard.

Les étudiantes et étudiants en science infirmière s'inscriront au cours SINF 3803 Santé des populations au lieu du cours SANT 3003 Santé de la population. Les trois autres écoles professionnelles de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaire sont déjà avisés du changement puisque les responsables de la direction de l'ÉSANEF, l'ÉKR et l'ÉPsy siègent au conseil facultaire. Toutefois, il faut noter que le cours SANT 3003 est déjà livré à 100% par des ressources en SINF à UMCE et UMCS et à UMCM, la charge est partagée avec l'ÉSI offrant entre 1.5 à 2 crédits du cours, donc l'impact est minime à ce niveau.

6. Autres renseignements

- 6.1 **S'il y a lieu**, fournissez ou **annexez** tout autre renseignement qui aidera la CESPM à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié. Des rapports d'évaluation interne ou externe, de même qu'un résumé de la réponse de l'Université, **s'il y a lieu**, seraient utiles.

Il y a des raisons financières qui ont influencé la modification du programme de baccalauréat en science infirmière :

Le programme de baccalauréat par compétence où tous les cours théoriques SINF étaient livrés en Apprentissage par situations infirmières cliniques (APSIC) existe depuis 2010. Bien que cette approche soit bénéfique, elle nécessite plus de ressources humaines et, par conséquent des coûts de fonctionnement supplémentaires.

À l'automne 2019, M. Charles Bourque, ancien doyen de la Faculté des sciences, a été embauché pour effectuer une « analyse des coûts d'offre et de gestion du programme de Baccalauréat en

science infirmière à l'Université de Moncton ». Son rapport, incluant 7 recommandations, a été soumis au VRER en février 2020. L'ÉRSI a reçu une copie du rapport en juin 2020. En septembre 2020, l'ÉRSI a fourni sa rétroaction en lien avec le rapport et les recommandations.

En effet, avant l'analyse de Monsieur Bourque, l'ÉRSI avait envisagé des changements à son programme de baccalauréat afin de réduire les coûts en pensant à un programme modifié (hybride) qui maintiendrait les meilleurs aspects pédagogiques du programme tout en modifiant l'approche pédagogique dans certains cours. Par conséquent, l'équipe de direction était peu surprise des recommandations. Le souci de réduire les coûts associés à la livraison du programme de baccalauréat ont été encore plus important suite à l'instabilité financière causée par la pandémie.

Toutefois, il est primordial que l'ÉRSI doit respecter l'exigence d'offrir un programme qui compte un minimum de 1400 heures cliniques (Association des infirmières et infirmiers du N.-B.). Les changements prévus dans le programme modifié (hybride) soit la réduction des nombres de crédits en APSIC (de 39 à 16) et l'augmentation de 10% à 20% des heures cliniques pouvant être en contact non direct : simulation où 1 heure de simulation à fidélité modérée ou élevé compte pour deux heures cliniques va nous permettre de réduire les coûts du programme offert. Les économies réelles seront différentes d'un campus à l'autre en raison du nombre d'admissions.

7. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance) (Non applicable dans ce cas)

Dans le cas où le **mode de prestation d'un programme est modifié** pour y inclure l'enseignement à l'aide des technologies ou d'autres modes d'enseignement à distance :

- 7.1 Décrivez comment les **modes de prestation** contribueront à enrichir l'apprentissage des étudiantes et étudiants et à créer un sentiment d'appartenance à la communauté universitaire, autant parmi les étudiantes et étudiants qu'entre les membres de la population étudiante et les membres du corps professoral.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

- 7.2 Décrivez les **mécanismes de soutien** offerts aux membres du corps professoral (p. ex. formation pédagogique obligatoire ou facultative, soutien technique pour la conception des cours et l'enseignement) et aux étudiantes et étudiants (p. ex. initiation obligatoire ou facultative à l'utilisation de la technologie, communications sur les attentes relatives aux rapports interpersonnels et au rendement).

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

- 7.3 Décrivez dans quelle mesure les **membres du corps professoral seront disponibles** pour les étudiantes et étudiants et pourront leur faire part de leurs commentaires; décrivez aussi les possibilités d'échange entre les étudiantes et étudiants dans le cadre de ce programme.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

- 7.4 Décrivez les **mécanismes mis en place** pour s'assurer des paramètres suivants pour le programme proposé :

- les systèmes de gestion des cours sont fiables, adéquats et adaptables
- le matériel informatique, les logiciels et les autres ressources et supports technologiques sont appropriés
- les technologies et le matériel sont en bon état et à jour
- l'infrastructure permettra le soutien des services existants et l'expansion des cours offerts en ligne.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

8. Renseignements complémentaires exigés (pour les programmes offerts en collaboration, y compris les programmes articulés) Non applicable dans ce cas

- 8.1 Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration, annexez des lettres avec signature des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.

Signalez et expliquez les changements aux ententes entre établissements. Annexe une copie des ententes modifiées signées par les établissements.

[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)

ANNEXES

Avant de soumettre un projet de modification à l'examen de la CESPM, veuillez vous assurer d'avoir annexé ou inclus, s'il y a lieu, chacun des éléments suivants :

1. ANNEXES OBLIGATOIRES

Pour tous les programmes :

- Liste complète des annexes au projet de programme.
- 2.4 Correspondance et commentaires écrits (normalement, une ou deux pages) des spécialistes externes qui ont donné leur avis sur les modifications proposées. NB : Les changements ont été présentés à l'AIINB, cette dernière veut surtout s'assurer que le programme de baccalauréat atteint des compétences d'entrée à la pratique et que l'ÉRSI respecte les 1400 heures de pratique. Le conseil d'administration de l'AIINB attend l'approbation du Sénat Académique afin de se prononcer officiellement sur notre demande de modification de programme, mais la rétroaction préliminaire était positive (Annexe D)
- 2.5 La feuille de route actuelle et une feuille de route modifiée (avec les changements en gras). (Annexe F)
- 2.5 La dernière version du programme soumise à la CESPM si celle-ci est différente de la feuille de route actuelle. (Annexe G Rapport de modifications du programme de baccalauréat, avril 2010)
- 2.5 (pour chaque cours obligatoire et cours à option dans la discipline) Description au répertoire, préalables et résultats d'apprentissage. (Annexe H CPR- 4 Sommaires de nouveaux cours)
- 3.1 Tableau – Résultats d'apprentissage (1^{er} cycle). (Annexe I)
- 5.3 [Tableaux – Budget](#) (avec les inscriptions). (Annexe K)

Pour tout programme relié à la santé :

- 2.4 Lettre d'appui du CCRHSPA. N/A

Dans le cas d'un programme articulé ou offert en collaboration :

- 8.1 Lettre(s) avec signature des partenaires confirmant que le projet est présenté en collaboration.
- 8.1 Ententes modifiées signées par les établissements.

2. ANNEXES À INCLURE, S'IL Y A LIEU

- 6.1 Renseignements supplémentaires susceptibles d'aider la CESPM à comprendre les modifications proposées et à évaluer la qualité du programme modifié.

Annexe A Tableau de mise en œuvre de nouveaux cours

Cours abolis			Nouveaux cours		
Sigle	Titre de cours	Date d'abolition	Sigle	Titre de cours	Date de mise en vigueur
SINF 1613	Personne en santé I	Juillet 2022	SINF 1814	Fondements science infirmière	Juillet 2022
SINF 1623	Personne en santé II	Juillet 2022	SINF 1823	Santé et chronicité I	Juillet 2022
SINF 1711	Soin personne en santé I	Juillet 2022			
SINF 1722	Soin personne en santé II	Juillet 2022	SINF 1922	Soin aînés et éval.physique	Juillet 2022
SINF 2603	Santé et chronicité I	Juillet 2023	SINF 2813	Chronicité et acuité I	Juillet 2023
SINF 2623	Santé et chronicité II	Juillet 2023	SINF 2823	Chronicité et acuité II	Juillet 2023
SINF 2633	Santé et chronicité III	Juillet 2023	SINF 2833	Chronicité et acuité III	Juillet 2023
SINF 2643	Santé et chronicité IV	Juillet 2023	SINF 2843	Santé et acuité	Juillet 2023
			SINF 2852	Laboratoire en soin infirmier	Juillet 2023
SINF 2712	Soin et chronicité I	Juillet 2023	SINF 2912	Soin et chronicité	Juillet 2023
SINF 2722	Soin et chronicité II	Juillet 2023	SINF 2922	Soin et chronicité ou acuité	Juillet 2023
SINF 2735	Soin et chronicité III	Juillet 2023	SINF 2935	Soin et acuité	Juillet 2023
SINF 3613	Santé et acuité I	Juillet 2024	SINF 3323	Approche inf.: enfant famille	Juillet 2024
SINF 3623	Santé et acuité II	Juillet 2024	SINF 3513	Périnatalité	Juillet 2024
SINF 3633	Santé et acuité III	Juillet 2024	SINF 3533	Approche inf. : santé mentale	Juillet 2024
SINF 3643	Santé et acuité IV	Juillet 2024	SINF 3803	Santé des populations	Juillet 2024
SINF 3703	Soin et acuité III	Juillet 2024			

SINF 3712	Soin et acuité I	Juillet 2024	SINF 3912	Soin périnatalité et pédiatrie	Juillet 2024
SINF 3722	Soin et acuité II	Juillet 2024	SINF 3922	Soin santé mentale	Juillet 2024
			SINF 3933	Soin médecine ou chirurgie	Juillet 2024
SINF 3742	Soin et acuité IV	Juillet 2024	SINF 3942	Soin santé communautaire	Juillet 2024
SANT 3003	Santé de la population	Juillet 2024	SINF 4803	Théories et tendances	Juillet 2025
SINF 4613	Santé et complexité I	Juillet 2025	SINF 4814	Santé et complexité	Juillet 2025
SINF 4623	Santé et complexité II	Juillet 2025	SINF 4823	Leadership et gestion de soins	Juillet 2025
SINF 4633	Santé et complexité III	Juillet 2025			
SINF 4712	Soin et complexité I	Juillet 2025	SINF 4912	Soin et complexité I	Juillet 2025
SINF 4722	Soin et complexité II	Juillet 2025	SINF 4922	Soin et complexité II	Juillet 2025
SINF 4735	Préceptorat	Juillet 2025	SINF 4935	Préceptorat	Juillet 2025

Annexe B CPR 6 Abolition de cours

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 1613
Titre (max. 30 frappes) :	Personne en santé I
Date d'abolition :	Juillet 2022
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 1623
Titre (max. 30 frappes) :	Personne en santé II
Date d'abolition :	Juillet 2022
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 1711
Titre (max. 30 frappes) :	Soin personne en santé I
Date d'abolition :	Juillet 2022
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 1722
Titre (max. 30 frappes) :	Soin personne en santé II
Date d'abolition :	Juillet 2022
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF2603
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et chronicité I
Date d'abolition :	Juillet 2023
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 2623
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et chronicité II
Date d'abolition :	Juillet 2023
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 2633
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et chronicité III
Date d'abolition :	Juillet 2023
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 2643
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et chronicité IV
Date d'abolition :	Juillet 2023
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 2712
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et chronicité I
Date d'abolition :	Juillet 2023
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 2722
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et chronicité II
Date d'abolition :	Juillet 2023
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 2735
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et chronicité III
Date d'abolition :	Juillet 2023
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 3613
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et acuité I
Date d'abolition :	Juillet 2024
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 3623
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et acuité II
Date d'abolition :	Juillet 2024
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 3633
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et acuité III
Date d'abolition :	Juillet 2024
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 3643
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et acuité IV
Date d'abolition :	Juillet 2024
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 3712
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et acuité I
Date d'abolition :	Juillet 2024
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 3722
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et acuité II
Date d'abolition :	Juillet 2024
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 3703
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et acuité III
Date d'abolition :	Juillet 2024
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 3742
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et acuité IV
Date d'abolition :	Juillet 2024
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SANT 3003
Titre (max. 30 frappes) :	Santé de la population
Date d'abolition :	Juillet 2024
Motifs de l'abolition du cours :	Le cours sera maintenant seulement offert aux étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière sous le sigle et titre suivants : SINF 3803 Santé des populations
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 4613
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et complexité I
Date d'abolition :	Juillet 2025
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 4623
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et complexité II
Date d'abolition :	Juillet 2025
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 4633
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et complexité III
Date d'abolition :	Juillet 2025
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 4712
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et complexité I
Date d'abolition :	Juillet 2025
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 4722
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et complexité II
Date d'abolition :	Juillet 2025
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR-6 ABOLITION D'UN COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires :

École réseau de science infirmière : Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Sigle :	SINF 4735
Titre (max. 30 frappes) :	Préceptorat
Date d'abolition :	Juillet 2025
Motifs de l'abolition du cours :	En raison d'une restructuration des cours à l'intérieur du programme.
Date de soumission du document :	Février 2021

Annexe C Lettre ACÉSI type A



Le 22 décembre 2020

Objet : Visite d'agrément programme de baccalauréat en science infirmière

Madame Frances Gallagher, présidente du Bureau de l'agrément de l'ACESI

L'École réseau de science infirmière (ÉRSI) à l'Université de Moncton prépare une demande de modification de son programme de baccalauréat. L'ÉRSI va proposer un programme (modifié) hybride de baccalauréat avec une date d'entrée en fonction de septembre 2021.

L'ÉRSI va maintenir son cadre conceptuel (Modèle de McGill), ainsi que l'approche par compétences. Toutefois, une partie des changements se trouvent au niveau de l'approche pédagogique proposée. Présentement, tous les cours SINF sont livrés grâce à un approche par situations infirmières cliniques (APSIC). Le programme actuel comprend 39 SIC/crédits, mais le programme (modifié) hybride va seulement en avoir 16 crédits avec le restant des cours étant livrés de façon plus traditionnelle. La troisième année retourne à la présentation du contenu des spécialités sous format plus traditionnel avec l'aide d'études de cas.

Voici d'autres petits changements proposés :

- Réduction d'un cours de physiologie humaine pour le remplacer avec un cours de physiopathologie (c'est la pratique dans plusieurs programmes de science infirmière à travers le Canada) **(plus dans la demande actuelle de modification)**
- Élimination du cours clinique (communautaire en première année) pour ajouter un laboratoire (1 crédit) dans le cours de Fondements science infirmière
- Rendre le cours SANT 2300 obligatoire (Pharmacologie et médication)

- Adopter la notation succès ou non succès pour les cours cliniques plutôt que le système de lettres actuellement utilisé (c'est la pratique dans plusieurs programmes de science infirmière à travers le Canada)
- Augmenter la note de passage d'une année à l'autre après la première année (passer d'un 2.0 à 2.3)
- Ajouter plus de notions de leadership et gestion en quatrième année avec le cours SINF 4823 : Leadership et gestion de soins.
- Ajouter un cours de Théories et tendances en quatrième année afin de mieux préparer les étudiants et les étudiantes pour leur rôle comme infirmiers et infirmières immatriculés.

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) a reçu un document résumant ces changements, les résultats de l'exercice d'arrimage du contenu du programme avec les compétences d'entrée à la pratique infirmière de l'AIINB et un tableau confirmant le respect du programme (modifié) hybride du minimum des 1400 heures clinique requises par l'AIINB. L'ÉRSI doit avoir leur approbation préliminaire, ainsi que celui du Sénat Académique de l'Université de Moncton, avant d'admettre la première cohorte à UMCE, UMCM et UMCE en septembre 2021.

En raison de la modification du programme et le désir d'essayer de maintenir l'évaluation combinée du programme (approbation/AIINB et agrément/ACÉSI), l'ÉRSI aimerait que l'AIINB considère une visite combinée avec vous. L'ÉRSI veut donc demander une visite d'agrément, de cheminement A, après la fin de la deuxième année du programme (modifié) hybride à l'automne 2023 et une visite de cheminement de type B à l'automne 2025, après la diplomation de la première cohorte. L'ÉRSI reconnaît que l'approbation d'une telle visite dépend d'une réponse favorable du bureau d'agrément des rapports intérimaires de l'unité à UMCS et UMCE qui sont dus en mars 2021.

Veillez agréer, Madame Gallagher, mes sincères salutations.



Suzanne Harrison, Ph.D.

Directrice de l'École réseau de science infirmière

Professeure agrégée

Université de Moncton

Annexe D Correspondance avec AIINB et Rapport de consultation

Suzanne Harrison

De: Kate Sheppard <ksheppard@nanb.nb.ca>
Envoyé: 17 septembre 2021 10:55
À: Suzanne Harrison
Objet: RE: Changement programme: baccalauréat à l'École réseau de science infirmière

Attention: courriel externe

Bonjour Suzanne,

Nous allons attendre que le Sénat approuve les modifications proposées au programme de baccalauréat en science infirmière parce que si des changements sont proposés, nous devons en faire part au Comité consultatif de la formation infirmière (CCFI) avant de présenter le tout au Conseil d'administration de l'AIINB. Pour l'instant, le CCFI n'a pas de commentaires ou de questions à l'égard des modifications proposées. Les commentaires étaient positifs. Il demande de voir le curriculum mapping pour les années 1 et 2 et les 4 années par la suite lorsque les années 3 et 4 seront complétées.

Veuillez nous laisser savoir lorsque le Sénat aura pris une décision. Est-ce que vous pensez toujours débiter le programme modifié en septembre 2022?

Bonne journée,
Kate

Kate Sheppard
NANB/AIINB
(506) 459-2835

**DOCUMENT REMIS À L'AIINB
L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME**

**DOCUMENT-CADRE POUR LA MODIFICATION D'UN PROGRAMME EXISTANT EN PROGRAMME
MODIFIÉ (HYBRIDE), SOIT EN IMPLIQUANT 16 CRÉDITS D'APSIC AU LIEU DE 39.**

(changements importants ou informations importantes en surbrillance)

(modifications apportées suite à la rétroaction du Comité des programmes en rouge, pas présentées encore à l'AIINB)

**1. Identification du programme : Baccalauréat en science infirmière
(pour étudiante ou étudiant régulier)**

- 1.1 **Faculté** : Sciences de la santé et des services communautaires
- 1.2 **Unité responsable du programme** : École réseau de science infirmière (ÉRSI)
- 1.3 **Titre du programme** : Baccalauréat en science infirmière
(pour étudiante ou étudiant régulier)
- 1.4 **Diplôme accordé** : B. Sc. Inf.
- 1.5 **Date d'entrée en vigueur** : Septembre 2022

2. Description générale du programme modifié

Préambule

L'École réseau de science infirmière (ÉRSI) propose une modification du programme de baccalauréat de science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier) pour un programme (modifié) hybride impliquant 16 crédits d'apprentissage par situations infirmières cliniques (APSIC) au lieu de 39. L'ÉRSI doit tenir compte des exigences reliées au processus d'approbation des programmes de science infirmière par l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB), ainsi que du programme d'agrément de l'Association canadienne des écoles de science infirmière du Canada (ACÉSI). Enfin, les compétences de niveau débutant telles qu'exigées par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC, 2015) et par l'AIINB (2019) doivent également être prises en compte dans le programme.

Le programme de baccalauréat en science infirmière

Le programme modifié (hybride) continue de s'appuyer sur les concepts centraux du métaparadigme de la discipline infirmière soit la **personne**, la **santé**, le **soin** et l'**environnement**. La **personne** représente l'individu, la famille, le groupe, la collectivité et la population, lesquels sont des systèmes dynamiques en interrelation constante avec l'univers qui les entoure. La **santé** est un concept multidimensionnel relatif et infini. La situation de santé de la personne est influencée par ses croyances, sa culture et son milieu physique, social et économique. Le **soin** est à la fois une science et un art. Le soin vise la santé optimale par la promotion de la santé, la prévention de la maladie, le recouvrement et la réadaptation. L'**environnement** influence la santé à travers de nombreux déterminants dont le revenu et le statut social, l'emploi et les conditions de travail, l'éducation et la littératie, les expériences vécues pendant l'enfance, l'environnement physique, le soutien social et la capacité d'adaptation, les comportements sains, l'accès aux services de santé, la biologie et le patrimoine génétique, le genre, la culture, ainsi que la race et le racisme (Gouvernement du Canada, 2020).

Dans son ensemble, le programme modifié proposé comporte 72 crédits dans la discipline principale (SINF), 30 crédits de formation générale (OFG) et 18 crédits dans les disciplines connexes. L'ÉRSI doit soumettre une demande de dérogation de trois crédits additionnels dans la discipline principale (2 cr SINF 2852 Laboratoire en soin infirmier, 1 cr. SINF 1922 volet laboratoire évaluation physique) afin de répondre aux exigences des associations professionnelles au niveau des compétences à développer en science infirmière et des heures cliniques exigées (minimum de 1400 heures).

En modifiant le programme, l'ÉRSI a analysé et s'est inspirée de plusieurs programmes universitaires canadiens, en science infirmière et du domaine de la santé, qui s'appuient sur le paradigme socioconstructiviste (ex : Université d'Alberta, Université de Sherbrooke, Université de Montréal, Université Laval.). Aussi les membres du comité des programmes de l'ÉRSI ont consulté des programmes en science infirmière canadiens concernant les cours de biologie humaine impliqués, le leadership et les théories en science infirmière (UNB, UPEI, St-Xavier, McMaster, U of T, UBC). Les étudiantes et des étudiants inscrits au programme actuel démontrent d'importantes difficultés à transférer les connaissances acquises dans les cours BIOL à la science infirmière.

2.1 Description des objectifs du programme

Le programme de baccalauréat en science infirmière va continuer de cibler le développement des compétences suivantes : l'expertise infirmière, la communication et l'interaction, la collaboration (intraprofessionnelle et interdisciplinaire), la responsabilisation professionnelle et l'autoapprentissage.

Le développement de ces compétences se poursuit au cours des quatre années du programme selon différents contextes (familles de situations) répartis comme suit :

- Première année : la personne² en santé ou vivant une situation chronique de santé;
- Deuxième année : la personne vivant une situation chronique ou aiguë de santé;
- Troisième année : la personne vivant une situation de santé selon les spécialités suivantes : périnatalité, pédiatrie, santé mentale et santé communautaire;
- Quatrième année : la personne vivant une situation complexe de santé et l'intégration du leadership infirmier.

Dans son cheminement, l'étudiante ou l'étudiant construit ses connaissances et développe ses compétences de façon interactive. Dans chaque année du programme et pour chaque compétence, des indicateurs de développement ont été identifiés (ÉRSI, 2020). L'étudiante ou l'étudiant est exposé graduellement à des situations d'apprentissage qui augmentent en complexité. L'acquisition de compétences s'effectue de façon graduelle et est évaluée à la fin de chaque année en fonction des indicateurs. Elle ou il sera alors conscient de la progression de ses apprentissages et sera capable d'y apporter les ajustements nécessaires en misant sur ses forces et en identifiant ses opportunités d'amélioration. Grâce à ce processus, l'étudiante ou l'étudiant est en mesure de mobiliser ses ressources pour son développement personnel et professionnel.

² La personne signifie : individu, famille, groupe, collectivité, population.

Au terme du programme, l'étudiante ou l'étudiant est en mesure d'appliquer une démarche infirmière dans diverses situations de santé tout en faisant preuve d'un jugement clinique appuyé sur des résultats probants. Elle ou il établit une relation de partenariat avec la personne¹ tout en démontrant une sensibilité culturelle dans ses stratégies d'interventions de soin et d'enseignement. Elle ou il est un leader dans ses relations interdisciplinaires et intersectorielles et est capable de se porter à la défense des intérêts de la personne dans un contexte éthique.

Ainsi, la future diplômée ou le futur diplômé, après avoir réussi l'examen d'entrée à la profession, sera en mesure d'œuvrer au sein des divers organismes et établissements de santé.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs

Dans le cadre d'un programme de formation par compétences, l'apprentissage par situations infirmières cliniques (APSIC) est privilégié. Ces SIC calquent la réalité des situations de soins qui surviennent dans les divers milieux de la santé. Cette méthode pédagogique s'effectue en trois étapes. La première étape consiste en l'analyse d'une situation simulée, complexe et contextualisée, en équipe d'environ 10 à 12 étudiantes ou étudiants. À la deuxième étape, elles et ils travaillent individuellement à la recherche de données probantes et de stratégies d'interventions de soin pertinentes à la situation. Finalement, à la dernière étape, l'équipe est reconstituée pour la mise en commun de leurs recherches individuelles et l'élaboration d'un plan d'intervention collectif adapté à la situation étudiée. Les étapes un et trois s'effectuent sous la direction d'une tutrice ou d'un tuteur. Pour chaque SIC, des capsules théoriques et une séance d'apprentissage par simulation complètent le processus d'intégration des apprentissages. Lors des capsules théoriques, les méthodes pédagogiques utilisées incluent l'exposé interactif, des séminaires et des conférences de courte durée, en lien avec la thématique de la SIC.

L'évaluation de l'intégration des apprentissages et des compétences se fait par diverses méthodes, dont les épreuves de contrôle, les travaux écrits et par des examens cliniques objectifs structurés (ECOS). Lors des ECOS, des mannequins ou des acteurs reproduisent des situations infirmières cliniques variées.

Enfin, l'ensemble des stratégies pédagogiques utilisées dans l'enseignement du baccalauréat en science infirmière cherche à donner aux futures diplômées et futurs diplômés une solide formation au niveau des savoirs, du savoir-être et du savoir-faire nécessaires à l'acquisition des compétences visées par le programme et requises pour l'exercice de la profession infirmière contemporaine. Le programme actuel comprend 39 unités d'apprentissage (UA), cependant, notamment en raison des coupures budgétaires exigées, nous proposons de diminuer le nombre de crédits en APSIC de 39 à 16.

Il est important de préciser que les cours SINP qui ne seront pas en APSIC comporteront souvent l'utilisation d'études de cas (ex. les cours de la 3^{ième} année touchant les spécialités). Dans ce sens, le programme (modifié) hybride modifie partiellement l'approche pédagogique, plutôt que le contenu des cours et les compétences visées.

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants

À la fin du programme, il est attendu des diplômées et des diplômés, qu'ils auront acquis les connaissances théoriques et cliniques leur permettant de démontrer les compétences ciblées par le programme de formation. Nous souhaitons que les modifications au programme leur permettent de mieux réussir l'examen d'autorisation infirmière. Ces compétences reflètent la réalité actuelle de la pratique infirmière. Finalement, elles et ils seront en mesure de répondre aux attentes des divers milieux de santé où elles et ils seront appelés à exercer leur profession, entre autres, sur le plan de la pensée critique, du leadership, de la collaboration intraprofessionnelle et interdisciplinaire, de l'engagement et de l'autoapprentissage continu.

Après l'obtention de son diplôme de baccalauréat en science infirmière et la réussite de l'examen d'autorisation infirmière, la diplômée ou le diplômé peut exercer sa profession à titre d'infirmière ou d'infirmier immatriculé dans tous les organismes de santé du Nouveau-Brunswick entre autres, les Régies de la santé (hôpitaux, programme extra-mural, santé publique, etc.), les foyers de soins, le gouvernement, en pratique et autres. Du fait de sa formation, la diplômée ou le diplômé peut exercer ses fonctions en clinique, en gestion, en enseignement et en recherche. Enfin, le baccalauréat en science infirmière permet de s'engager dans des programmes de spécialisation (certificat en soins infirmiers critiques, en santé communautaire, etc.), dans des programmes de deuxième cycle (maîtrise en science infirmière, maîtrise en science infirmière pour infirmière ou infirmier praticien) et par la suite, dans des programmes de troisième cycle.

3. La formation fondamentale en science infirmière

Afin de mieux préparer les étudiantes et les étudiants à devenir des infirmières et des infirmiers à l'affût des besoins de santé de la population et de l'évolution du domaine de la santé, le programme de baccalauréat de science infirmière vise à développer, par les cours de la discipline principale, cinq compétences essentielles dont la définition et les composantes sont présentées ci-dessous (ÉRSI, aout 2020).

L'expertise infirmière amène l'étudiante ou l'étudiant à effectuer une démarche infirmière visant à analyser diverses expériences de santé dans divers contextes tout en réalisant un plan de soins ou des interventions communautaires, en intégrant l'approche populationnelle dans une perspective holiste de **la personne** et en tenant compte des déterminants de la santé et des soins de santé primaires. L'expertise infirmière vise à :

- intégrer les éléments de la science infirmière et des sciences connexes dans l'application de la démarche infirmière;
- appliquer les étapes de la démarche infirmière (collecte des données, analyse de la situation, planification, intervention, évaluation) aux diverses expériences de santé et dans divers contextes de soins selon les soins de santé primaires (SSP) et le modèle McGill;
- appliquer une démarche de santé communautaire dans une perspective de santé populationnelle;
- démontrer des habiletés pour rechercher et critiquer les résultats probants.

La **communication et l'interaction** permettent à l'étudiante ou à l'étudiant de s'engager dans une relation empreinte de *caring* avec la personne, dans une perspective de partenariat, en appliquant les principes reliés à la communication, à la relation d'aide, à l'enseignement et à la sensibilité et à la sécurité culturelle. Cette compétence vise à :

- démontrer des habiletés de communication et d'interaction avec la personne, l'équipe intraprofessionnelle et interdisciplinaire;
- démontrer une attitude d'humilité culturelle et créer des environnements sécurisants sur la plan culturel;
- démontrer des habiletés innovatrices en enseignement.

Par la **collaboration**, l'étudiante ou l'étudiant s'engage dans une relation de partenariat avec la personne et avec plusieurs intervenants qui travaillent ensemble pour le mieux-être de la personne. Cette relation de collaboration permet à l'étudiante ou l'étudiant de :

- s'engager activement et efficacement auprès de la personne, l'équipe intraprofessionnelle et interdisciplinaire, ainsi qu'avec les partenaires des différents secteurs dans l'amélioration de la situation de santé de la personne;
- démontrer des habiletés en leadership et en gestion dans le processus de prise de décisions partagées et informées.

Le développement de la **responsabilisation professionnelle** amène l'étudiante ou l'étudiant à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles : éthiques, déontologiques, règlementaires, légales et de son imputabilité. Ainsi, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de :

- démontrer des comportements responsables et professionnels;
- défendre les intérêts de la personne et participer au processus de délibération éthique.

Par l'**autoapprentissage**, l'étudiante ou l'étudiant pourra s'investir de manière autonome et par interactions sociales, dans un apprentissage continu visant le développement et le maintien de ses compétences professionnelles, ainsi que l'actualisation des savoirs. Par cette compétence, l'étudiante ou l'étudiant pourra :

- développer ses habiletés d'apprentissage autonome.

3.1 Mapping des compétences du programme de l'ÉRSI avec celles de l'AIINB

En 2019-2020, un exercice de « *mapping* » entre les compétences et les indicateurs de développement selon l'année du programme de baccalauréat actuel en comparaison avec les compétences d'entrée à la pratique de l'AIINB a été réalisé (voir Annexe E). Cet exercice a permis de déterminer que le programme de baccalauréat en approche par compétences (tous les cours théoriques SINF en APSIC) répond entièrement à presque toutes les compétences et partiellement à certaines autres. Un plan a été mis en place pour mieux répondre aux compétences suivantes : 1.16, 2.12, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.3, 7.14 et 9.6 (voir Annexe F).

Puisque le programme (modifié) hybride propose surtout un changement dans l'approche pédagogique utilisée dans les cours SINF, l'ÉRSI prévoit que le prochain exercice de mapping révélera des résultats similaires ou même meilleurs, car plus de notions reliées au leadership ainsi que la théorie et les tendances seront ajoutées en quatrième année. Le prochain exercice de mapping aura lieu lorsque l'ÉRSI terminera les sommaires de cours.

3.2 Les cours de la formation fondamentale à travers les quatre années du programme

La formation fondamentale comporte des cours de la discipline principale et des cours dans des disciplines connexes. La discipline principale comporte deux volets : les cours théoriques obligatoires (14 cours de 3 crédits), deux laboratoires (1 ou 2 crédits) et les cours cliniques obligatoires (11 cours répartis en 1, 2, 3 ou 5 crédits), pour un total de 75 crédits.

Les cours de la discipline principale de la première année visent à favoriser l'intégration des étudiantes et des étudiants à leur programme d'études et à la profession infirmière. Essentiellement, ces cours offrent aux étudiantes et étudiants des contextes d'apprentissage permettant d'acquérir les connaissances et développer les compétences nécessaires pour exercer leurs rôles auprès de personnes en santé ou vivant une situation chronique de santé. Ces cours (9 crédits) impliquent deux cours théoriques : SINF 1813 *Fondements science infirmière*, incluant un crédit de laboratoire en soin de base (4 cr.), SINF 1823 *Santé et chronicité* (3 cr.) et un cours clinique SINF 1922 *Soin aînés et éval. physique* (2 cr.).

En deuxième année, les cours de la discipline principale (26 cr.) visent à offrir aux étudiantes et étudiants un contexte d'apprentissage leur permettant d'acquérir les connaissances et de développer les compétences nécessaires pour exercer leurs rôles auprès de personnes vivant une situation aiguë de santé. Ces cours comportent quatre cours théoriques de trois crédits impliquant la méthode APSIC : SINF 2813 *Chronicité et acuité I* (3 cr.), SINF 2823 *Chronicité et acuité II* (3 cr.), SINF 2833 *Chronicité et acuité III* (3 cr.), SINF 2843 *Santé et acuité* (3 cr.), et de trois cours cliniques : SINF 2912 *Soin et chronicité* (2 cr.), SINF 2922 *Soin et chronicité ou acuité* (2 cr.), SINF 2935 *Soin et acuité* (5 cr.).

Également en deuxième année, il y a un nouveau laboratoire SINF 2852 *Laboratoire en soin infirmier* (2 cr.) pour permettre aux étudiantes et étudiants d'apprendre les principales techniques de la profession infirmière qui n'ont pas été enseignées dans les cours APSIC et laboratoires. Au terme du semestre Hiver de la 2^e année, les principales techniques infirmières auront été vues dans le programme, ce qui permettra aux étudiantes et étudiants de les mettre en pratique dans les milieux cliniques.

Les cours de la discipline principale de la troisième année (21 cr.) visent à offrir aux étudiantes et étudiants un contexte d'apprentissage leur permettant d'acquérir les connaissances et de développer les compétences nécessaires pour exercer leurs rôles auprès de personnes vivant une situation de santé dans un contexte de spécialité : périnatalité, pédiatrie, santé mentale et santé communautaire. Ces cours comportent quatre cours théoriques : SINF 3803 *Santé des populations* (3 cr.), SINF 3513 *Périnatalité* (3 cr.), SINF 3323 *Approche inf. enfant famille* (3 cr.), SINF 3533 *Approche inf. : santé mentale* (3 cr.), et de quatre cours cliniques : SINF 3912 *Soin périnatalité et pédiatrie* (2 cr.), SINF

3922 *Soin santé mentale* (2 cr.), SINF 3933 *Soin médecine ou chirurgie* (3 cr.), SINF 3942 *Soin santé communautaire* (2 cr.).

Les cours de la discipline principale de la quatrième année (19 cr.) offrent un contexte d'apprentissage permettant aux étudiantes et étudiants d'intervenir auprès de personnes vivant une situation complexe ou critique de santé. En 4e année, les étudiantes et étudiants doivent démontrer de l'autonomie et du leadership dans leur processus d'apprentissage et en milieux cliniques. De plus, l'intégration de l'ensemble des connaissances et des compétences acquises lors du programme doit être démontrée lors du dernier cours clinique qui se déroule sous la forme d'un préceptorat.

La quatrième année implique trois cours théoriques : SINF 4803 *Théories et tendances* (3 cr.), SINF 4814 *Santé complexité* (4 cr., dont 3 cr. offerts selon la méthode APSIC et 1 cr. magistral), SINF 4823 *Leadership et gestion de soins* (3 cr., dont 2 cr. théorique en leadership et 1 cr. offert selon la méthode APSIC.), et trois cours cliniques : SINF 4912 *Soin et complexité I* (2 cr.), SINF 4922 *Soin et complexité II* (2 cr.) et SINF 4935 *Préceptorat* (5 cr.). Deux crédits de leadership ont été intégrés au programme, puisque le contenu relié était manquant, alors que très présent dans les programmes en science infirmière canadiens et indispensable pour les futurs infirmières et infirmiers dans un contexte de santé en constante évolution. Nous avons également mieux intégré le concept de leadership dans la compétence de collaboration (intra professionnelle et interdisciplinaire) du programme. Le nouveau cours de théories et tendances est également très présent dans les programmes en science infirmière canadiens. Un tableau comparant le programme actuel avec le programme (modifié) hybride se trouve à l'Annexe G.

3.3 Liste des cours exigés dans la formation fondamentale

Tableau 1 : La formation fondamentale		
Discipline principale - Cours obligatoires		75 crédits
Première année		
SINF 1814	<i>Fondements science infirmière</i> (3 cr. Théorique, 1 cr. labo)	4 crédits
SINF 1823	<i>Santé et chronicité</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 1922	<i>Soin aînés et éval. physique</i> (cours clinique et labo)	2 crédits
Deuxième année		
SINF 2813	<i>Chronicité et acuité I</i> (cours théorique-APSIC)	3 crédits
SINF 2823	<i>Chronicité et acuité II</i> (cours théorique-APSIC)	3 crédits
SINF 2833	<i>Chronicité et acuité III</i> (cours théorique-APSIC)	3 crédits
SINF 2843	<i>Santé et acuité</i> (cours théorique-APSIC)	3 crédits
SINF 2852	<i>Laboratoire en soin infirmier</i> (Laboratoire)	2 crédits
SINF 2912	<i>Soin et chronicité</i> (cours clinique)	2 crédits
SINF 2922	<i>Soin et chronicité ou acuité</i> (cours clinique)	2 crédits
SINF 2935	<i>Soin et acuité</i> (cours clinique)	5 crédits
Troisième année		
SINF 3803	<i>Santé des populations</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 3513	<i>Périnatalité</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 3323	<i>Approche inf. : enfant famille</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 3533	<i>Approche inf. : santé mentale</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 3912	<i>Soin périnatalité et pédiatrie</i> (cours clinique)	2 crédits

SINF 3922	<i>Soin santé mentale</i> (cours clinique)	2 crédits
SINF 3933	<i>Soin médecine ou chirurgie</i> (cours clinique)	3 crédits
SINF 3942	<i>Soin santé communautaire</i> (cours clinique)	2 crédits
Quatrième année		
SINF 4803	<i>Théories et tendances</i> (cours théorique)	3 crédits
SINF 4814	<i>Santé complexité</i> (cours théorique- 3 cr. APSIC- 1 cr. magistral)	4 crédits
SINF 4823	<i>Leadership et gestion de soins</i> (2 cr. cours théorique leadership - 1 cr APSIC)	3 crédits
SINF 4912	<i>Soin et complexité I</i> (cours clinique)	2 crédits
SINF 4922	<i>Soin et complexité II</i> (cours clinique)	2 crédits
SINF 4935	<i>Préceptorat</i> (cours clinique)	5 crédits

3.3 Cours dans les disciplines connexes

Le programme de baccalauréat en science infirmière prévoit 5 cours dans les disciplines connexes, voici leur répartition à travers les quatre années du programme.

Tableau 2 : liste des cours dans les disciplines connexes		
Disciplines connexes - Cours obligatoires		15 crédits
Première année		
BIOL 1133	<i>Anat. physiol. humaine I</i>	3 crédits
BIOL 1233	<i>Anat. physiol. humaine II</i>	3 crédits
PSYC 1000	<i>Introduction à la psychologie</i>	3 crédits
Deuxième année		
BIOL 2133	<i>Physiologie humaine I</i>	3 crédits
BIOL 2233	<i>Physiologie humaine II</i>	3 crédits
Troisième année		
Quatrième année		3 crédits
Disciplines connexes - Cours au choix		

4. La formation générale

Le programme de baccalauréat en science infirmière permet de satisfaire à l'ensemble des objectifs de formation générale tel que stipulés par le projet de reconfiguration des programmes du Sénat académique.

Le tableau suivant démontre une synthèse des cours permettant d'atteindre les objectifs de formation générale dans le cadre du programme de baccalauréat en science infirmière.

Tableau 3 : Cours permettant d'atteindre les objectifs de formation générale	
Objectifs de la formation générale	Cours
1. Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT 1003 <i>Initiation aux études : santé</i>
2. Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 2.

3. Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	SOCI 1000 <i>Introduction à la société</i>
4. Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	SANT 2003 <i>Pharmacologie et médication</i> À noter que tous les cours SINF abordent l'interdisciplinarité dans les situations fictives et réelles. De plus, les étudiantes et les étudiants vivront des expériences d'apprentissage interdisciplinaires lors de tous les cours cliniques (stages) du programme.
5. Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT 2653 <i>Statistique descriptive</i> À noter que dans plusieurs cours théoriques et que dans la majorité des cours cliniques, les étudiantes et étudiants doivent mettre en pratique des habiletés mathématique dans le cadre de la gestion de la thérapie médicamenteuse.
6. Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 6.
7. Capacité de penser logiquement et de manière critique	SANT 3023 <i>Méthodes de recherche en santé.</i> À noter que tous les cours SINF intègrent la pensée logique et critique dans les situations fictives et réelles.
8. Capacité de s'exprimer en français	FRAN 1500 <i>Communication orale</i> FRAN 1600 <i>Communication écrite</i> (selon test de classement, doit peut-être faire FRAN 1101 et 1102 aussi)
9. Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL 1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement)

5. **Dérogation à la répartition des crédits de la discipline principale : science infirmière (72 crédits)**

Le projet de reconfiguration des programmes de premier cycle de l'Université de Moncton proposait une répartition de 90 crédits de cours de formation fondamentale dont 57 crédits dans la discipline principale et 33 crédits dans les disciplines connexes, ainsi que 30 crédits de formation générale.

L'École réseau de science infirmière doit non seulement respecter les grands principes du projet de reconfiguration des programmes de l'Université de Moncton, mais également satisfaire les critères d'approbation de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB, 2015). L'AIINB (2013) exige un minimum de 1400 heures de cours clinique (stage ou enseignement par simulation selon une proportion maximale de 20 %) et que les cours de science infirmière (théoriques, cliniques et laboratoires) forment au moins 50 % du programme d'études en termes de crédits³.

³ AIINB. (2013). *Normes de la formation infirmière au Nouveau-Brunswick*. Norme I : énoncé 1,3 : les cours de science infirmière (théoriques, cliniques et laboratoires) forment au moins 50 % du programme d'études en termes de crédits. Énoncé 1.6 : les activités d'apprentissage clinique offrent aux étudiantes et étudiants suffisamment de possibilités d'atteindre les objectifs et résultats du programme d'études et d'acquérir les compétences de niveau débutant. Le programme menant à l'admission initiale à la pratique d'infirmière immatriculée prévoit au moins 1 400 heures de pratique clinique dans différents milieux (ex. soins de longue durée, aigus et communautaires).

L'exigence liée au nombre minimal d'heures cliniques correspond à un minimum de 31 crédits des 72 crédits de la discipline principale. Aussi, le programme modifié (hybride) comporte 72 crédits de la discipline principale (SINF), ce qui correspond à 60 % de la totalité des 120 crédits afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de développer les compétences minimales exigées de l'infirmière débutante par l'AIINB. Le tableau suivant représente la répartition des heures cliniques dans les quatre années du programme.

Tableau 4 répartition des heures cliniques							
Répartition des heures cliniques dans les quatre années du programme							
		Crédits	Théorique	Labo	Simulation	Clinique	Total
1ère année	SINF1814	4 crédits	3 cr.	15			15
	SINF1823	3 crédits	3 cr.				
	SINF1922	2 crédits	(3 jr)	22.5		67.5	90
Total				37.5		67.5	
Total des heures en 1e année							105

		Crédits	Théorique	Labo	Simulation	Clinique	Total
2e année	SINF2813	3 crédits	3 cr.	10.5			10.5
	SINF2823	3 crédits	3 cr.	10.5			10.5
	SINF2833	3 crédits	3 cr.	10.5			10.5
	SINF2843	3 crédits	3 cr.	10.5			10.5
	SINF2852	2 crédits		30			30
	SINF2912	2 crédits			18.75	71.25	90
	SINF2922	2 crédits			18.75	71.25	90
	SINF2935	5 crédits			30	195	225
Total				72	67.5	337.5	
Total des heures en 2e année							477

		Crédits	Théorique	Labo	Simulation	Clinique	Total
3e année	SINF3803	3 crédits	3 cr.				
	SINF3513	3 crédits	3 cr.	3.5			3.5
	SINF3323	3 crédits	2 cr.	15			15
	SINF3533	3 crédits	3 cr.	3.5			3.5
	SINF3912	2 crédits			15	75	90
	SINF3922	2 crédits				90	90
	SINF3933				15	120	135
	SINF3942					90	90
Total				22	30	375	
Total des heures en 3e année							427

		Crédits	Théorique	Labo	Simulation	Clinique	Total
4e année	SINF4803	3 crédits	3 cr.				
	SINF4814	4 crédits	3 cr.		15		15
	SINF4823	3 crédits	2 cr.	3.5			3.5
	SINF4912	2 crédits			15	75	90

	SINF4922	2 crédits			15	75	90
	SINF4935	5 crédits				225	225
Total				3.5	45	375	
Total des heures en 4e année							423.5

Grand total des heures de labo, simulation et clinique (19,37 % sim/lab)

1432.5 h

Le tableau suivant présente la répartition totale des crédits (théoriques et cliniques) du programme actuel et du programme (modifié) hybride.

Tableau 5 : Dérogation dans les crédits				
Comparaison entre le programme actuel et le programme (modifié) hybride				
	Discipline principale	Disciplines connexes	Formation générale et cours au choix	Total des crédits
Programme actuel	69 cr. (57,5 %)	21 cr. (17,5 %)	30 cr. (25 %)	120 cr.
Programme modifié (hybride)	72 cr. (60 %)	18 cr. (12,5 %)	30 cr. (25 %)	120 cr.

Par ailleurs, la majorité des universités canadiennes qui offrent le programme de baccalauréat en science infirmière ont une composante de la discipline principale nettement supérieure à celle que nous proposons. Le tableau suivant démontre la comparaison de programmes en science infirmière au Canada.

Tableau 6 : Justification de la demande de dérogation				
Comparaison de programmes en science infirmière au Canada				
	Université de Moncton	Université d'Alberta	University of New-Brunswick	Memorial University
Cours de la discipline infirmière	72 crédits (43 crédits théoriques et 29 crédits cliniques)	108 crédits (56 crédits théoriques et 52 crédits cliniques)	98 crédits (61 crédits théoriques et 37 crédits cliniques)	94 crédits
Cours des disciplines connexes	18 crédits	18 crédits	23 crédits	36 crédits
Cours de formation générale	30 crédits	9 crédits	9 crédits	
TOTAL	120 crédits	135 crédits	130 crédits	130 crédits

Références

- Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACÉSI). (2014). Normes du programme d'agrément de l'ACÉSI. En ligne : <https://www.casn.ca/wp-content/uploads/2014/12/2014-FR-Accred-program-standards-March-311.pdf>
- Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC). (2015). *Cadre de pratique des infirmières et infirmiers au Canada*. Ottawa : Auteure. En ligne : <https://www.cna-aiic.ca/~media/cna/page-content/pdf-fr/cadre-de-pratique-des-infirmieres-et-infirmiers-au-canada.pdf?la=fr>
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). (2019). *Compétences de niveau débutant pour la pratique des infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Auteure.
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). (2015). *Processus de l'examen d'approbation : programmes de baccalauréat en science infirmière du Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Auteure. En ligne : <http://www.nanb.nb.ca/media/resource/NANB-ApprovalReviewProcessBaccalaureateNursingProgramsNB-F.pdf>
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). (2013). *Normes de la formation infirmière au Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Auteure. En ligne : <http://www.nanb.nb.ca/media/resource/NANB-StandardsNursingEducationNB-F.pdf>
- École réseau de science infirmière. (2020). Les cinq compétences du programme de baccalauréat en science infirmière (pour étudiantes ou étudiants réguliers) : Définitions, orientations, composantes et indicateurs de développement. Document non publié.
- Gouvernement du Canada (2020). Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante.html>
- National Council of State Boards of Nursing [NCSBN] (2019). Plan d'examen du NCSBN pour l'examen NCLEX-RN. En ligne : <https://www.ncsbn.org/testplans.htm#15007>

Annexe E Mapping compétences ÉRSI-AIINB (août 2020) et tableau des conclusions-recommandations

Développement du mapping des compétences du programme actuel en science infirmière de l'ÉRSI avec les compétences niveau débutant de l'AIINB (septembre 2019) et les éléments du plan directeur de l'examen NCLEX-RN

Première étape (septembre à décembre 2019)

Dans un effort collectif concerté de l'ÉRSI, un représentant de l'équipe responsable (1 Prof issu de l'UMCS, l'UMCE ou l'UMCM) de chaque unité d'apprentissage (39 UA), de chaque cours SANT (3) et des 12 stages cliniques, soit une douzaine de professeures ont examiné les 517 éléments de l'Examen détaillé NCLEX et les 101 Compétences de niveau débutant (CND) de l'AIINB à travers l'ensemble du programme en sciences infirmières (4 années), afin de **déterminer** si cet élément était **introduit (I)**, abordé **partiellement (P)** ou **discuté à fond (F)** dans le contenu du cours. Les résultats de ce premier exercice ont été présentés dans un fichier Excel intitulé : *Examen détaillé NCLEX et CND (AIINB)*. Puisque le document est trop volumineux à inclure dans document PDF regroupant la Demande de modification du programme de Baccalauréat en science infirmière, voici une capture d'écran démontrant une partie du mapping pour le contenu théorique de la 4^{ième} année.

Plan de l'examen détaillé du NCLEX-RN (2019) et 101 compétences de l'AIINB		SINF4613			SINF4623			SINF4633			SINF 4712	SINF 4722	SINF 4735
		Myriam Breau	Benoit Morin	Suzie Durocher	Mélani Darveau	Suzann Harrison	Ann Rhéaume	Julie Boudreau	Anik Dubé	France Chassé	Benoit Morin	Nathali Leblanc	Anne Charron
		UA31	UA32	UA33	UA34	UA35	UA36	UA37	UA38	UA 39			
	Légende: I = introduit, P = partiel, F = fond												
1.47	Établir l'ordre de priorité de l'administration des soins aux clients*	F	F	P	F	F	f		F	F	F	F	F
1.48	Évaluer le plan de soins pour plusieurs clients et le réviser au besoin	F	P	P						P	F	F	F
Pratique conforme à la déontologie													
1.49	Reconnaître les dilemmes éthiques et prendre les mesures appropriées*				F	F	p		F	P	P	P	P
1.50	Informar les clients et les membres du personnel de problèmes affectant les soins administrés aux clients										P	P	F
1.51	Exercer conformément au code de déontologie de la profession infirmière*				F	F	F		F	F	F	F	F
1.52	Évaluer les résultats des interventions pour promouvoir la pratique conforme à la déontologie						P			F	F	F	F
Consentement éclairé													
1.53	Identifier la personne appropriée à laquelle fournir le consentement éclairé du client		I	I			f		F	F	I		P
1.54	Fournir des documents écrits dans la langue des clients, si possible		I	I					F		I		I
1.55	Décrire le matériel du consentement éclairé		I	I					F				
1.56	Participer à l'obtention du consentement éclairé		I	P					F	F	I		P
1.57	Vérifier si le client est correctement informé et consent aux soins et aux procédures*		I	I			P		F	F	F	F	F

Deuxième étape (janvier à avril 2020)

Les membres du Comité de programme (6 professeures) réseau de l'ÉRSI subdivisés en équipe de 2 profs **ont analysé** les contenus des quatre années du programme, afin de déterminer si chacun des 517 éléments de l'Examen détaillé NCLEX et des 101 CND de l'AIINB était **trop couvert, couvert, peu couvert** ou **non couvert**. Les résultats ont été placés dans un fichier Excel intitulé : *Analyse de l'arrimage NCLEX et CND (AIINB)*. Encore une fois, le fichier Excel est trop grand pour partager ici, mais voici un extrait.

NCLEX		TROP COUVERT	COUVERT	PEU COUVERT	NON COUVERT	COMMENTAIRES
1. ENVIRONNEMENT DE SOINS SÉCURITAIRES ET EFFICACES						
A) GESTION DES SOINS						
Directives préalables/Autodétermination/Plan de vie						
	1.1		COUVERT			Introduit ua 12 et 16, Fond UA 36
	1.2					Introduit UA 12m Stage 3e 3712 3722 3703
	1.3	TC				Introduit UA 12 et stage 3e 3712, 3722, 3742/ Partiel UA 34/39/ Fond UA 5,6,36
Défense des intérêts						
	1.4	TC				Fond UA 5,6, 34,36, 38 P: 16, 32,33,35clinique P: 3712, 3722, 3703 3742 I: 21 P: clinique 4712,4722 4735
	1.5	TC				I; ua 39 ET 1003, 3703 25, 28; F: 5,6, 38 P: 3712, 3722, 4712, 4722, 4735 ua 34,35,36
	1.6		COUVERT			P: 34,35,36,4712,4722,4735 I: UA 16,25,28,39,1003, 2722,3742
	1.7	TC				I: 1003, UA 15,17, 25,28, 3703 P: 3712,3722, 34, 36, 4712, 2422, 4735, f: 35

Troisième étape (mai et juin 2020)

Une analyse de deuxième niveau a ensuite été effectuée par les membres de l'Équipe de gestion et d'innovation pédagogique (ÉGIP) de l'ÉRSI. En équipe de 2 profs ont identifié les éléments qui étaient **peu ou non couverts** dans l'ensemble programme de science infirmière et ont émis des recommandations aux équipes responsables des cours théoriques et cliniques, afin d'intégrer ou d'approfondir certains contenus dans le programme actuel. Ce tableau a été présenté à l'ensemble du corps professoral lors de l'assemblée annuelle de l'ÉRSI en août 2020, afin que chaque équipe puisse documenter les éléments ajoutés dans leur contenu, afin de démontrer le niveau d'intégration de celui-ci. Les résultats de la troisième étape sont présentés dans le *Tableau évolutif des conclusions et recommandations* qui se trouve ci-dessous. Cet exercice de faire le mapping du contenu de l'examen NCLEX en lien avec les compétences de l'AIINB et le contenu du programme actuel à aider à effectuer des changements mineurs au contenu des cours (micro) et a aussi contribué à l'élaboration des changements proposés dans le projet de modification du baccalauréat (macro).

Conclusion Éléments jugés à mieux couvrir NCLEX	Recommandations des membres de l'ÉGIP ⁴ pour les responsables d'UA, membres du comité des programmes, responsables de cours ou monitrices cliniques , cours SANT ou CREC	Réponses aux recommandations (SVP précisez comment et quand (ex. A20 ou H21) la recommandation a été intégrée ou autres commentaires
1.16 Évaluer l'efficacité des compétences des membres du personnel en ce qui concerne la gestion du temps	Recommandation : UA 38 et 39 approfondir à Fond (F) , ainsi que durant les stages cliniques de 3 ^e et 4 ^e année.	EXEMPLE Discuter avec l'équipe responsable et ... UA 38 : A20 et H21 lors de l'APS; la gestion du temps pour la prise en charge de la situation anaphylaxie lors de la clinique d'immunisation. UA 39 : A20 et H21 lors de l'APS; la gestion du temps pour la prise en charge des scénarios au site du sinistre (code rouge, code jaune et code vert) + rapidité et efficacité lors du transfert aux services d'urgence. 2020-2021 Approfondir en clinique de 3 ^e et 4 ^e année
1.25 Fournir une éducation aux clients et au personnel en ce qui concerne les droits et responsabilités des clients.	Recommandation : UA 17 et 25 approfondir à Fond (F) .	UA 17 : SIC – explication à la cliente sur le statut d'admission involontaire UA 20 : Dans la CT – droit des clients sur ses soins de santé; droit au consentement ou au refus de soins; certificat d'examen (formule I) vu en détail dans la CT. UA 25 : o Question dans la SIC en lien avec la divulgation des renseignements (droit à la confidentialité même si psychose, sauf exception – formulaire 6 - incompétence temporaire). Référence à la <i>loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé.</i>

			<ul style="list-style-type: none"> ○ Question de la SIC et plus en profondeur dans la CT – admission sous certificat d’examen (formule I) - aspects légaux ○ Droits des clients quant à l’utilisation des contentions (SIC et APS)
1.28	Identifier les besoins de conférences interdisciplinaires	Recommandation : Responsables de cours et monitrices cliniques: encourager la participation aux réunions de l’équipe interdisciplinaire en clinique à partir de la 2e année.	2020-2021 : SINF 2712, 2722, 2735, etc.
1.50	Informers les clients et les membres du personnel de problèmes affectant les soins administrés aux clients	Actuellement : UA 10 (P) et UA 27 (I), Vue à (F) dans les cliniques SINF 3712, 3722, 3703 et 4735 Recommandation : UA 10 et 27 approfondir à (F)	UA 10 : UA 27 :
1.52	Évaluer les résultats des interventions pour promouvoir la pratique conforme à la déontologie	Actuellement : UA 36 (P) UA 39 (F), vu à (F) dans les cliniques SINF 3712, 3722, 3703, 4712, 4722, 4735 Recommandation: UA 36 approfondir à (F)	UA 36 :
1.54	Fournir des documents écrits dans la langue des clients, si possible	Actuellement : UA 32, 33 (1) et UA 19, 38 (F), Vue à (F) dans les cliniques SINF 3712, 3722, 3703,3742, SANT 3023 (F) Recommandation: UA 33 approfondir à (F). Cibler la famille (puisque client intubé). Changer pour anglophone SVP. Remettre documents anglophones.	UA 33 :
1.64	Identifier et gérer les objets de valeur des clients en fonction des directives de l’établissement/l’agence	Actuellement : UA 16 (I) et UA 39 (P) Recommandation: UA 16 et UA 39 approfondir à (F)	UA 16 : Il semblerait plus dans la UA20, présentement pas dans la UA16. Dans la UA 20, c’est plutôt la gestion des objets pour assurer la sécurité (APS 20) UA 39 : A20-H21 Automne 2020 et H2021, au Centre de triage, recueillir les objets personnels, les ranger dans un sac, l’étiqueter correctement avec numéro de la carte de

			classement et le déposer avec le patient, avant de faire le transfert du blessé au centre hospitalier. Inclure la manutention des objets personnels lors du rapport aux ambulanciers et le rapport de l'ambulancier aux personnels de la salle d'urgence.
1.66	Examiner la politique de l'établissement et les questions juridiques avant d'accepter de servir d'interprète pour le personnel ou le prestataire de soins de santé principal	Actuellement : UA 34 (I) et UA 35, 38 (P) Recommandation: UA 35 et 38 approfondir à (F)6	UA 35 : UA 38 : Automne 2020 et Hiver 2021, durant l'APS les étudiants sont exposés à divers scénarios impliquant des patients de différentes langues, des limites à la communication, des troubles du langage, etc. Une discussion s'ensuit impliquant les considérations légales et éthiques.
1.71	Participer aux projets d'amélioration du rendement et aux processus d'amélioration de la qualité	Actuellement : Pas vue dans aucune UA, (P) dans lettre formelle SINF 3643. Recommandation : SANT 1003 introduction à la recherche lorsqu'évalue l'efficacité d'une nouvelle procédure de soin (introduire). Comité des programmes : 1 crédit leadership?	SANT 1003 : A2020 introduction à la recherche évaluative d'une nouvelle initiative (CSNB 2020, efficacité, efficience, impact, amélioration et appréciation) et aux retombées bénéfiques dans le cadre de l'amélioration continue des procédés. CP :
1.73	Utiliser les études et autres références traitant de mesures d'amélioration du rendement	Actuellement : Pas vue dans aucune UA , mais (P) dans lettre formelle SINF 3643 et SANT 3003(F) Recommandation : Approfondir à Fond cours de recherche SANT 3023 Comité des programmes 1 crédit leadership	SANT 3023 : CP:
1.74	Évaluer l'impact des mesures d'amélioration de la performance sur les soins prodigués aux clients et l'utilisation des ressources	Actuellement : Pas vu dans aucune UA P dans lettre formelle SINF 3643 Recommandation : Approfondir à Fond cours de recherche SANT 3023 1 crédit leadership?	SANT 3023 : CP :

1.79	Identifier les documents à inclure lors de la recommandation de clients (ex. dossier médical, formulaire de recommandation)	Actuellement : Pas vue dans aucune UA, mais probablement vu durant les stages cliniques. Recommandation : UA 35 inclure une question dans la SIC ex. l’infirmière rassemble le dossier impliquant les informations pertinentes au transfert vers un autre établissement.	UA 35 :
1.85	Identifier et vérifier les prescriptions pour des traitements qui pourraient entraîner un accident ou des blessures (<u>n’inclut pas les médicaments</u>) Ex. prothèses, béquilles, etc.	Actuellement : UA 23 (p). Vue à (F) dans les cliniques SINP 3712, 3722, 3703 Recommandation: UA 23 approfondir à (F)	UA 23 : Ici, les prothèses, les béquilles (accessoires de marche sont vus dans la UA22. (ex: canne, déambulateur) suite à une chirurgie). (APS22)
1.87	Fournir aux clients une méthode appropriée pour appeler les membres du personnel.	Surtout vu dans les différents contextes de soins et milieux cliniques (comprend la cloche d’appel, transfert du patient sur une nouvelle unité, mais aussi les suivis après le congé (Ex : chirurgie d’un jour et accouchement), le suivi à domicile, etc. Recommandation : UA 12 approfondir à F. ex. Sécurité du patient errant en APS.	UA 12 : SIC - Sécurité du patient errant abordé dans la SIC. Les étudiants doivent développer une question à cet effet.
1.91	Assigner des chambres appropriées pour les clients ayant des troubles cognitifs	Recommandation : UA 12 approfondir à F.	UA 12 : CT – Sujet abordé lors de la CT.
1.105	Assurer une mise en application sans danger de radiothérapie interne	Actuellement : Non couvert dans le programme, pas permis au niveau CND. Recommandation : Pourrait être vu à l’UA 35 pour assurer que les étudiants ont les compétences avant de commencer à travailler. (Ne peuvent pas administrer d’antineoplasique)	UA 35 :
1.109	Encourager le client à porter des équipements de	Actuellement peu vu dans le programme.	UA 4 :

	protection lorsqu'il utilise des appareils qui peuvent causer des blessures	Recommandations : UA 28 (P) voir à F. SVP préciser dans quel contexte est vu dans l'UA 28. Pourrait être vu à l'UA-4 (sécurité de l'environnement), UA 10 (diabète) ou l'UA-35 (Epipen) ?	UA 10 : UA 28 : UA 35 :
1.115	Inspecter l'équipement pour y détecter des risques pour la sécurité (ex. cordons électriques effilochés, pièces desserrées/manquantes)	Recommandation : voir en profondeur à l'UA 4	UA 4 :
1.122	Établir les zones de soins des clients présentant des sources d'infection	Actuellement : UA 6, 16, 23, SANT 3003 (mal. Infectieuses) Recommandations : voir en profondeur à l'UA 8 avant d'aller en clinique en lien avec le COVID. UA 23 voir à F SINF 1722- assurer de bien préparer étudiantes pour le contexte COVID. UA 38 : Approfondir	UA 8 : UA 23 : Stations APS, CT et SIC, bien expliqués. SINF 1722 : SANT 3003: Automne 2020, de nombreux contenus liés au COVID-19 ont été introduits au module des maladies infectieuses. UA 38 : Dans la CT, les phases d'alerte pandémique ont été personnalisées à l'évolution de la situation de la COVID-19 dans le monde, puis au Canada et finalement au NB.
1.125	Suivre les modalités et procédures correctes pour signaler un client atteint d'une maladie transmissible	Actuellement : Couvert- UA 5, 16, 23, 38 Recommandation : Approfondir (COVID) à Fond UA 38.	UA 38 : A20 Révision de l'ensemble du système de surveillance canadien en lien avec la situation de la pandémie de la COVID-19. Hiver 2022, il est planifié de modifier le scénario de la UA 38 par une situation évolutive de la COVID-19, débutant par une exposition à l'agent pathogène, l'isolation, le dépistage, l'apparition des symptômes, l'hospitalisation et le séjour aux soins intensifs.

1.129	Évaluer les mesures de prévention des infections utilisées par les membres du personnel	<p>Aucune info à cet égard ne figure dans la grille d'analyse de 1^{er} niveau, ni en 2^e année, ni en 3^e année, sauf UA 38 et 39. Difficile de croire que cet item n'est pas vu avant le début des stages cliniques.</p> <p>Recommandation : Cet item fait référence entre autres, aux mesures de protection universelle, lavage des mains, isolation, asepsie, etc. vues en 2^e année, dans la UA 8 (isolation), UA 11 ou 12 (pans. sec), dans les stages 2712, 2722 et 2735. Avec la COVID-19, ces notions devront être présentées plus tôt, soit dans le SINF 1722 UA 38- approfondir à F</p>	<p>SINF 1722</p> <p>UA 8 :</p> <p>UA 11 ou 12 :</p> <p>SINF 2712, 2722 et 2735</p> <p>UA 38 : A20 Révision de l'ensemble des précautions en lien avec la prévention de la COVID-19 personnelles, à la maison et dans la communauté. : Dans l'APS, nous avons reproduit les mesures strictes spécifiques à la vaccination de masse en situation de pandémie COVID-19, exactement comme nous l'avons vécu, avec l'équipement de protection prescrite.</p>
2.7	Évaluer la présence potentielle de symptômes de complications post-partum ...Hémorragie	<p>Recommandation : Approfondir hémorragie post-partum à l'UA 21</p>	<p>UA 21 : Information déjà présente au sujet de l'hémorragie post-partum (comment la prévenir, la détecter et intervenir)</p>
2.26	Évaluer les accomplissements des clients du niveau de développement prévu (ex. grand-pas dans le développement)	<p>Actuellement : UA 35 (P) + cliniques de 3e année SINF3722 (P), 3742 (P)</p> <p>Recommandation: Approfondir à fond dans l'UA 35</p>	<p>UA 35 :</p>
2.50	Identifier les contre-indications pour une méthode de contraception choisie (ex. tabagisme, observance, troubles médicaux)	<p>Recommandation: voir à fond dans l'UA 5.</p>	<p>UA 5 :</p>
2.54	Évaluer des alternatives ou des pratiques de soins de santé homéopathiques pour les clients (ex. massages,	<p>Actuellement : UA7, UA 16 (P), UA 21 (P), UA 22 (P) + cliniques de 3e année SINF 3703 (I), 3742 (I) + clinique de 4e année SINF 4735 (P)</p>	<p>UA 21 :</p>

	acupuncture, plantes médicinales et minéraux)	Recommandation: Approfondir à fond dans l'UA 21 (faire un transfert des connaissances à autres types de douleurs/contextes).	
2.55	Évaluer la capacité du client à gérer ses soins à domicile et planifier les soins en conséquence	Actuellement : UA 4 (P), UA 19 (I), UA 36 (P) + clinique de 2e année SINF 2735 (P) + cliniques de 3e année SINF 3722 (P), 3703 (P), 3742 (F) + clinique de 4e année SINF 4735 (P) Recommandation: Approfondir à fond dans l'UA 4 et mettre en application dans le stage SINF 1722-Volet personne âgée à domicile SINF 4722 Volet Progr. Extra Mural	UA 4 : SINF 1722 Volet personne âgée à domicile : SINF 4722 Volet Progr. Extra Mural
2.56	Considérer les besoins du client en matière d'auto administration des soins avant d'élaborer ou de réviser le plan de soins	Actuellement : UA 4 (I), UA 10 (I) + cliniques de 3e année SINF 3722 (P), 3703 (P) + clinique de 4e année SINF 4735 (P) Recommandation: Approfondir à fond dans l'UA 10.	UA 10 :
2.57	Aider les personnes soignantes principales qui travaillent avec les clients à réaliser les objectifs d'un auto traitement	Actuellement : UA 4 (I), UA 36 (P) + clinique de 2e année SINF 2712 (I) + clinique de 4e année SINF 4735 (P) Recommandation: Approfondir à fond dans l'UA 36.	UA 36 :
3.2	Identifier les facteurs de risque pour des abus/négligences domestiques, abus/négligences d'enfants ou d'ainés et abus sexuels	Actuellement : UA 4 (I), UA 5 (F), UA 17 (I), UA 27 (I) + cliniques de 3e année SINF 3712 (I UMCS), 3722 (F), 3703 (P), 3742 (P) Recommandation: Approfondir à fond dans l'UA 27.	UA 27 :
3.3	Planifier des interventions pour les victimes ou	Actuellement : UA 5 (I) + clinique de 3e année SINF 3722 (F)	UA 5 : Ajouts d'interventions pour les personnes qui dévoilent avoir été victimes d'abus dans la CT 5.

	victimes soupçonnées d'avoir fait l'objet d'abus	Recommandation : Approfondir à fond dans l'UA 5- Politique UdeM, Infirmière SANE, programme Éclipse Edmundston	
3.4	Fournir des conseils sur les stratégies d'adaptation aux victimes et victimes soupçonnées d'avoir été l'objet d'abus et famille	Actuellement : UA 5 (I) + cliniques de 3e année SINF 3722 (P), 3742 (P) Recommandation: approfondir dans l'UA 5 et UA 17 Stratégies post trauma abus psychol.	UA 5 : Ajouts de stratégies d'adaptation à la CT 5 UA 17 : Nous tenterons de l'intégrer dans la UA 17 cet hiver, sinon ce sera dans le nouveau cours de psychiatrie.
3.5	Offrir un environnement sûr pour les clients qui sont l'objet d'un abus/négligence	Actuellement : UA 5 (P) Recommandation : approfondir à fond dans l'UA 5 et UA 17	UA 5: L'importance de placer la personne dans un endroit sécuritaire était déjà discuté dans la CT5 UA 17 : Cet hiver dans la CT peut-être.
3.19	Soutenir un client pour l'aider à accepter une altération inattendue de son image corporelle (alopécie, amputation, brûlure).	Actuellement : Alopécie suffisamment vue dans le programme. Recommandation: UA 26 Amputation actuellement P SVP approfondir à F. UA 28 Brûlure (SVP voir à F).	UA 26 : Amputation bien vue dans la SIC. UA 28 :
3.26	Orienter les clients vers des ressources de rétablissement à la suite d'une crise (soutiens sociaux)	Recommandation: Approfondir dans la UA 24 alcoolisme et UA 25 Introduit, SVP approfondir à F.	UA 24 : Vu en détails SIC et CT. UA 25 : Question de la SIC en lien avec les <u>ressources</u> suite à un diagnostic de schizophrénie. <u>Ressources</u> sont également enseignées au client et à sa famille lors du APS.
3.51	Évaluer l'adhésion du client au plan de traitement	Actuellement, cet élément est grandement effectué lors des stages cliniques, mais n'est pas approfondi en théorie. Recommandation: UA 25 actuellement P, SVP approfondir à F.	UA 25: <ul style="list-style-type: none"> ○ Question de la SIC "comment prévenir les rechutes" - non-adhérence au traitement. ○ Enseignement au client et à sa famille sur l'importance d'être adhérent au traitement et les conséquences si non-adhérent. ○ CT - médicament à longue action lorsque non-adhérent.
3.57	Identifier les problèmes émotionnels des clients ou	Recommandation: UA 35 actuellement P, SVP approfondir à F.	UA 35 :

	les besoins des clients qui sont associés à des croyances fondamentales religieuses/spirituelles (affliction spirituelle, conflit entre le traitement recommandé et les croyances fondamentales).		
4.3	Évaluer l'utilisation par les clients d'accessoires fonctionnels (membres artificiels, prothèse auditive)	Recommandation: UA 4 approfondir à F prothèse auditive UA 26 approfondir à F membre artificiel	UA 4 : UA 26 : Parle d'attelle, mais pas de membre artificiel.
4.5	Prendre en charge les clients qui utilisent des accessoires fonctionnels ou des prothèses (ustensiles, dispositifs de télécommunication, dentiers).	Recommandation: UA 4 SVP approfondir à F et compléter avec le stage SINP 1722.	UA 4:
4.29	Conseiller les clients sur les soins palliatifs/gestion des symptômes et sur le traitement ou soins non curatif.	Actuellement : UA 34, 35 et 36 (P). Recommandation: UA 34, 35 et 36 (F) SVP approfondir à F CREC : Idéalement ajouter des journées cliniques en soins palliatifs	UA 36 : CREC:
4.54	Exécuter les soins post-mortem	Actuellement : UA 36 soins post mortem présent dans guide opérationnalisation, mais non indiqué dans tableau d'analyse des responsables de cours ? SINP 2735 (I) et 3703 (I), 4712 (P), 4722 (P) et 4735 (P) Recommandations : SVP confirmer que bien vu dans l'UA 36	UA 36 : CREC:

		CREC: Idéalement ajouter des journées cliniques en soins palliatifs	
4.118	Surveiller les résultats de tests diagnostic maternel et fœtal (examen de réactivité fœtale, amniocentèse, ultrason.	Actuellement : UA 21, 27 et 34 pour examen de réactivité fœtal Recommandation : Ajouter Amniocentèse à l'UA 34 et Ultrason à l'UA 27	UA 27 : UA 34 :
4.144	Dispenser des soins aux clients qui suivent une électroconvulsothérapie (ex. surveiller les voies aériennes, établir les effets secondaires, enseigner la procédure aux clients)	Actuellement : UA 25 P ; 3722 P, 3703 P. Vu partiellement dans une UA et un stage (3722). Recommandation : UA 20 voir à fond dans la CT ou l'APS en ECOS formatif	UA 20 : Vu en détails dans la CT 20 et en milieu clinique.
4.147	Intervenir pour empêcher des complications neurologiques potentielles ex. Pied tombant, engourdissement, picotement.	Actuellement vu UA 35 (P) et UA 39 (P) + 4712 (P), 4722 (P) et 4735 (P). La grille n'indique aucune info présentée à la <u>UA 37 qui aborde spécifiquement le trauma crânien.</u> Recommandation : Approfondir UA 37 à Fond.	UA 37 :
4.177	Aider avec les procédures invasives (ex. voie centrale, thoracentèse, bronchoscopie)	Actuellement : UA 31 subir une bronchoscopie 4613 SINF 4613 soins voie centrale UA 37 insertion d'un drain thoracique (pneumothorax) UA 32 P cardioversion 3703, 4712, 4722: I. Recommandation : UA 31 et UA 37 approfondir à F : rôle de l'infirmière dans les procédures invasives, consentement, matériel adéquat prêt, assurer stérilité, contrôle douleur, sédation, protection du patient.	UA 31 : UA 37 :

4.184 Effectuer et gérer les soins pour les clients recevant une dialyse péritonéale	Actuellement : UA 18 F. Recommandation : UA 18 approfondir signes et symptômes d'infection du cathéter, mieux comprendre type de sacs, complications.	UA 18 : Vus en CT; Vidéo en classe sur toute la technique d'une dialyse péritonéale. Plusieurs questions à l'examen.
4.212 Gérer les soins des clients recevant une hémodialyse ou une thérapie de substitution rénale continue	Actuellement : UA 18 (F), UA 32 I et UA 33 P ; 4712, 4722, 4735 P. UMCM : Possibilité étudiant de 2e année d'accompagner la personne assignée en dialyse. Recommandation : Qu'en pensent les responsables d'UA 18 et 33? Le vrai terme est hémofiltration veineuse. Brièvement expliqué a UA 33, tmt du choc cardiogénique et choc septique.	UA 18 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vus en CT; vidéo en classe sur la technique d'hémodialyse + surveillance étroite et complications vues dans la SIC et CT. ○ Transplantation rénale et complications + surveillances vues en CT. ○ Plusieurs questions d'examen en lien avec les thérapies de suppléance rénale. UA 33 :
Conclusion : Éléments jugés à mieux couvrir compétences AINB	En tenant compte des compétences révisées de l'ÉRSI et de l'arrimage avec les CND de l'AIINB (2019).	
1.16 Intègre dans le plan de soins les principes de la réduction des méfaits en ce qui concerne la consommation et l'abus de substances	Actuellement vu dans la UA 6 (I), UA 25 (P) et UA 32 (I) + clinique de 3 ^e année SINF 3703 (P), 3722 (P) et 3742 (P). Recommandations: <ul style="list-style-type: none"> ● Introduire le concept de réduction des méfaits dans la CT de l'UA7 (niveaux de prévention). ● Approfondir les principes de réduction des méfaits par la présentation d'exemples concrets des stratégies utilisées dans le cours SANT 3003 Santé de la population et l'UA 24 à Fond qui présente une situation de sevrage alcoolique. 	UA 7 : SANT 3003 : Automne 2020, certaines stratégies et exemples de réduction des méfaits ont été ajoutées au contenu des modules abordant les différentes stratégies de promotion de la santé et de prévention de la maladie, aussi lorsqu'on aborde les inégalités en santé. Plusieurs stratégies de réduction des méfaits ont été présentées dans le cours, programme d'échange de seringues, programme main dans la main, sites d'injections supervisées, etc. UA 24 : Vu en CT – document sur la réduction des méfaits associée à la consommation de cannabis aussi remis (AINB), document sur tx consommation

		d'alcool et de drogue (Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances), directives sur la consommation d'alcool, document de l'AIINB sur la reconnaissance de l'abus chez les infirmières. Aussi bien vu dans la SIC et CT. Certains avait ce sujet comme analyse de concept.
2.12	Fait la distinction entre les mandats des organismes de réglementation, des associations professionnelles et des syndicats	<p>Actuellement UA1 (I) et UA 8 (I), puis partiellement vue dans les stages de 2e année (P), puis UA 28 (P) et UA 38 (P) et le stage 4735 (P). Il semble que cette compétence manque de profondeur.</p> <p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans l'UA 28, il est recommandé d'approfondir (F) davantage le mandat de protection du public de l'organisme de réglementation, ainsi que le processus de plainte à l'association professionnelle; • Dans l'UA 38, il est recommandé d'approfondir (F) dans la CT le rôle de l'association professionnelle versus celui du syndicat des infirmières et infirmiers dans la gestion d'une situation de crise pandémique.
5.5	Participe à la prise de décisions pour <u>gérer les transferts de clients</u> au sein de l'établissement de santé	<p>Actuellement UA 32(I) et UA 39 (P). Même si l'on effectue cette compétence régulièrement en stage, il faut cibler davantage le rôle de l'infirmière dans certaine UA spécifique.</p> <p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer cette compétence dès le long stage 2735 (I) et 3703 (I). • Approfondir cette compétence par l'ajout d'une question à cet égard dans la SIC dans l'UA 32 approfondir à (F) par
		<p>UA 28 :</p> <p>UA 38 : à discuter avec les membres de l'équipe responsable - à venir</p> <p>SINF 2735 :</p> <p>SINF 3703 : L'étudiante est initiée aux transferts lorsque possible. Fait en collaboration avec l'infirmière responsable.</p> <p>UA 32 :</p> <p>SINF 4712:</p> <p>SINF 4722 :</p>

	<p>l'ajout de questions à répondre dans la SIC et de la mise en application dans les scénarios de l'APS</p> <ul style="list-style-type: none"> Approfondir davantage cette compétence dans le SINF 4712 (F) 4722 (F) 4735 (F). 	<p>SINF 4735 :</p>
<p>5.6 Aide les clients à naviguer les systèmes de prestation des soins de santé et ceux d'autres secteurs pour <u>obtenir des services visant à optimiser la santé et le bien-être</u></p>	<p>Il s'agit d'une compétence transversale qui varie selon le contexte de soins et la nature du problème. Actuellement SANT 3003 (I), stage 3712 (P), UA 32 (P) et UA 38 (P). Cet élément est très peu indiqué dans les UA et à notre avis, serait abordé davantage qu'indiqué (toutes les ressources post congé/communautaires, etc.).</p> <p>Recommandations : Sachant que cet énoncé est très vaste et qu'il est impossible de voir toutes les ressources disponibles dans une UA, dans votre bilan théorique ou clinique, indiquez-nous où vous jugez que cette CND est vue à «Fond» en lien avec le contexte de soins abordé.</p> <ul style="list-style-type: none"> Introduire et d'approfondir cette compétence plus tôt dans le programme, dans les situations infirmières où l'on réfère la clientèle aux diverses ressources en milieu communautaire en promotion et prévention dans les UA 5 (I), UA 7 (I), UA 8 (I), UA 9 (I), UA 10 (F) et UA 13 (P), UA 22 (ajouter une question de SIC ?), UA 29 (P Chron et colite Canada). Approfondir cette compétence dans l'ajout d'une question dans les situations infirmières où le client reçoit un congé du milieu hospitalier, soit la UA 15 (P), UA 19 (P), UA 20 (P), UA 21, UA 24 (P) et UA 27 (P). 	<p>UA 5 : Les services sont présentés au sujet : services d'aide aux victimes de violence, ITSS et santé sexuelle.</p> <p>UA 7 :</p> <p>UA 8 :</p> <p>UA 9 :</p> <p>UA 10 :</p> <p>UA 13 :</p> <p>UA 15 : Suivi à la clinique IC, Programme cœur en santé</p> <p>UA 19 :</p> <p>UA 20 : Question de la SIC</p> <p>UA 21 : Services périnataux (pré et post-natal)</p> <p>UA 22 : Appel au service d'urgence, arrivée salle d'urgence, consultation orthopédiste, département de chirurgie, salle d'opération, salle de réveil, précautions relatives à la chirurgie, ressources disponibles en communauté, physiothérapie, ergothérapie, suivi clinique orthopédique</p> <p>UA 24 : infirmière clinicienne spécialisée en santé mentale, évaluation familiale, co-dépendance, service de traitement de dépendance, ressources communautaires au congé, groupes de soutien disponibles</p> <p>UA 27 :</p> <p>UA 29 :</p> <p>SINF 3703 :</p> <p>SINF 3712 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Durant l'hospitalisation et lors de la planification du congé, les étudiants discutent avec les

		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre cette compétence lors des stages de 3703 (P), 3712 (P), 3722 (P) et 3742 (P). • Consolider cette compétence durant les stages de 4712 (F), 4722 (F) et 4735 (F). 	<p>personnes soignées des différentes ressources disponibles en lien avec la situation de soins.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants remettent des informations écrites au sujet de ressources disponibles. <p>SINF 3722 : En milieu clinique, travail de collaboration continu avec la psychologue, travailleuse sociale, ergothérapeute et psychiatre. SINF 3742 : SINF 4712 : SINF 4722 : SINF 4735 :</p>
5.7	Prépare les clients pour les transitions de soins	<p>Actuellement, cette compétence est vue dans les stages 2712 (I), 2735 (I), 3703 (P), 3712 (P + F), 3722 (P) et UA 32 (F) et UA 39 (F). Afin d'assurer davantage de fondements théoriques associés à l'enseignement du congé, nous avons besoin que vous nous indiquez ce que vous voyez dans la UA 10, UA 11, UA 15 et UA 16, UA 21 et UA 29.</p> <p>Recommandation: Dans votre bilan théorique ou clinique, indiquez-nous où vous jugez que cette CND est «Introduite», vue «partiellement» et à «Fond» en lien avec le contexte de soins abordé dans les UA ciblées suivantes: 10, 11, 15, 16, 21, 29.</p>	<p>UA 10 : UA 11 : UA 15 : Enseignement lors du congé d'un patient atteint IC (SIC), vérification de la compréhension et suivi téléphonique suivant le départ. UA 16 : UA 21 : UA 29 :</p> <p>L'enseignement du congé est vu en APS 14</p>
6.1	Acquiert une connaissance des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada	<p>Elle est actuellement abordée dans la UA 28 (P). Recommandation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduire dans la CT de la UA 7(F); • Approfondir dans le module des iniquités en santé cours SANT 3003. 	<p>UA 7 :</p> <p>SANT 3003 : Automne 20 ajouts de statistiques décrivant des déterminants de la santé présentant de nombreuses iniquités en santé des Premières Nations qui a suscité des discussions. Présentation du court métrage (30 minutes) <i>Tiers monde au Canada</i>. Automne 2021, un film de 30 minutes (Étudiants-4 Saisons) et un film de 10</p>

		minutes (RSV) ont été ajoutés en visionnement préparatoire au cours traitant des Soins de santé primaires.
7.3 Préconise l'application de connaissances en santé et de pratiques de guérison autochtones en collaboration avec les soignants et les aînés autochtones conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada	Actuellement dans le cours SANT 3003 (I), UA 36 (P) et le stage 4735 (I). Recommandation: <ul style="list-style-type: none"> • Introduire certaines pratiques de guérison autochtones dans la UA 7 (P); • Ajouter un enseignement plus approfondi de la philosophie de la Roue de la médecine et certaines pratiques de guérison autochtones dans le cadre du cours SANT 3003 (F). 	UA 7 : SANT 3003 : à discuter avec l'équipe responsable - à venir. Automne 2021 (UMCE), ajout d'une présentation d'un membre autochtone concernant certaines pratiques culturelles autochtones liées à la santé (environ 75 minutes).
7.14 Applique ses connaissances sur les disparités et les inégalités en santé de façon à optimiser les résultats pour la santé de tous les clients	Actuellement vue dans le cours SANT 3003 (P) et le stage 3742 (P), puis dans la UA 32 (P), UA 35 (P), UA 36 (P) et UA 38 (P), ainsi que les stages 4712 (F), 4722 (F) et 4735 (F). Recommandation: <ul style="list-style-type: none"> • Que ces notions soient introduites dans la CT de la UA 7 et le travail sur les facteurs de risque. 	UA 7 :
9.6 Se sert de ses connaissances au sujet de tendances et d'enjeux actuels et nouveaux en soins de santé à l'échelle communautaire et mondiale pour optimiser les résultats pour la santé des clients.	Actuellement abordée dans le cours SANT 3003 (P) et SANT 3023, UA 22 (P), UA25 (P), stage 3722 (P), 3742 (P), UA 31 (P), UA 38 (P), en plus des stages de 4712 (P), 4722 (P) et 4735 (P). Je considère que cette compétence est amplement couverte dans le programme. Recommandation: <ul style="list-style-type: none"> • Que ces notions soient introduites dans la CT de l'UA 4 (population vieillissante) et l'UA 7 (groupe autochtone). 	UA 4 : UA 7 :

Annexes F (CPR 2 et CPR 11) Feuille de route

Formulaire CPR-11

Nom : _____

NI : _____

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Première année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
SINF 1814 Fondements science infirmière	4	
SINF 1823 Santé et chronicité I	3	
SINF 1922 Soins aînés et éval.physique	2	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
BIOL 1133 Anat. physiol. humaine I	3	
BIOL 1233 Anat. physiol. humaine II	3	
PSYC 1000 Introduction à la psychologie	3	
SOCI 1001 Introduction à la sociologie	3	OFG 3
II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale (Voir note 1)		
FRAN 1500 Communication orale	3	OFG 8
FRAN 1600 Communication écrite	3	OFG 8
SANT 1003 Initiation aux études : santé	3	OFG 1

Deuxième année (35 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
SINF 2813 Chronicité et acuité I	3	
SINF 2823 Chronicité et acuité II	3	
SINF 2833 Chronicité et acuité III	3	
SINF 2843 Santé et acuité	3	
SINF 2852 Laboratoire en soins infirmiers	2	
SINF 2912 Soins et chronicité	2	
SINF 2922 Soins et chronicité ou acuité	2	
SINF 2935 Soins et acuité	5	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
BIOL 2133 Physiologie humaine I	3	
BIOL 2233 Physiologie humaine II	3	
SANT 2003 Pharmacologie et médication	3	
II. Formation générale : cours obligatoires		
ANGL 1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement)	3	OFG 9

Troisième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
SINF 3323 Approche inf. : enfant famille	3	
SINF 3513 Périnatalité	3	
SINF 3533 Approche inf. : santé mentale	3	
SINF 3803 Santé des populations	3	
SINF 3912 Soins périnatalité et pédiatrie	2	
SINF 3922 Soins santé mentale	2	
SINF 3933 Soins médecine ou chirurgie	3	

SINF 3942 Soins santé communautaire	2	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
SANT 3023 Méthodes de recherche en santé	3	OFG7
STAT 2653 Statistique descriptive	3	OFG 5
II. Formation générale et cours au choix (Voir note 1)		
Choisir un cours de trois crédits dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 6 pour répondre à l'objectif <i>sensibilité aux arts et lettres</i>	3	OFG 6

Quatrième année (25 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
SINF 4803 Théories et tendances	3	
SINF 4814 Santé et complexité	4	
SINF 4823 Leadership et gestion de soins	3	OFG 4
SINF 4912 Soins et complexité I	2	
SINF 4922 Soins et complexité II	2	
SINF 4935 Préceptorat	5	
B. Disciplines connexes – Cours à option		
Un cours à option (Voir la liste se trouvant à la fin de la feuille de route)	3	
II. Formation générale et cours au choix (Voir note 1)		
Choisir un cours de trois crédits dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 2 pour répondre à l'objectif ouverture à l'autre et/ou internationalisation	3	

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en science infirmière

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT 1003 Initiation aux études : santé	3	
OFG 2	Ouverture à l'autre et/ou internationalisation	Choisir un cours de trois crédits dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 2	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	SOCI 1001 Introduction à la sociologie	3	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	SINF 4823 Leadership et gestion de soins	3	
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT 2653 Statistique descriptive	3	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours de trois crédits dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 6	3	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	SANT 3023 Méthodes de recherche en santé	3	

OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN 1500 Communication orale FRAN 1600 Communication écrite	3 3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement)	3	

Notes :

¹ Dans le cadre du programme de baccalauréat en science infirmière, vous devez compléter **102 crédits de formation fondamentale et 18 crédits de formation générale et/ou cours au choix**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de baccalauréat en science infirmière, la **formation fondamentale** permet de répondre à **quatre (4) OFG** :

OFG 3 au moyen du cours SOCI 1001 *Introduction à la sociologie*;

OFG 4 au moyen du cours SINF 4823 Leadership et gestion de soins.

OFG 5 au moyen du cours STAT *Statistique descriptive*;

OFG 7 au moyen du cours SANT 3023 *Méthodes de recherche en santé*.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :

OFG 1 au moyen du cours SANT 1003 *Initiation aux études : santé*.

OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN 1500 *Communication orale* et FRAN 1600 *Communication écrite*;

OFG 9 au moyen du cours ANGL 1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement).

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir deux cours de la **Banque de cours de formation générale** soit un cours de chaque rubrique suivante : OFG 2 *Ouverture à l'autre et /ou internationalisation* et l'autre sous la rubrique OFG 6 *Sensibilité aux arts et lettres*.

Disciplines connexes – liste des cours à option :

BIOL2613 Introduction à la génétique; BIOL3253 Microbiologie; EDUC1113 Psychopédagogie de l'enfant; EDUC1123 Psychopédagogie des ados; KNEP1102 Vie active et santé; NUAL1602 Introduction à la nutrition; PHIL2235 Éthique; PSYC2610 Développement de l'enfant; PSYC2650 Dév. de l'adol. et de l'adulte; [PSYC2670](#) Psychologie gériatologique; [PSYC2700](#) Intro. à la psychosexualité; PSYC2810 Relations humaines; PSYC2900 Comportement anormal; [SOCI2375](#) Santé et sociétés; [SOCI3520](#) Sociologie de la famille; TSTX1920 Intro à la toxicomanie.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR 2- PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : FSSSC/École de science infirmière (février 2021)

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel	Proposition de modification
FORMATION FONDAMENTALE	FORMATION FONDAMENTALE
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 69 CR.	COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 72 CR.
Obligatoires 69 CR.	Obligatoires 72CR.
SINF1613 Personne en santé I 3 cr	SINF1814 Fondements science infirmière 4 cr
SINF1623 Personne en santé II 3 cr	SINF1823 Santé et chronicité I 3 cr
SINF1711 Soin personne en santé I 1 cr	SINF1922 Soin aînés et éval. physique 2 cr
SINF1722 Soin personne en santé II 2 cr	SINF2813 Chronicité et acuité I 3 cr
SINF2603 Santé et chronicité I 3 cr	SINF2823 Chronicité et acuité II 3 cr
SINF2623 Santé et chronicité II 3 cr	SINF2833 Chronicité et acuité III 3 cr
SINF2633 Santé et chronicité III 3 cr	SINF2843 Santé et acuité 3 cr
SINF2643 Santé et chronicité IV 3 cr	SINF2912 Soin et chronicité 2 cr
SINF2712 Soin et chronicité I 2 cr	SINF2922 Soin et chronicité ou acuité 2 cr
SINF2722 Soin et chronicité II 2 cr	SINF2935 Soin et acuité 5 cr
SINF2735 Soin et chronicité III 5 cr	SINF2852 Laboratoire en soin infirmier 2 cr
SINF3613 Santé et acuité I 3 cr	SINF3803 Santé des populations 3 cr
SINF3623 Santé et acuité II 3 cr	SINF3513 Périnatalité 3 cr
SINF3633 Santé et acuité III 3 cr	SINF3323 Approche inf : enfant famille 3 cr
SINF3643 Santé et acuité IV 3 cr	SINF3533 Approche inf : santé mentale 3 cr

SINF3703	Santé et acuité III 3 cr	SINF3912	Soin périnatalité et pédiatrie 2 cr
SINF3712	Soin et acuité I 2 cr	SINF3922	Soin santé mentale 2 cr
SINF3722	Soin et acuité II 2 cr	SINF3933	Soin médecine et chirurgie 3 cr
SINF3742	Soin et acuité IV 2 cr	SINF3942	Soin santé communautaire 2 cr
SINF4613	Santé et complexité I 3 cr	SINF4803	Théories et tendances 3 cr
SINF4623	Santé et complexité II 3 cr	SINF4814	Santé et complexité I 4 cr
SINF4633	Santé et complexité III 3 cr	SINF 4823	Leadership et gestion de soins 3 cr
SINF4712	Soin et complexité I 2 cr	SINF4912	Soin et complexité I 2 cr
SINF4722	Soin et complexité II 2 cr	SINF4922	Soin et complexité II 2 cr
SINF4735	Préceptorat 5 cr	SINF4935	Préceptorat 5 cr
COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 30 cr		COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 30 cr	
Obligatoires	27 cr	Obligatoires	27 cr
BIOL1133	Anat. physiol. humaines I 3 cr	BIOL1133	Anat. physiol. humaines I 3 cr
BIOL1233	Anat. physiol. humaines II 3 cr	BIOL1233	Anat. physiol. humaines II 3 cr
BIOL2133	Physiologie humaine I 3 cr	BIOL2133	Physiologie humaine I 3 cr
BIOL2233	Physiologie humaine II 3 cr	BIOL2233	Physiologie humaine II 3 cr
PSYC1000	Introduction à la psychologie.3 cr	PSYC1000	Introduction à la psychologie 3 cr
SANT 3003	Santé de la population 3 cr.	SANT 2003	Pharmacologie et médication 3 cr
SANT3023	Méthodes de recherche en santé 3 cr	SANT3023	Méthodes de recherche en santé 3 cr
SOCI1001	Introduction à la sociologie 3 cr	SOCI1001	Introduction à la sociologie 3 cr
STAT2653	Statistique descriptive 3 cr	STAT2653	Statistique descriptive 3 cr
Cours à option	3 cr	Cours à option	3 cr
Choisir un cours parmi les cours suivants :		Choisir un cours parmi les cours suivants :	
BIOL2613	Introduction à la génétique 3 cr	BIOL2613	Introduction à la génétique 3 cr
BIOL3253	Microbiologie 3 cr	BIOL3253	Microbiologie 3 cr

EDUC1113	Psychopédagogie de l'enfant 3 cr	EDUC1113	Psychopédagogie de l'enfant 3 cr
EDUC1123	Psychopédagogie des ados.3 cr	EDUC1123	Psychopédagogie des ados 3 cr
GERO2020	Vieillessement des individus.3 cr		
GERO2040	Vieillessement des populations 3 cr		
KNEP1102	Vie active et santé 3 cr	KNEP1102	Vie active et santé 3 cr
NUAL1602	Introduction à la nutrition 3 cr	NUAL1602	Introduction à la nutrition 3 cr
PHIL2235	Éthique 3 cr	PHIL2235	Éthique 3 cr
PSYC2610	Développement de l'enfant 3 cr	PSYC2610	Développement de l'enfant 3 cr
PSYC2650	Dév. de l'adol. et de l'adulte 3 cr	PSYC2650	Dév. de l'adol. et de l'adulte 3 cr
PSYC2670	Psychologie gérontologique 3 cr	PSYC2670	Psychologie gérontologique 3 cr
PSYC2700	Intro. à la psychosexualité 3 cr	PSYC2700	Intro. à la psychosexualité 3 cr
PSYC2810	Relations humaines 3 cr	PSYC2810	Relations humaines 3 cr
PSYC2900	Comportement anormal 3 cr	PSYC2900	Comportement anormal 3 cr
		SOCI2375	Santé et sociétés.3 cr
SOCI2375	Santé et sociétés 3 cr	SOCI3520	Sociologie de la famille.3 cr
SOCI3520	Sociologie de la famille 3 cr	TSTX1920	Intro à la toxicomanie 3 cr
TSTX1920	Intro à la toxicomanie 3 cr		
	ou tout autre cours des disciplines connexes autorisé par la ou le responsable du programme.		ou tout autre cours des disciplines connexes autorisé par la ou le responsable du programme.
	FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX. 21cr		FORMATION GÉNÉRALE ET/OU COURS AU CHOIX 18cr
SANT 1003	Initiation aux études : santé 3 cr.	SANT 1003	Initiation aux études : santé 3 cr.
	Choisir un cours de la banque de cours sous la rubrique OFG2 3 cr.		Choisir un cours de la banque de cours sous la rubrique OFG2 3 cr.
SOCI1001	Introduction à la sociologie 3 cr.	SOCI1001	Introduction à la sociologie 3 cr.
			SINF4823 Leadership et gestion de soins 3 cr.
SANT3003	Santé de la population 3 cr.	STAT2653	Statistique descriptive 3 cr.

<p>STAT2653 Statistique descriptive 3 cr.</p> <p>Choisir un cours de la banque de cours sous la rubrique OFG6 3 cr.</p> <p>SANT3023 Méthodes de recherche en santé 3 cr.</p> <p>FRAN1500 Communication orale 3 cr. FRAN1600 Communication écrite 3 cr.</p> <p>ANGL 1022 Language, writing and reading (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement) 3 cr.</p> <p>GLOBAL 120 cr</p>	<p>Choisir un cours de la banque de cours sous la rubrique OFG6 3 cr.</p> <p>SANT3023 Méthodes de recherche en santé 3 cr.</p> <p>FRAN1500 Communication orale 3 cr. FRAN1600 Communication écrite 3 cr.</p> <p>ANGL 1022 Language, writing and reading (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement) 3 cr.</p> <p>GLOBAL 120 cr</p>
---	---

Annexe G Rapport modifications programme (avril 2010)

Ce rapport volumineux est dans un document séparé à la demande actuelle de modification de programme

Annexe H CPR-4 Sommaires de nouveaux cours

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 1814
Titre (max. 30 frappes) :	Fondements science infirmière
Préalable(s) :	Aucun
Concomitant(s) :	Aucun
Nombre de crédits :	4
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Une session (60 h pour un cours de 4 cr.)
Heures en classe :	3 h
Heures au laboratoire :	1h
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique

	<input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement théorique (3 cr.) et enseignement laboratoire (1 cr. = 15h) <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input type="checkbox"/> Autre :
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les fondements de la profession infirmière (historique, intro. aux théories) et le développement des compétences auprès de personnes en santé aux différents cycles de la vie; • Connaître les étapes de la démarche infirmière en intégrant les connaissances de la science infirmière et des sciences connexes, ainsi que le modèle McGill; • Démontrer des habiletés dans l'administration des soins de base; • Comprendre les principes reliés à la communication, la relation d'aide, l'enseignement, la sensibilité et la sécurité culturelle; • Reconnaître sa contribution et celle de la personne au sein de l'équipe interdisciplinaire; • Comprendre les principes de base en leadership et liés à la gestion d'une équipe de travail; • Comprendre les règles légales, déontologiques et éthiques; • Reconnaître les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Introduction à la discipline infirmière et au développement des compétences infirmières auprès de la personne en santé. L'accent est mis sur les soins de santé primaires, la promotion de la santé, la prévention de la maladie et les soins de base. (Laboratoire : 15h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 1823
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et chronicité
Préalable(s) :	SINF 1814
Concomitant(s) :	Aucun
Nombre de crédits :	3
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Une session (45 heures pour un cours de 3 cr.)
Heures en classe :	3 h
Heures au laboratoire :	
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input checked="" type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input type="checkbox"/> Autre :
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la démarche infirmière en intégrant les connaissances de la science infirmière et des sciences connexes, les déterminants de la santé, le modèle McGill et les résultats probants; • Appliquer les principes les principes reliés à la communication, la relation d'aide, l'enseignement, la sensibilité et la sécurité culturelle; • Reconnaître sa contribution et celle de la personne au sein de l'équipe interdisciplinaire; • Comprendre les principes de base en leadership et liés à la gestion d'une équipe de travail; • Comprendre les règles légales, déontologiques et éthiques; • Reconnaître les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Développement des compétences infirmières auprès de la personne vivant une situation chronique de santé liée au système respiratoire, endocrinien, nerveux et vasculaire. L'accent est mis sur le soin curatif, la réadaptation et le soutien.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 1922
Titre (max. 30 frappes) :	Soin aînés et éval. physique
Préalable(s) :	Aucun
Concomitant(s) :	Aucun
Nombre de crédits :	2
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Une session (90 heures en clinique)
Heures en classe :	
Heures au laboratoire (ou clinique):	22,5h en laboratoire et 67,5 h en clinique
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input checked="" type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement laboratoire (22,5 h) <input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input checked="" type="checkbox"/> Stage régulier (67,5 h) <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input type="checkbox"/> Autre :
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la démarche infirmière auprès de personnes âgées en santé ou vivant une situation chronique de santé à domicile ou en foyer de soin (incluant les habiletés psychomotrices nécessaires à l'évaluation physique et les soins de base et la capacité d'interpréter les données recueillies); • Appliquer des principes de communication et d'interaction thérapeutique; • Appliquer des habiletés de collaboration avec la personne, l'équipe intraprofessionnelle et l'équipe interdisciplinaire; • Appliquer des principes professionnels et éthiques; • Évaluer les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Évaluation physique et pratique infirmière en communauté. Développement des compétences infirmières auprès de l'ainé en santé ou vivant une situation chronique de santé à domicile ou en foyer de soin. L'accent porte sur la promotion de la santé, l'interaction et l'évaluation de la situation de santé. (Laboratoire : 22,5h; clinique : 67,5h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 2813
Titre (max. 30 frappes) :	Chronicité et acuité I
Préalable(s) :	BIOL 1133, BIOL 1233, SINF 1823 et SINF 1922
Concomitant(s) :	BIOL 2133
Nombre de crédits :	3
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Quatre semaines (45 heures pour un cours de 3 cr.)
Heures en classe :	34.5h (8.63 h par sem)
Heures au laboratoire :	10.5h (2.63 h par sem)
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire (10,5h)

	<input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Apprentissage par situations infirmières cliniques et par simulation.
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la démarche infirmière en intégrant les connaissances de la science infirmière et des sciences connexes, les déterminants de la santé et les résultats probants; • Appliquer les principes reliés à la communication, la relation d'aide, l'enseignement, la sensibilité et la sécurité culturelle; • Appliquer des habiletés de collaboration nécessaires à un APSIC actif et efficace (engagement, leadership et gestion du travail collaboratif); • Appliquer des principes professionnels, déontologiques et éthiques et reconnaître les limites de ses compétences; • Analyser les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Développement des compétences infirmières auprès de personnes vivant une situation chronique ou aiguë de santé. Situations infirmières cliniques portant sur des problèmes cardiovasculaires, les déterminants de la santé, les facteurs de risque et l'intervention éducative. L'accent est mis sur le soin curatif, la réadaptation et le soutien. (Laboratoire : 10,5 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 2823
Titre (max. 30 frappes) :	Chronicité et acuité II
Préalable(s) :	BIOL 1133, BIOL 1233, SINF 1823 et SINF 1922
Concomitant(s) :	BIOL 2133
Nombre de crédits :	3
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Quatre semaines (45 heures pour un cours de 3 cr.)
Heures en classe :	34.5h (8.63 h par sem)
Heures au laboratoire :	10.5h (2.63 h par sem)
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire (10,5h)

	<input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Apprentissage par situations infirmières cliniques et par simulation.
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la démarche infirmière en intégrant les connaissances de la science infirmière et des sciences connexes, les déterminants de la santé et les résultats probants; • Appliquer les principes reliés à la communication, la relation d'aide, l'enseignement, la sensibilité et la sécurité culturelle; • Appliquer des habiletés de collaboration nécessaires à un APSIC actif et efficace (engagement, leadership et gestion du travail collaboratif); • Appliquer des principes professionnels, déontologiques et éthiques et reconnaître les limites de ses compétences; • Analyser les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Développement des compétences infirmières auprès de personnes vivant une situation chronique ou aiguë de santé à l'aide de situations infirmières cliniques reliés à des problèmes endocriniens, intestinaux et immunologiques. L'accent est mis sur le soin curatif, la réadaptation, le soutien et l'introduction aux habiletés cliniques avancées. (Laboratoire : 10,5h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 2833
Titre (max. 30 frappes) :	Chronicité et acuité III
Préalable(s) :	BIOL 2133, SINF 2813, SINF 2823 et SINF 2912
Concomitant(s) :	BIOL 2233
Nombre de crédits :	3
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Quatre semaines (45 heures pour un cours de 3 cr.)
Heures en classe :	34.5h (8.63 h par sem)
Heures au laboratoire :	10.5h (2.63 h par sem)
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire (10,5h)

	<input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Apprentissage par situations infirmières cliniques et par simulation.
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la démarche infirmière en intégrant les connaissances de la science infirmière et des sciences connexes, les déterminants de la santé et les résultats probants; • Appliquer les principes reliés à la communication, la relation d'aide, l'enseignement, la sensibilité et la sécurité culturelle; • Appliquer des habiletés de collaboration nécessaires à un APSIC actif et efficace (engagement, leadership et gestion du travail collaboratif); • Appliquer des principes professionnels, déontologiques et éthiques et reconnaître les limites de ses compétences; • Analyser les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Développement des compétences infirmières auprès de personnes vivant une situation chronique ou aiguë de santé. L'accent est mis sur le soin curatif, la réadaptation et le soutien à l'aide de situations infirmières cliniques associées au cancer et aux soins palliatifs, ainsi qu'à des problèmes rénaux et gastriques. (Laboratoire : 10,5h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 2843
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et acuité
Préalable(s) :	BIOL 2133, SINF 2813, SINF 2823 et SINF 2912
Concomitant(s) :	BIOL 2233
Nombre de crédits :	3
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Quatre semaines (45 h pour un cours de 3 cr.)
Heures en classe :	34.5h (8.63 h par sem)
Heures au laboratoire :	10.5h (2.63 h par sem)
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire (10,5h)

	<input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Apprentissage par situations infirmières cliniques et par simulation.
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la démarche infirmière auprès de la personne en intégrant les connaissances de la science infirmière et des sciences connexes, les déterminants de la santé et les résultats probants; • Appliquer les principes reliés à la communication, la relation d'aide, l'enseignement, la sensibilité et la sécurité culturelle; • Appliquer des habiletés de collaboration nécessaires à un APSIC actif et efficace (engagement, leadership et gestion du travail collaboratif); • Appliquer des principes professionnels, déontologiques et éthiques et reconnaître les limites de ses compétences; • Analyser les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Développement des compétences infirmières auprès de personnes vivant une situation aiguë de santé. Situations infirmières cliniques portant sur les soins périopératoires, des problèmes articulaires, des problèmes de dépendances et des problèmes urinaires. Implique le soin curatif, la réadaptation, le soutien et l'introduction aux habiletés cliniques avancées. (Laboratoire : 10,5 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 2852
Titre (max. 30 frappes) :	Laboratoire en soin infirmier
Préalable(s) :	SINF 2912
Concomitant(s) :	SINF 2922
Nombre de crédits :	2
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Neuf semaines
Heures en classe :	
Heures au laboratoire :	30 h (3.33 h par semaine)
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement laboratoire (30h)

	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input type="checkbox"/> Autre :
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Exécuter des techniques en soin infirmier; • Appliquer les principes liés à la communication, la relation d'aide, l'enseignement, la sensibilité et la sécurité culturelle; • Appliquer des habiletés de collaboration nécessaires (engagement, leadership et gestion du travail collaboratif); • Appliquer des principes professionnels, déontologiques et éthiques et reconnaître les limites de ses compétences; • Analyser les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Démonstration et pratique des techniques en soin infirmier dans des situations simulées. (Laboratoire : 30 h)
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 2912
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et chronicité
Préalable(s) :	SINF 1823 et SINF 1922
Concomitant(s) :	SINF 2813 et SINF 2823
Nombre de crédits :	2
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Quatre à cinq semaines (90 heures cliniques)
Heures en classe :	
Heures au laboratoire (ou Clinique) :	18 h sim en labo + 71.25 en clinique
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input checked="" type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input checked="" type="checkbox"/> Stage régulier 71,25 h <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Simulation 18,75 h
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer avec aide la démarche infirmière auprès de personnes en état chronique de santé; • Appliquer des principes de communication et d'interaction thérapeutique; • Appliquer des habiletés de collaboration avec la personne, l'équipe intraprofessionnelle et l'équipe interdisciplinaire; • Appliquer des principes professionnels et éthiques; • Évaluer les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Pratique infirmière en contexte simple de soins. Développement des compétences infirmières reliées aux soins curatifs, à la réadaptation et au soutien de personnes vivant une situation chronique de santé en centre hospitalier. Interventions favorisant le rétablissement et le maintien de la santé. (Simulation : 18,75 h; Clinique : 71,25 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 2922
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et chronicité ou acuité
Préalable(s) :	SINF 2813, SINF 2823 et SINF 2912
Concomitant(s) :	SINF 2833 et SINF 2843
Nombre de crédits :	2
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Quatre à cinq semaines (90 heures cliniques)
Heures en classe :	
Heures au laboratoire ou clinique:	18,75 h en simulation au labo; 71,25 h en milieu clinique
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input checked="" type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input checked="" type="checkbox"/> Stage régulier 71,25 h <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Simulation 18,75 h
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer avec aide la démarche infirmière auprès de personnes en état chronique ou aiguë de santé; • Appliquer des principes de communication et d'interaction thérapeutique; • Appliquer des habiletés de collaboration avec la personne, l'équipe intraprofessionnelle et l'équipe interdisciplinaire; • Appliquer des principes professionnels et éthiques; • Évaluer les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Développement des compétences infirmières reliée aux soins curatifs, à la réadaptation et au soutien de personnes vivant une situation chronique ou aiguë de santé en milieu clinique. Implique les stratégies favorisant le rétablissement, le maintien de la santé et le soutien continu. (Simulation : 18,75 h; Clinique : 71,25 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 2935
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et acuité
Préalable(s) :	SINF 2833, SINF 2843 et SINF 2922
Concomitant(s) :	Aucun
Nombre de crédits :	5
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Cinq à sept semaines (245 heures cliniques)
Heures en classe :	
Heures au laboratoire ou clinique :	30 h simulation au laboratoire et 195 h en clinique
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input checked="" type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input checked="" type="checkbox"/> Stage régulier 195h <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Simulation 30h
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer une démarche infirmière effectuée auprès de personnes en état de santé aiguë; • Appliquer les principes de communication et d'interaction thérapeutique; • Appliquer des habiletés de collaboration avec la personne, l'équipe intraprofessionnelle et l'équipe interdisciplinaire; • Appliquer les principes professionnels et éthiques; • Évaluer les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Pratique infirmière avec un niveau d'autonomie croissant. Développement des compétences infirmières dans un contexte de soins curatifs, de réadaptation et de soutien auprès de personnes vivant une situation aiguë de santé en centre hospitalier. (Simulation : 30 h; Clinique : 195 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 3803
Titre (max. 30 frappes) :	Santé des populations
Préalable(s) :	SINF 2935
Concomitant(s) :	SINF 3513, SINF 3323, SINF 3533
Nombre de crédits :	3
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Une session (45 h pour un cours de 3 cr.)
Heures en classe :	3 h par semaine
Heures au laboratoire :	
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input checked="" type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input type="checkbox"/> Autre :
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les notions de base des divers modèles et enjeux épidémiologiques; • Comprendre l'influence des déterminants de la santé dans l'identification des besoins de la population; • Appliquer les principes de soins de santé primaires dans la planification d'interventions populationnelles; • Analyser les facteurs favorisant la promotion de la santé, la prévention des maladies et la réduction des méfaits auprès d'une collectivité; • Évaluer les pratiques infirmières fondées sur les résultats probants auprès des populations; • Reconnaître la pertinence d'une pratique culturellement sécuritaire auprès des personnes ayant des valeurs et croyances différentes de sa culture; • Élaborer un plan d'intervention populationnelle visant une approche collaborative intraprofessionnelle, interprofessionnelle et intersectorielle; • Saisir les dimensions éthiques et légales de la pratique professionnelle auprès des populations.
Description (maximum de 50 mots) :	Étude de l'état de santé d'une population, afin de déterminer ses besoins et l'utilisation d'interventions populationnelles pour améliorer, prévenir et réduire certaines situations de santé. Explorer une approche en soins de santé primaires, permettant une réflexion critique sur l'intégration et l'évaluation de stratégies en promotion et prévention auprès des communautés.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 3513
Titre (max. 30 frappes) :	Périnatalité
Préalable(s) :	SINF 2935
Concomitant(s) :	SINF 3803, SINF 3323 et SINF 3533
Nombre de crédits :	3
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Une session (45 h pour un cours de 3 cr.)
Heures en classe :	41.5 h (2.77 h par semaine)
Heures au laboratoire :	3.5 (0.23 h par semaine)
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input checked="" type="checkbox"/> Enseignement théorique <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement laboratoire (1 x 3,5h) <input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input type="checkbox"/> Autre :
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les principaux changements chez la femme et la famille en périnatalité ; les tâches de développement reliées à cette période de changements, les exigences de l'intégration d'un nouveau-né, les altérations de santé; • Comprendre les rôles de l'infirmière auprès de la femme, du nouveau-né et de sa famille; • Analyser les facteurs favorisant la promotion de la santé et la prévention des problèmes de santé et le recouvrement de santé chez la femme, le nouveau-né et la famille en périnatalité; • Utiliser la pensée critique dans la démarche de soin durant les périodes anté, intra et postnatale; • Analyser les déterminants de la santé de la femme et sa famille en périnatalité; • Analyser l'influence du contexte de vie, des dimensions sociales, culturelles, politiques et économiques, légales, spirituelles et éthiques présentes dans le soin de la femme et sa famille en périnatalité.
Description (maximum de 50 mots) :	Développement des compétences infirmières liées aux soins à la famille durant la grossesse, l'accouchement et la période qui suit la naissance du nouveau-né. Étude et analyse des altérations de la santé maternelle et du nouveau-né en lien avec la démarche de soins infirmière. (Laboratoire : 3,5 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 3323
Titre (max. 30 frappes) :	Approche inf. : enfant famille
Préalable(s) :	SINF 2935
Concomitant(s) :	SINF 3803, SINF 3513 et SINF 3533
Nombre de crédits :	3
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Une session (45 h pour un cours de 3 cr.)
Heures en classe :	30 h (2 h par semaine)
Heures au laboratoire :	15 (1 h par semaine)
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire

	<input checked="" type="checkbox"/> Enseignement théorique (2 cr.) et enseignement laboratoire (1cr.= 15h) <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input type="checkbox"/> Autre :
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les éléments de la démarche infirmière en partenariat avec l'enfant et sa famille ainsi que l'équipe interprofessionnelle; • Évaluer Poser un jugement clinique à toutes les étapes de la démarche infirmière en tenant compte des résultats de la recherche et des meilleures pratiques; • Appliquer opter une approche de soins qui respecte la diversité des choix, des pratiques et des croyances de l'enfant et de sa famille; • Appliquer Développer des habiletés de communication, d'interaction et d'enseignement adaptées aux stades développementaux de l'enfant et de sa famille; • Interpréter les intérêts de l'enfant et de sa famille en tenant compte des aspects légaux et éthiques; • Évaluer ses propres besoins d'apprentissage et • Appliquer des stratégies pour favoriser le développement de ses compétences professionnelles dans divers situations réelles ou simulées.
Description (maximum de 50 mots) :	Cours théorique fondé sur la recherche en soins infirmiers auprès d'enfants/famille vivant diverses situations de santé en milieu hospitalier, à domicile et dans la communauté. L'accent est mis sur la promotion, la prévention, la prise en charge et le rétablissement de la santé. (Laboratoire : 15h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 3533
Titre (max. 30 frappes) :	Approche inf. : santé mentale
Préalable(s) :	SINF 2935
Concomitant(s) :	SINF 3803, SINF 3513 et SINF 3323
Nombre de crédits :	3
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Une session (45 h pour un cours de 3 cr.)
Heures en classe :	41.5 h (2,77 h par semaine)
Heures au laboratoire :	3.5 h (0.23 h par semaine)
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input checked="" type="checkbox"/> Enseignement théorique <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement laboratoire (1 x 3,5 h) <input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input type="checkbox"/> Autre :
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre Décrire l'influence du caring et les principes de soins de santé primaires dans la démarche de soin auprès de la personne atteinte d'un problème de santé mentale; • Analyser les effets de l'impact de l'évolution des services psychiatriques sur les soins de santé mentale; • Analyser les facteurs favorisant la promotion de la santé mentale et la prévention de problèmes de santé mentale ou de troubles psychiatriques; • Comprendre Approfondir les connaissances théoriques sur les différents problèmes de santé mentale et troubles psychiatriques; • Évaluer Utiliser une situation infirmière clinique pour analyser et appliquer une démarche de soin auprès d'une personne ayant un problème de santé mentale et sa famille; • Comprendre les savoirs reliés aux principes de la relation d'aide et de la communication auprès d'une personne ayant un problème de santé mentale et sa famille; • Analyser les dimensions culturelles, sociales, politiques, éthiques et légales qui influencent la relation de soin en santé mentale.
Description (maximum de 50 mots) :	Développement des compétences infirmières liées à la promotion et la prévention dans un contexte de santé mentale. Développement des compétences infirmières liées aux soins auprès de personnes ayant un problème de santé mentale et sa famille. Implique la relation d'aide, l'évaluation, les interventions et les ressources communautaires. (Laboratoire : 3,5 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 3912
Titre (max. 30 frappes) :	Soin périnatalité et pédiatrie
Préalable(s) :	SINF 2935, SINF 3513 et SINF 3323
Concomitant(s) :	SINF 3922, SINF 3933 et SINF 3942
Nombre de crédits :	2
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Quatre à cinq semaines (90 heures cliniques)
Heures en classe :	
Heures au laboratoire ou clinique :	15h en simulation au laboratoire et 75 h en clinique.
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input checked="" type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input checked="" type="checkbox"/> Stage régulier 75h <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Simulation 15h
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la démarche infirmière auprès de la famille vivant une naissance ou l'hospitalisation d'un enfant; • Appliquer les principes de communication et d'interaction thérapeutique; • Appliquer des habiletés de collaboration avec la personne, l'équipe intraprofessionnelle et l'équipe interdisciplinaire; • Appliquer les principes professionnels et éthiques; • Évaluer les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Développement des compétences infirmières auprès de familles vivant une naissance ou ayant un enfant hospitalisé, avec plus d'autonomie et des responsabilités croissantes. L'accent est mis sur l'application des habiletés cliniques avancées et des stratégies favorisant la promotion et le maintien de la santé. (Simulation : 15h; Clinique : 75 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 3922
Titre (max. 30 frappes) :	Soin santé mentale
Préalable(s) :	SINF 2935 et SINF 3533
Concomitant(s) :	SINF 3912, SINF 3933 et SINF 3942
Nombre de crédits :	2
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Quatre à cinq semaines (90 heures cliniques)
Heures en classe :	
Heures au laboratoire (clinique):	90 h
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input checked="" type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input checked="" type="checkbox"/> Stage régulier 90h <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input type="checkbox"/> Autre :
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la démarche infirmière auprès de personnes vivant avec une altération de la santé mentale; • Appliquer les principes de communication et d'interaction thérapeutique; • Appliquer des habiletés de collaboration avec la personne, l'équipe intraprofessionnelle et l'équipe interdisciplinaire; • Appliquer les principes professionnels et éthiques; • Évaluer les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Développement des compétences infirmières auprès de personnes vivant avec une altération de la santé mentale en contexte hospitalier ou communautaire. L'accent est mis sur le développement des habiletés cliniques avancées et de stratégies d'interventions favorisant la promotion, le maintien de la santé, la réadaptation et le soutien. (Clinique : 90 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 3933
Titre (max. 30 frappes) :	Soin médecine ou chirurgie
Préalable(s) :	SINF 2935
Concomitant(s) :	SINF 3912, SINF 3922 et SINF 3942
Nombre de crédits :	3
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Cinq à six semaines (135 heures cliniques)
Heures en classe :	
Heures au laboratoire ou clinique :	15h en simulation au laboratoire et 120 h en clinique.
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input checked="" type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input checked="" type="checkbox"/> Stage régulier 120h <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Simulation 15h
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer une démarche infirmière effectuée auprès de personnes en état de santé aiguë; • Appliquer les principes de communication et d'interaction thérapeutique; • Appliquer les principes professionnels et éthiques; • Appliquer des habiletés de collaboration avec la personne, l'équipe intraprofessionnelle et l'équipe interdisciplinaire; • Évaluer les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Pratique infirmière et développement des compétences infirmières auprès de personnes en état aiguë de santé dans un contexte hospitalier. L'accent est mis sur le développement des habiletés cliniques avancées. (Simulation : 15h; Clinique : 120 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 3942
Titre (max. 30 frappes) :	Soin santé communautaire
Préalable(s) :	SINF 2935
Concomitant(s) :	SINF 3912, SINF 3922 et SINF 3933
Nombre de crédits :	2
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Quatre à cinq semaines (90 heures cliniques)
Heures en classe :	
Heures au laboratoire (Clinique) :	90 h
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input checked="" type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input checked="" type="checkbox"/> Stage régulier 90 h <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input type="checkbox"/> Autre :
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	Évaluer une démarche communautaire dans des situations variées dans un contexte de promotion de la santé ou de santé des populations.
Description (maximum de 50 mots) :	Pratique infirmière et apprentissage des compétences infirmières dans un contexte de promotion de la santé ou de santé des populations. L'accent est mis sur l'application d'une démarche communautaire. (Clinique : 90 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 4803
Titre (max. 30 frappes) :	Théories et tendances
Préalable(s) :	Aucun
Concomitant(s) :	Aucun
Nombre de crédits :	3
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Une session (45 h pour un cours de 3 cr.)
Heures en classe :	3 h par semaine
Heures au laboratoire :	
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input checked="" type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input type="checkbox"/> Autre :
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre des théories en science infirmière et les tendances disciplinaire; • Appliquer des théories en science infirmière aux tendances actuelles en santé; • Analyser un modèle conceptuel en science infirmière selon les tendances actuelles en santé; • Évaluer l'influence d'un modèle conceptuel en science infirmière permettant une meilleure compréhension des tendances actuelles en santé.
Description (maximum de 50 mots) :	Étude des fondements théoriques de la discipline infirmière et exploration des tendances actuelles qui influencent la profession infirmière et la santé. Ce cours permettra à l'étudiante et l'étudiant de faire des liens entre les théories infirmières et la pratique actuelle.
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 4814
Titre (max. 30 frappes) :	Santé et complexité
Préalable(s) :	SINF 3803, SINF 3513, SINF 3323, SINF 3533, SINF 3912, SINF 3922, SINF 3933 et SINF 3942
Concomitant(s) :	Aucun
Nombre de crédits :	4 (60 h pour un cours de 4 cr.)
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Cinq à six semaines
Heures en classe :	45 h
Heures au laboratoire :	15 h
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input checked="" type="checkbox"/> Enseignement théorique (1cr) <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre : 3 cr. Apprentissage par situations infirmières cliniques et par simulation (Incluant 15h de simulation)
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la démarche infirmière en intégrant les connaissances de la science infirmière et des sciences connexes, les déterminants de la santé et les résultats probants; • Appliquer les principes reliés à la communication, la relation d'aide, l'enseignement, la sensibilité et la sécurité culturelle; • Appliquer des habiletés de collaboration nécessaires (engagement, leadership et gestion du travail collaboratif); • Appliquer des principes professionnels, déontologiques et éthiques; reconnaître les limites de ses compétences; • Évaluer les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Développement des compétences infirmières auprès de personnes vivant une situation complexe ou critique de santé. Situations infirmières portant sur des situations de chocs. Implique l'application du jugement clinique infirmier et la priorisation des soins autonomes et collaboratifs, la surveillance, le monitoring et la prise de décision. (Simulation : 15 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 4823
Titre (max. 30 frappes) :	Leadership et gestion de soins
Préalable(s) :	SINF 3803, SINF 3513, SINF 3323, SINF 3533, SINF 3912, SINF 3922, SINF 3933 et SINF 3942
Concomitant(s) :	SINF 4814
Nombre de crédits :	3
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Une session (45 h pour un cours de 3 cr.)
Heures en classe :	38h (APSIC)
Heures au laboratoire :	7h (simulation)
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input checked="" type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input checked="" type="checkbox"/> Enseignement théorique (2cr.) <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input type="checkbox"/> Stage régulier <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Apprentissage par simulations infirmières cliniques et par simulation (1cr., incluant 3,5h labo x1)
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la démarche infirmière en intégrant les connaissances de la science infirmière et des sciences connexes, les déterminants de la santé, et les résultats probants, les principes éthiques et légaux; • Appliquer les principes liés à la communication, la relation d'aide, l'enseignement, la sensibilité et la sécurité culturelle; • Appliquer des habiletés de collaboration interdisciplinaire dans la prise en charge d'un patient en situation de santé complexe. Illustrer les partenariats socio-politiques d'un leadership infirmier; Intégrer les principes éthiques et légaux dans la pratique; • Évaluer les enjeux sociaux, politiques et économiques en santé et de la profession infirmière; • Comprendre les rôles et responsabilité d'un chef de file infirmier; • Évaluer les stratégies d'autoapprentissage utilisées; • Évaluer les habiletés de leadership infirmier.
Description (maximum de 50 mots) :	Développement des compétences infirmières auprès de personnes vivant une situation complexe ou critique de santé. L'accent est mis sur les habiletés de leadership et de gestion de soins infirmiers, les enjeux sociaux, politiques et économiques en santé et de la profession infirmière. (Laboratoire : 3,5 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 4912
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et complexité I
Préalable(s) :	SINF 3912, SINF 3922, SINF 3933 et SINF 3942
Concomitant(s) :	SINF 4814 et SINF 4823 ⁵
Nombre de crédits :	2
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Quatre à cinq semaines (90- heures cliniques)
Heures en classe :	
Heures au laboratoire ou clinique :	15 h en simulation au laboratoire et 75 h en clinique.
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input checked="" type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique

⁵ Dans le but de ne pas surcharger les milieux de stage, le cours clinique SINF 4912 peut être fait à la session d'automne avec les concomitants suivants : SINF 4814 et SINF 4823 ou à la session d'hiver.

	<input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input checked="" type="checkbox"/> Stage régulier 75 h <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Simulation 15 h
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer, de manière autonome et responsable, la démarche infirmière dans diverses situations de soins complexes ou critiques; • Appliquer les principes de communication et d'interaction thérapeutique; • Appliquer des habiletés de collaboration avec la personne, l'équipe intraprofessionnelle et l'équipe interdisciplinaire; • Appliquer les principes professionnels et éthiques; • Évaluer les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Pratique et acquisition des compétences infirmières auprès de personnes en situation complexe ou critique de santé. L'accent est mis sur l'application des habiletés avancées en centre hospitalier et de stratégies d'interventions favorisant le soin global qui intègre la planification et la gestion du soin. (Simulation : 15 h; Clinique : 75 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 4922
Titre (max. 30 frappes) :	Soin et complexité II
Préalable(s) :	SINF 3912, SINF 3922, SINF 3933 et SINF 3942
Concomitant(s) :	SINF 4814 et SINF 4823 ⁶
Nombre de crédits :	2
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Quatre à cinq semaines (90 heures cliniques)
Heures en classe :	
Heures au laboratoire ou clinique:	15 h en simulation au laboratoire et 75 h en clinique.
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input checked="" type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique

⁶ Dans le but de ne pas surcharger les milieux de stage, le cours clinique SINF 4922 peut être fait à la session d'automne avec les concomitants suivants : SINF 4814 et SINF 4823 ou à la session d'hiver.

	<input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input checked="" type="checkbox"/> Stage régulier 75h <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Simulation 15h
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer, de manière autonome et responsable, l'application de la démarche infirmière dans diverses situations de soins complexes ou critiques; • Appliquer les principes de communication et d'interaction thérapeutique; • Appliquer des habiletés de collaboration avec la personne, l'équipe intraprofessionnelle et l'équipe interdisciplinaire; • Appliquer les principes professionnels et éthiques; • Évaluer les stratégies d'autoapprentissage utilisées.
Description (maximum de 50 mots) :	Développement des compétences infirmières auprès de personnes vivant une situation complexe ou critique de santé. Implique les habiletés cliniques avancées en centre hospitalier (urgence, soins intensifs) ou en communauté. (Simulation : 15h; Clinique : 75 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires : École réseau de science infirmière, Février 2021

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Sigle :	SINF 4935
Titre (max. 30 frappes) :	Préceptorat
Préalable(s) :	SINF 4814, SINF 4823, SINF 4912, SINF 4922
Concomitant(s) :	Aucun
Nombre de crédits :	5
Date d'entrée en vigueur :	Juillet 2022
Durée normale :	Huit semaines (225 heures cliniques)
Heures en classe :	
Heures au laboratoire ou clinique :	225h
Conditions d'admission au cours :	
Méthodologie d'évaluation :	<input type="checkbox"/> Système de notation alphabétique <input checked="" type="checkbox"/> Succès / Insuccès
Méthode de prestation du cours :	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique <input type="checkbox"/> Enseignement laboratoire

	<input type="checkbox"/> Enseignement théorique et enseignement laboratoire <input type="checkbox"/> Vidéoconférence <input checked="" type="checkbox"/> Stage régulier 225h <input type="checkbox"/> Stage coop <input type="checkbox"/> Séminaire <input type="checkbox"/> Autre :
Destinataires :	Étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat en science infirmière
Objectifs (maximum de 150 mots) :	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les compétences infirmières de manière autonome et responsable auprès de personnes vivant diverses situations de santé.
Description (maximum de 50 mots) :	Cours clinique de fin de programme. Pratique démontrant l'intégration des compétences infirmières et le fonctionnement autonome auprès de personnes vivant diverses situations de santé. Le but est de faciliter la transition d'un milieu d'apprentissage à un milieu de travail. (Clinique : 225 h).
Date de soumission du document :	Février 2021

Annexe I Tableau – Résultats d’apprentissage

	RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE	MÉCANISMES POUR LES ATTEINDRE
Niveau du diplôme		(ex. cours de la banque de l’OFG x ; le sigle et le titre des cours pertinents)
1. Connaissances à l’extérieur du champ d’études OFG 4	Intégrer les approches et les méthodes de plus d’une discipline ou d’un champ d’études.	SINF 4823 Leadership et gestion de soins À noter que tous les cours SINF abordent l’interdisciplinarité dans les situations fictives et réelles. De plus, les étudiantes et les étudiants vivront des expériences d’apprentissage interdisciplinaires lors de tous les cours cliniques (stages) du programme.
2. Analyse OFG 2	Analyser sa culture et celles d’autres sociétés.	Choisir un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 2.
OFG 3	Analyser les dimensions humaines, environnementales et éthiques de questions et de problèmes de toutes sortes.	SOCI 1001 <i>Introduction à la sociologie</i>
OFG 5	Évaluer des données quantitatives.	STAT 2653 <i>Statistique descriptive</i> À noter que dans plusieurs cours théoriques et que dans la majorité des cours cliniques, les étudiantes et étudiants doivent mettre en pratique des habiletés mathématique dans le cadre de la gestion de la thérapie médicamenteuse.
OFG 6	Analyser les dimensions esthétiques dans les œuvres humaines et dans la nature.	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 6.
OFG 7	Évaluer, analyser et synthétiser les faits et les événements dans un souci d’objectivité.	SANT 3023 <i>Méthodes de recherche en santé.</i> À noter que tous les cours SINF intègrent la pensée logique et critique dans les situations fictives et réelles.
3. Communication OFG 8	S’exprimer en français, avec précision et clarté, tant oralement que par écrit.	FRAN1500 <i>Communication orale</i> ; et FRAN1600 <i>Communication écrite</i> (Selon test de classement, doit peut-être faire FRAN 1101 et 1102 aussi)
OFG 9	Démontrer des compétences fonctionnelles en anglais.	ANGL 1022 <i>Language, writing and reading</i> (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d’ANGL a été dépassé au test de classement)
4. Autonomie OFG 1	Renouveler continuellement ses connaissances et ses compétences en poursuivant des études de manière autonome.	SANT 1003 <i>Initiation aux études : santé</i>
5. Autre résultat, le cas échéant		
Niveau du programme		Indiquez les exigences pertinentes du programme (ex. le sigle et le titre des cours; le nombre de crédits à tel ou tel niveau)

1. Connaissances disciplinaires	Démontrer une connaissance spécialisée et une compréhension critique des champs centraux de la discipline et des rapports et interactions de celle-ci avec les disciplines connexes.	Tous les cours SINF Volet théorique permettent l'exposition progressive aux connaissances spécifiques de la discipline infirmière et amènent vers l'atteinte des compétences établies par l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). Tous les cours SINF Volet clinique permettent d'appliquer les savoirs, savoir faire et savoir être de la discipline infirmière dans divers milieux et auprès de différentes clientèles. Une des quatre normes d'exercice de la pratique infirmière de l'AIINB est Une pratique fondée sur les connaissances.
	Évaluer et interpréter de façon critique les principales hypothèses de la discipline .	Le développement de la pensée critique et le jugement clinique sont deux résultats d'apprentissage ciblés par le programme par compétences de l'École réseau de science infirmière. Chaque évaluation clinique examine ces deux éléments.
2. Méthodologies et concepts de base	Soutenir des arguments et résoudre des problèmes à partir de concepts et de méthodes de la discipline .	Les cours théoriques SINF encouragent le développement des savoirs, savoir faire et savoir être à la base de la pratique infirmière. La capacité d'entamer une démarche infirmière chez tous les clients est en soit, une démarche de résolution de problèmes.
	Évaluer la pertinence de différentes approches pour la résolution de problèmes à partir de concepts et de méthodes de la discipline .	Dans la cadre de la formation au baccalauréat, le contenu de plusieurs cours théoriques permet de découvrir différentes approches en soins infirmiers. Ces cadres conceptuels et théoriques permettent aux étudiantes et étudiants d'approcher différents problématiques de soins avec leurs clients en personnalisant l'approche infirmière.
3. Applications	Appliquer les concepts et les méthodes de la discipline pour réaliser une analyse critique d'arguments et de données.	Le programme de baccalauréat implique 1486 heures d'expérience clinique/simulation lors desquelles les étudiantes et étudiants appliquent leurs savoirs, savoir faire et savoir être.
	Entreprendre des projets reliés à la discipline .	Tous les cours SINF- volet théorique ainsi que plusieurs des cours SANT incluent des projets permettant aux étudiantes et étudiants d'appliquer leurs connaissances en lien avec la discipline infirmière ainsi qu'en interdisciplinarité.
4. Conscience des limites des connaissances	Évaluer l'incertitude, l'ambiguïté et les limites des connaissances et l'effet possible de ces dernières sur les analyses et les interprétations.	Une des cinq compétences du programme de baccalauréat en science infirmière est la Responsabilité professionnelle. Une des quatre normes d'exercice de la pratique infirmière à l'AIINB est la Responsabilité et l'obligation de rendre des comptes.
5. Autre résultat, le cas échéant		Le programme de baccalauréat doit répondre aux normes d'entrée à la pratique infirmière tels que stipulés par l'AIINB ainsi que les normes d'agrément tels que stipulés par l'Association

		canadienne des écoles de science infirmière (ACÉSI).
--	--	--

Annexe J Profil Étudiants (120 crédits)

Nom : _____ NI : _____ Date d'admission : _____

PROGRAMME DE BACCALAURÉAT ÈS SCIENCE INFIRMIÈRE (pour étudiante ou étudiant régulier)							
(120 CRÉDITS : 4 ANS)							
MOYENNE : _____							
<u>Première année</u>			<u>Troisième année</u>				
	Note	Crédits		Note	Crédits		
<i>Automne (16 crédits)</i>			<i>Automne (15 crédits)</i>				
BIOL-1133	Anat. physiol. humaines I	___	3	SINF-3323	Approche inf. : santé famille	___	3
FRAN-1600	Communication écrite (OFG 8)	___	3	SINF-3513	Périnatalité	___	3
PSYC-1000	Introduction à la psychologie	___	3	SINF-3533	Approche inf. : santé mentale	___	3
SANT-1003	Initiation aux études : santé (OFG 1)	___	3	SINF-3803	Santé des populations	___	3
SINF-1814	Fondements science infirmière	___	4	STAT-2653	Statistique descriptive (OFG 5)	___	3
<i>Hiver (14 crédits)</i>			<i>Hiver (10 crédits)⁷</i>				
BIOL-1233	Anat. physiol. humaines II	___	3	SANT-3023	Méthodes de recherche en santé (OFG 7)	___	3
FRAN-1500	Communication orale (OFG 8)	___	3	SINF-3912	Soin périnatalité et pédiatrie	___	2
SINF-1823	Santé et chronicité	___	3	SINF-3922	Soin santé mentale	___	2
SINF-1922	Soin aînés et évaluation physique	___	2	Cours de formation générale (OFG 6)		___	3
SOCI-1001	Introduction à la sociologie (OFG 3)	___	3				

⁷ Les cours cliniques de la 3^e année (SINF 3912, SINF 3922, SINF 3933, SINF 3942) peuvent avoir lieu à l'hiver ou au printemps/été selon la disponibilité des milieux cliniques.

		<u>Total : 30 crédits</u>	
<u>Deuxième année</u>			
<i>Automne (14 crédits)</i>			
ANGL-1022	Language, writing and reading (OU 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGI a été dépassé au test de classement(OFG 9)	___	3
BIOL-2133	Physiologie humaine I	___	3
SINF-2813	Chronicité et acuité I	___	3
SINF-2823	Chronicité et acuité II	___	3
SINF-2912	Soin et chronicité	___	2
<i>Hiver (16 crédits)</i>			
BIOL-2233	Physiologie humaine II	___	3
SANT-2003	Pharmacologie et médication	___	3
SINF-2833	Chronicité et acuité III	___	3
SINF-2843	Santé et acuité	___	3
SINF-2852	Laboratoire en soin infirmier	___	2
SINF 2922	Soin et chronicité ou acuité	___	2
<i>Printemps/été (5 crédits)</i>			
SINF-2935	Soin et acuité	___	5
		<u>Total : 35 crédits</u>	
<i>PRINTEMPS/ÉTÉ (5 crédits)</i>			
SINF-3933	Soin médecine ou chirurgie	___	3
SINF-3942	Soin santé communautaire	___	2
		<u>Total : 30 crédits</u>	
<u>Quatrième année</u>			
<i>Automne (15 crédits)</i>			
SINF-4814	Santé et complexité	___	4
SINF-4823	Leadership et gestion de soins (OFG 4)	___	3
SINF-4912 Soin et complexité I ou SINF-4922 Soin et complexité II		___	2
Cours de formation générale _____ (OFG 2)		___	3
Cours à option _____		___	3
<i>HIVER (10 crédits)</i>			
SINF-4803	Théories et tendances	___	3
SINF-4912 Soin et complexité I ou SINF-4922 Soin et complexité II		___	2
SINF-4935	Préceptorat	___	5
		<u>Total : 25 crédits</u>	
		<u>Grand total : 120 crédits</u>	
<hr/>			
Classement en français : _____			
Exigences FRAN : FRAN-1003 †NON †OUI _____			

	FRAN-1101 ET FRAN-1102 †NON †OUI _____ <i>Classement en anglais :</i> _____ Exigence ANGL : ANGL-1022 †NON †OUI _____ ou CHOIX _____
--	---

Tableau 2 : Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)¹

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT 1003 <i>Initiation aux études : santé</i>	3
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours de trois crédits dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 2	3
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	SOCI 1001 <i>Introduction à la sociologie</i>	3
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	SINF 4823 Leadership et gestion de soins	3
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT 2653 <i>Statistique descriptive</i>	3
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours de trois crédits dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 6	3
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	SANT 3023 <i>Méthodes de recherche en santé</i>	3
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN 1500 <i>Communication orale</i> FRAN 1600 <i>Communication écrite</i>	3 3
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL 1022 Language, writing and reading (OU 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement)	3

Notes :

¹ Dans le cadre du programme de baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier), vous devez compléter **102 crédits de formation fondamentale** et **18 crédits de formation générale et/ou cours au choix**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG), lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier), la formation fondamentale permet de répondre à 4 OFG :

- OFG 3** au moyen du cours SOCI 1001 *Introduction à la sociologie*.
- OFG 4** au moyen du cours SINP 4823 *Leadership et gestion de soins*
- OFG 5** au moyen du cours STAT 2653 *Statistique descriptive*.
- OFG 7** au moyen du cours SANT 3023 *Méthodes de recherche en santé*.

Les cours obligatoires de la formation générale permettent de répondre à 3 OFG :

- OFG 1** au moyen du cours SANT 1003 *Initiation aux études : santé*.
- OFG 8** au moyen de deux cours de français : FRAN 1500 *Communication orale* et FRAN 1600 *Communication écrite*.
- OFG 9** au moyen du cours ANGL 1022 *Language, writing and reading* (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement).

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir deux cours de trois crédits dans la **Banque de cours de formation générale** : un sous la rubrique OFG 2 *Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation* et l'autre sous la rubrique OFG 6 *Sensibilité aux arts et lettres*.

(5 janvier 2021)

Annexe K Tableaux budget

Baccalauréat modifié en science infirmière UMCM

Calcul des économies cumulatives

Comparatif 80 étudiants programme actuel et 80 étudiants programme modifié

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
1e année	111 219,34 \$	111 219,34 \$	111 219,34 \$	111 219,34 \$
2e année**		(25 803,90) \$	(25 803,90) \$	(25 803,90) \$
3e année			77 547,51 \$	77 547,51 \$
4e année				40 380,84 \$
TOTAL	111 219,34 \$	85 415,44 \$	162 962,95 \$	203 343,79 \$*

*Calculs selon 45,27 \$/h.

Convention collective SIINB en renégociation depuis 1er juillet 2018.

Salaire horaire Moniteur/trice clinique (temps partiel).

** Calculs selon 3 crédits par campus pour cours théoriques.

Baccalauréat modifié en science infirmière UMCM

Calcul des économies cumulatives

Comparatif 80 étudiants programme actuel et 63 étudiants programme modifié

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025***
1e année	120 273,34 \$	120 273,34 \$	120 273,34 \$	120 273,34 \$
2e année**		55 998,99 \$	55 998,99 \$	55 998,99 \$
3e année			106 973,01 \$	106 973,01 \$
4e année				57 017,57 \$
TOTAL	120 273,34 \$	176 272,33 \$	283 245,34 \$	340 262,90 \$ *

*Calculs selon 45,27 \$/h.

Convention collective SIINB en renégociation depuis 1er juillet 2018.

Salaire horaire Moniteur/trice clinique (temps partiel).

** Calculs selon 3 crédits par campus pour cours théoriques.

*** Années calendrier académique.

Baccalauréat modifié en science infirmière UMCM

Calcul des économies cumulatives

Comparatif 80 étudiants programme actuel et 56 étudiants programme modifié

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025***
1e année	124 800,34 \$	124 800,34 \$	124 800,34 \$	124 800,34 \$
2e année**		94 387,95 \$	94 387,95 \$	94 387,95 \$
3e année			136 398,51 \$	136 398,51 \$
4e année				79 199,87 \$
TOTAL	124 800,34 \$	219 188,29 \$	355 586,80 \$	434 786,66 \$*

*Calculs selon 45,27 \$/h.

Convention collective SIINB en renégociation depuis 1er juillet 2018.

Salaire horaire Moniteur/trice clinique (temps partiel).

** Calculs selon 3 crédits par campus pour cours théoriques.

***Années calendrier académique.

Baccalauréat modifié en science infirmière UMCS

Calcul des économies cumulatives

Comparatif 35 étudiants programme actuel et 35 étudiants programme modifié

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
1e année	67 941,22 \$	67 941,22 \$	67 941,22 \$	67 941,22 \$
2e année**		(28 520,10) \$	(28 520,10) \$	(28 520,10) \$
3e année			60 163,83 \$	60 163,83 \$
4e année				36 623,43 \$
TOTAL	67 941,22 \$	39 421,12 \$	99 584,95 \$	136 208,38 \$ *

*Calculs selon 45,27 \$/h.

Convention collective SIINB en renégociation depuis 1er juillet 2018.

Salaire horaire Moniteur/trice clinique (temps partiel).

** Calculs selon 3 crédits par campus pour cours théoriques.

Baccalauréat modifié en science infirmière UMCE

Calcul des économies cumulatives

Comparatif 20-25 étudiants programme actuel et 20-25 étudiants programme modifié

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
1e année	57 981,82 \$	57 981,82 \$	57 981,82 \$	57 981,82 \$
2e année**		(28 520,10) \$	(28 520,10) \$	(28 520,10) \$
3e année			48 393,63 \$	48 393,63 \$
4e année				28 293,75 \$
TOTAL	57 981,82 \$	29 461,72 \$	77 855,35 \$	106 149,10 \$ *

*Calculs selon 45,27 \$/h.

Convention collective SIINB en renégociation depuis 1er juillet 2018.

Salaire horaire Moniteur/trice clinique (temps partiel).

** Calculs selon 3 crédits par campus pour cours théoriques.

Annexe L CPR 10 Mise à jour répertoire

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
- Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1. Titre du programme

Baccalauréat en science infirmière (~~pour étudiante ou étudiant régulier~~)

1.2 Unité responsable Faculté des sciences de la santé et des services
communautaires

1.3 Diplôme accordé B. Sc. Inf.

1.4 Durée du programme

4 années à temps complet

8 années à temps partiel

1.5 Lieux où est offert le programme

Moncton, Shippagan/Bathurst, Edmundston

Contingentement: 80 au Campus de Moncton, 35 au Campus d'Edmundston et
35 au Campus de Shippagan (à Bathurst)

1.6 Date d'entrée en vigueur

Juillet 2022

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le but général du programme est de former des infirmières et des infirmiers qui possèdent les connaissances et les compétences leur permettant de dispenser des soins professionnels dans une relation de partenariat avec la personne (individu, famille, groupe, collectivité, population). L'étudiante ou l'étudiant développe des compétences d'analyse critique, de leadership, de collaboration interdisciplinaire, de sensibilité culturelle, d'engagement et d'autoapprentissage.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Dans le contexte du paradigme socioconstructiviste, le programme s'appuie sur une formation par compétences visant l'expertise infirmière, la communication et l'interaction, la responsabilité professionnelle et l'autoapprentissage. Les cours SINP sont livrés de façon classique (magistrale) avec certaines études de cas ou en approche par situations infirmières cliniques (APSIC). Peu importe la méthode de livraison, la population étudiante apprend à mobiliser ses ressources et développer ses compétences dans divers contextes de santé et de soin. Des activités d'intégration en classe, des cours magistraux, des capsules théoriques, des activités pédagogiques d'enseignement par simulation et d'enseignement clinique (1432.5 heures) complètent les activités d'apprentissage.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C " X
- Condition " D "

Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

COURS CLINIQUES

Les cours cliniques entraînent des dépenses personnelles supplémentaires que doit assumer l'étudiante ou l'étudiant. On peut obtenir un complément d'information en consultant les règlements internes de l'École réseau de science infirmière (ÉRSI).

Afin de pouvoir s'inscrire aux cours cliniques, l'étudiante ou l'étudiant doit fournir une preuve qu'elle ou il :

- a reçu les vaccins recommandés par l'ÉRSI;
- détient un certificat valide en réanimation cardiorespiratoire;
- a soumis une attestation de la vérification de sa situation judiciaire selon l'exigence des milieux de pratique.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

L'École réseau de science infirmière (ÉRSI) a la responsabilité de former des infirmières et des infirmiers qui assurent la protection et le bien-être des personnes (individu, famille, groupe, collectivité et population). De plus, l'ÉRSI a la responsabilité et le mandat de recommander ses diplômées et ses diplômés à l'examen d'entrée à la profession de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB).

L'étudiante ou l'étudiant qui s'engage dans le programme de Baccalauréat en science infirmière a l'obligation de fournir des soins sécuritaires et conformes aux normes de la profession infirmière. L'ÉRSI se réserve le droit de suspendre ou d'exiger le retrait de l'étudiante ou de l'étudiant qui démontre des comportements non sécuritaires ou non conformes aux normes de la profession infirmière, à tout moment du programme d'études. La prise de décision dans chaque cas particulier s'appuie sur les Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées (AIINB), le Code de déontologie des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) et la *Loi sur les infirmières et infirmiers* du Nouveau-Brunswick.

L'étudiante ou l'étudiant doit respecter :

- les règlements universitaires; et
- les politiques de l'ÉRSI; et
- les politiques et procédures de l'établissement où se déroule le cours clinique.

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; X critères de promotion ; autres)

PROMOTION

- L'étudiante ou l'étudiant doit avoir obtenu tous les crédits de biologie exigés avant de pouvoir s'inscrire à tout cours en science infirmière (SINF) de niveau 3000 et 4000.
- Condition de maintien : Dès la fin de la deuxième année d'études et jusqu'à la fin de son programme, l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,30.
- L'étudiante ou l'étudiant qui obtient la note « E » dans un cours SINF de niveau 2000, 3000 ou 4000 ne sera pas permis d'entreprendre des cours SINF de ce même niveau avant la fin de l'année académique à moins d'une permission spéciale suite à l'évaluation du dossier.

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)⁸

FORMATION FONDAMENTALE		102 CR.
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE		72 CR.
Obligatoires		72 CR.
SINF1814	Fondements science infirmière	4
SINF1823	Santé et chronicité I	3
SINF 1922	Soin aînés et éval. physique	2
SINF2813	Chronicité et acuité I	3
SINF2823	Chronicité et acuité II	3
SINF2833	Chronicité et acuité III	3
SINF2843	Santé et acuité	3
SINF2912	Soin et chronicité	2
SINF2922	Soin et chronicité ou acuité	2

⁸ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

SINF2935	Soin et acuité	5
SINF2852	Laboratoire en soin infirmier	2
SINF3323	Approche inf : enfant famille	3
SINF3513	Périnatalité	3
SINF3533	Approche inf : santé mentale	3
SINF 3803	Santé des populations	3
SINF3912	Soin périnatalité et pédiatrie	2
SINF3922	Soin santé mentale	2
SINF3933	Soin médecine ou chirurgie	3
SINF3942	Soin santé communautaire	2
SINF4803	Théories et tendances	3
SINF4814	Santé et complexité	4
SINF4823	Leadership et gestion de soins	3
SINF4912	Soin et complexité I	2
SINF4922	Soin et complexité II	2
SINF4935	Préceptorat	5
COURS DES DISCIPLINES CONNEXES		30 CR.
Obligatoires		27 CR.
BIOL1133	Anat. physiol. humaines I	3
BIOL1233	Anat. physiol. humaines II	3
BIOL2133	Physiologie humaine I	3
BIOL2233	Physiologie humaine II	3
PSYC1000	Introduction à la psychologie	3
SANT2003	Pharmacologie et médication	3
SANT3023	Méthodes de recherche en santé	3
SOCI1001	Introduction à la sociologie	3

STAT2653	Statistique descriptive	3
Cours à option		3 CR.
Choisir un cours parmi les cours suivants :		
BIOL2613	Introduction à la génétique	3 cr
BIOL3253	Microbiologie	3 cr
EDUC1113	Psychopédagogie de l'enfant	3 cr
EDUC1123	Psychopédagogie des ados	3 cr
KNEP1102	Vie active et santé	3 cr
NUAL1602	Introduction à la nutrition	3 cr
PHIL2235	Éthique	3 cr
PSYC2610	Développement de l'enfant	3 cr
PSYC2650	Dév. de l'adol. et de l'adulte	3 cr
PSYC2670	Psychologie g�rontologique	3 cr
PSYC2700	Intro. � la psychosexualit�	3 cr
PSYC2810	Relations humaines	3 cr
PSYC2900	Comportement anormal	3cr
SOCI2375	Sant� et soci�t�s	3 cr
SOCI3520	Sociologie de la famille	3 cr
TSTX1920	Intro � la toxicomanie	3 cr

ou tout autre cours des disciplines connexes autoris  par la ou le responsable du programme.

FORMATION G�N�RALE /OU COURS AU CHOIX	18 CR.
GLOBAL	120 CR.

Pour conna tre les exigences relativement   la Formation g n rale, consulter la liste ci-dessous.

Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix. Pour connaître l'une ou l'autre de ces exigences dans le cadre du programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier), consulter la direction du programme.

FORMATION GÉNÉRALE

OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : SANT1003.

OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.

OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : SOCI1001.

OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : SIN4823

OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653.

OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : SANT3023.

OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600⁽¹⁾.

OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL 1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement).

⁽¹⁾ [Voir l'avis pour les exigences en français.](#)

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)
- CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)
- CPR-11 Feuille de route

Annexe M

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

CPR 7 - MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Nouveau cours est-il <u>l'équivalent*</u> à l'ancien cours (oui/non)
<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	
SINF 1613	3 cr.	SINF 1814	4 cr.	NON
SINF 1623	3 cr.	SINF 1823	3 cr.	NON
SINF 1711	1 cr.			
SINF 1722	2 cr.	SINF 1922	2 cr.	NON
SINF 2603	3 cr.	SINF 2653	3 cr.	OUI
SINF 2623	3 cr.	SINF 2752	3 cr.	OUI
SINF 2633	3 cr.	SINF 2813	3 cr.	NON
SINF 2643	3 cr.	SINF 2823	3 cr.	NON
SINF 2653	3 cr.	SINF 2833	3 cr.	NON
SINF 2712	2 cr.	SINF 2843	3 cr.	NON
SINF 2722	2 cr.	SINF 2912	2 cr.	OUI
SINF 2735	5 cr.	SINF 2922	2 cr.	OUI
SINF 2752	2 cr.	SINF 2935	5 cr.	NON
		SINF 2852	2 cr.	

SINF 3613	3 cr.	SINF 3513	3 cr.	NON
SINF 3623	3 cr.	SINF 3323	3 cr.	NON
SINF 3633	3 cr.	SINF 3533	3 cr.	NON
SINF 3643	3 cr.	SINF 3803	3 cr.	NON
SINF 3712	2 cr.	SINF 3912	2 cr.	OUI
SINF 3722	2 cr.	SINF 3922	2 cr.	OUI
SINF 3703	3 cr.	SINF 3933	3 cr.	OUI
SINF 3742	2 cr.	SINF 3942	2 cr.	OUI
SINF 4613	3 cr.	SINF 4814	4 cr.	NON
SINF 4623	3 cr.	SINF 4823	3 cr.	NON
SINF 4633	3 cr.			
SINF 4712	2 cr.	SINF 4912	2 cr.	OUI
SINF 4722	2 cr.	SINF 4922	2 cr.	OUI
SINF 4735	5 cr.	SINF 4935	5 cr.	OUI

*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

Annexe N

Formulaire CPR-8 (Modification à la banque de cours de formation générale (OFG))

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE (OFG)

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière

Banque de cours actuelle d'OFG (objectifs de la formation générale)			Banque de cours proposée d'OFG (objectifs de la formation générale)		
<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Numéro d'OFG visé</u>	<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Numéro d'OFG visé</u>
SANT 3003	Santé de la population	OFG 4	SINF 4823	Leadership et gestion de soins	OFG 4 ⁹

⁹ Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité

Annexe O

Activités de préparation à l'examen d'immatriculation (NCLEX) en 2020-2021

Date de l'atelier (toujours de 12h00-13h00)	Local de l'atelier (également offert via TEAMS et enregistrement disponible par la suite)	Thème abordé (les thèmes pourraient être déplacés selon la disponibilité des animatrices)	Animatrice (s) de l'atelier (peut être sujet à changement)
04 octobre	A119 JDV	Généralités (<i>Composition de l'examen, NCSBN, Sites d'écriture, Préparation/étude, Ressources d'études, Types de questions</i>)	Lucie-Anne Landry (UMCM)
05 octobre	A119 JDV	Ces conditions que l'on ne voit pas tous les jours	Lucie-Anne Landry (UMCM)
12 octobre	A119 JDV	Maladies auto-immunes	Lucie-Anne Landry (UMCM)
19 octobre	A119 JDV	Méli-mélo médicaments	Lucie-Anne Landry (UMCM)
20 octobre	163 JB	Connaissez-vous vos signes?	Lucie-Anne Landry (UMCM)
1 ^{er} novembre	A119 JDV	Délégation Priorisation et gestion du soins	Katia E. L. Vienneau/Lucie-Anne Landry (UMCM)
02 novembre	A119 JDV	Isolement	Katia E. L. Vienneau/Lucie-Anne Landry (UMCM)
08 novembre	A119 JDV	Tests de laboratoires et épreuves diagnostiques	Katia E. L. Vienneau/Lucie-Anne Landry (UMCM)
09 novembre	A119 JDV	Soins critiques	Isabelle Laplante Deschênes (UMCE)
15 novembre	A119 JDV	Maternité/obstétrique	Liette Andrée Landry (UMCS-B)
16 novembre	A119 JDV	Santé mentale	Lucie-Anne Landry (UMCM)
22 novembre	A119 JDV	Pédiatrie/maladies infectieuses	Liette Andrée Landry (UMCS-B)

NOTE : Les ateliers sont sur une base volontaire mais fortement recommandés. Les enregistrements seront également rendus accessibles via le site CLIC Examen autorisation infirmière permettant aux étudiants qui le souhaitent d'en faire l'écoute en asynchrone.

3. **CRÉATION D'UN RÈGLEMENT PARTICULIER POUR LE PROGRAMME DE MAÎTRISE ÈS SCIENCES (INFORMATIQUE)**

R : 05-CPR-220128

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création d'un règlement particulier pour le programme de Maîtrise ès sciences (informatique) qui prévoit que l'étudiante ou l'étudiant ayant réussi les cours INFO4004, INFO4009, INFO4017, INFO4019, INFO4023, INFO4044 ou INFO4304 ne puisse pas s'inscrire aux cours correspondants soit respectivement INFO6504, INFO6509, INFO6517, INFO6519, INFO6523, INFO6544 ou INFO6545 et doit plutôt choisir d'autres cours de la liste de cours à option. »

Vote sur R05

Pour : 9

Contre : 1

ADOPTÉE

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la création d'un règlement particulier pour le programme de Maîtrise ès sciences (informatique) qui prévoit que l'étudiante ou l'étudiant ayant réussi les cours INFO4004, INFO4009, INFO4017, INFO4019, INFO4023, INFO4044 ou INFO4304 ne puisse pas s'inscrire aux cours correspondants soit respectivement INFO6504, INFO6509, INFO6517, INFO6519, INFO6523, INFO6544 ou INFO6545 et doit plutôt choisir d'autres cours de la liste de cours à option. »

9/21-22



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

08 JAN. 2020

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR)

Le 6 janvier 2020

PAR COURRIEL



Monsieur Gilles Roy
Président
Comité des programmes
Pavillon Léopold-Taillon

Objet : Modification au programme de maîtrise ès sciences (informatique)

Monsieur le Président,

À sa réunion du 13 décembre dernier, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a adopté la résolution suivante :

R-9 CFESR-191213

« Que la proposition de modification du programme de maîtrise ès sciences (informatique), appuyé d'un règlement particulier des cours de différents cycles mutuellement exclusifs soit adoptée telle que présentée. »

Vous trouverez ci-joint la documentation liée à la modification du programme en question.

Je vous demande donc d'assurer le suivi de cette recommandation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-recteur adjoint à la recherche
et doyen,

Francis LeBlanc

p. j.

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4310
Télécopieur : 506.858.4279

fesr@umoncton.ca
www.umoncton.ca/fesr

Le 1^{er} novembre 2019

Monsieur Gilles Roy, Président
Comité des programmes
Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
Pavillon Taillon
Université de Moncton

Objet : Création d'un règlement particulier pour le programme M.Sc. Informatique

Monsieur le Vice-recteur,

Au printemps dernier, le Département d'informatique présentait une proposition de modifications de son programme de maîtrise. Comme certains des cours de 1^{er} cycle et de 2^e cycle en informatique auront une part de contenu commun, le CPS nous demande de présenter un règlement particulier qui rend ces cours de différents cycles mutuellement exclusifs. Ainsi, lors de sa réunion du 22 octobre dernier, le Conseil de la Faculté des sciences a adopté unanimement la proposition suivante :

« Proposition (E.H., J.D.) : Que le Conseil de la Faculté des sciences accepte le règlement particulier suivant pour ajout à la description de la Maîtrise ès sciences (informatique): L'étudiante ou l'étudiant ayant réussi les cours : INFO4004 - Principes de simulations, INFO4009 - Applications en temps réel, INFO4017 - Int. aux réseaux neurones, INFO4019 - Trait. auto. langage naturel⁽¹⁾, INFO4023 - Intro. aux réseaux sans fil⁽²⁾, INFO4044 - Intro. apprentissage profond ou INFO4304 - Vision par ordinateur, ne peut pas s'inscrire aux cours analogues à la maîtrise soit : INFO6504 - Principes de simulation, INFO6509 - Systèmes temps réel, INFO6517 - Réseaux de neurones, INFO6519 - Traitement du langage naturel, INFO6523 - Réseaux sans fil, INFO6544 - Apprentissage profond ou INFO6545 - Vision robotique respectivement et doit plutôt choisir d'autres cours de la liste de cours à option.

⁽¹⁾ INFO4019 - Trait. auto. langage naturel a été aboli avec la résolution R : 13-CPR-181015. Mais il n'est pas impossible, quoique peu probable, qu'un ancien puisse revenir faire une maîtrise.

⁽²⁾ INFO4023 - Intro. aux réseaux sans fil est en voie de création »

La vice-doyenne est mandatée de discuter avec le registraire du libellé du règlement et, au besoin, de le modifier de façon qu'il soit présenté de la façon la plus claire possible au répertoire.»

Comme le libellé de ce règlement est lourd, et après discussion avec le registraire, nous proposons la formulation suivante pour le répertoire :

«L'étudiante ou l'étudiant ayant réussi les cours : INFO4004, INFO4009, INFO4017, INFO4019, INFO4023, INFO4044 ou INFO4304 ne peut pas s'inscrire aux cours analogues à la maîtrise soit, respectivement : INFO6504, INFO6509, INFO6517, INFO6519, INFO6523, INFO6544 ou INFO6545 et doit plutôt choisir d'autres cours de la liste de cours à option.»

Je vous prie de bien vouloir soumettre cette proposition aux instances concernées. Veuillez agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-doyenne,
Faculté des sciences



Louise Girard

CC : Monsieur Pandurang Ashrit, doyen, Faculté des sciences
Monsieur Éric Hivet, directeur du Département d'informatique
Monsieur Francis LeBlanc, VRAR et doyen de la FESR



Le 10 octobre 2019

Dr Pandurang Ashrit, doyen
Faculté des sciences

Monsieur le doyen,

La présente est pour vous faire part d'une résolution adoptée le 10 octobre 2019 pour être traitée au prochain CFS. Cette résolution est en réponse à une demande explicite du CPR qui nous demandait de préparer un règlement particulier pour traiter des exclusions mutuelles entre les cours de 1^{er} et de 2^e cycles. En voici le libellé :

Résolution

Que le règlement particulier suivant soit ajouté à la description de la Maîtrise ès sciences (informatique) :

«

Règlement particulier

L'étudiante ou l'étudiant ayant réussi les cours : INFO4004 - Principes de simulations, INFO4009 - Applications en temps réel, INFO4017 - Int. aux réseaux neurones, INFO4019 - Trait. auto. langage naturel⁽¹⁾, INFO4023 Intro. aux réseaux sans fil⁽²⁾, INFO4044 - Intro apprentissage profond ou INFO4304 - Vision par ordinateur, ne peut pas s'inscrire aux cours analogues à la maîtrise soit : INFO6504 - Principes de simulation, INFO6509 - Systèmes temps réel, INFO6517 - Réseaux de neurones, INFO6519 - Traitement du langage naturel, INFO6523 – Réseaux sans fil, INFO6544 – Apprentissage profond ou INFO6545 – Vision robotique respectivement et doit plutôt choisir d'autres cours de la liste de cours à option.

»

⁽¹⁾ INFO4019 - Trait. auto. langage naturel a été aboli avec la résolution R : 13-CPR-181015. Mais il n'est pas impossible, quoique peu probable, qu'un ancien puisse revenir faire une maîtrise.

⁽²⁾ INFO4023 Intro. aux réseaux sans fil est en voie de création.

Adopté à l'unanimité

Veuillez agréer, Monsieur le doyen, mes salutations les meilleures.

Eric Hivet, directeur

Département d'informatique

CC : Pierrette Fortin, doyenne des études, UMCE
Yves Bourgeois, doyen des études, UMCS
Louise Girard, vice-doyenne, Faculté des sciences
Les membres de l'UARD informatique
Département d'informatique

Le 8 avril 2019

Monsieur Francis LeBlanc, président
Comité des programmes des cycles supérieurs
Doyen de la Faculté des études supérieures
Pavillon Taillon
Université de Moncton

Objet : Modifications du programme de maîtrise ès sciences (Informatique) et de la banque de cours de sigles INFO de niveau 6000

Monsieur LeBlanc,

Le Département d'informatique demande l'abolition et la création de plusieurs cours avancés de 1^{er} et de 2^e cycles en informatique afin d'actualiser ses programmes d'études. Il est proposé d'ajouter quatre des nouveaux cours de niveau 4000 à la liste des cours à option de la M.Sc. Informatique :

- INFO4301 Apprentissage machine¹
- INFO4302 Algorithmes avancés¹
- INFO4303 Progr. massivement parallèle¹
- INFO4305 Cryptographie² (soumis pour création au cours du mois d'avril 2019)

À titre d'information, vous trouverez les descriptions des cours de niveau 4000 en annexe à la présente documentation.

Par ailleurs, deux des cours de la liste actuelle de cours d'option de niveau 4000 dans le programme de maîtrise ès sciences (informatique) ont été abolis (réf : 13-CPR-181015) et devront être retirés du programme :

- INFO4016 Développement systèmes experts
- INFO4243 Les compilateurs

De plus, le Département d'informatique propose la création de quatre nouveaux cours de niveau 6000 à ajouter à la liste de cours à option, soit :

- INFO6523 Réseaux sans fil et mobiles
- INFO6544 Apprentissage profond
- INFO6545 Vision robotique
- INFO6900 Thèmes avancés en informatique

¹ La création des cours INFO4301, INFO4302 et INFO4303 a été adoptée par le CPR, résolution 12-CPR-181015.

² Le cours INFO4305 a été adopté par le Conseil de la Faculté des sciences le 25 mars 2019 et sera soumis au CPR d'ici peu.

Ces abolitions et créations entraînent des modifications au programme de maîtrise ès sciences (informatique). Lors de sa réunion du 25 mars dernier, le Conseil de la Faculté des sciences a accepté la création et l'abolition des cours ci-haut mentionnés ainsi que les modifications au profil de la M.Sc. (informatique) :

Proposition (J.C., P.D.) : « Que le Conseil de la Faculté des sciences accepte la création des cours INFO6523 – Réseaux sans fil et mobiles, INFO6544 – Apprentissage profond, INFO6545 – Vision robotique et INFO6900 – Thèmes avancés en informatique. » Adoptée à l'unanimité.

Proposition (J.C., G.M.) : « Que le Conseil de la Faculté des sciences accepte les modifications au programme de Maîtrise ès sciences en informatique. » Adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, comme il y a recoupement de matière dans certains cours de niveaux 4000 et 6000, le Département demande d'ajouter les cours suivants à la liste des cours mutuellement exclusifs :

- INFO6523 Réseaux sans fil et mobiles et INFO4023 Intro. aux réseaux sans fil
- INFO6544 Apprentissage profond et INFO4044 Intro apprentissage profond
- INFO6545 Vision robotique et INFO 4304 Vision par ordinateur

En conséquence, la proposition suivante a été mise aux voix :

Proposition (J.C., L.T.) : « Que le Conseil de la Faculté des sciences accepte les exclusions mutuelles entre les cours INFO4044 – Intro apprentissage profond et INFO6544 – Apprentissage profond, entre les cours INFO4304 – Vision par ordinateur et INFO6545 – Vision robotique, ainsi qu'entre les cours INFO4023 – Intro. aux réseaux sans fil et INFO6523 – Réseaux sans fil et mobiles. » Adoptée à l'unanimité.

Vous trouverez, en pièces jointes, une lettre explicative provenant du professeur Julien Chiasson, directeur du Département d'informatique, ainsi que les formulaires exigés. Je vous prie de bien vouloir soumettre ces propositions au Comité des programmes des cycles supérieures. Veuillez agréer, Monsieur LeBlanc, l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-doyenne,
Faculté des sciences



Louise Girard

PJ

CC : Monsieur Pandurang Ashrit, doyen, Faculté des sciences
Monsieur Julien Chiasson, directeur, Département d'informatique



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences
Département d'informatique

Le 18 mars 2019

M. Pandurang Ashrit, doyen
Faculté des sciences

Objet : Création et abolition de cours et modifications au programme M.Sc. (informatique)

Monsieur le doyen,

Le Département d'informatique vous présente une nouvelle version de sa demande de création de cours de niveau 6000 et des modifications qui s'ensuivent pour notre programme de deuxième cycle, la maîtrise ès sciences (informatique). Ces modifications tiennent aussi compte des créations et abolitions de cours au 1^{er} cycle qui ont été votées au Comité des programmes (CPR) d'octobre 2018. Notre lettre de demande initiale, au niveau du deuxième cycle, date du 21 novembre 2017. Comme le Comité des programmes supérieurs n'a pas encore traité ladite demande, nous avons décidé d'y joindre les nouvelles propositions qui ont été votées en UARD la semaine passée.

Ces changements sont surtout dus au roulement de personnel que nous avons vécu dernièrement, mais aussi d'un désir de renouvellement. Deux de nos professeurs ont récemment pris leur retraite, ce qui fait qu'ils ne sont plus disponibles pour l'enseignement de leurs spécialités. Deux nouveaux professeurs sont venus occuper leurs postes. Ces deux nouveaux professeurs viennent avec de nouvelles spécialités. Nous essayons de profiter de ces changements pour renouveler nos programmes.

Pour ce qui est du programme de maîtrise ès sciences (informatique), les changements se verront exclusivement au niveau des cours à option. Aucun des cours obligatoires n'est touché.

Lors de ses réunions d'octobre 2017 et du 14 mars 2019, l'UARD d'informatique a proposé, entre autres, que les cours suivants soient rajoutés au bloc d'options de niveau 4000 de la maîtrise ès sciences (informatique) :

- INFO4301 Apprentissage machine
- INFO4302 Algorithmes avancés
- INFO4303 Progr. massivement parallèle
- INFO4305 Cryptographie (soumis pour création en mars 2019 avec les programmes de 1^{er} cycle)

et que les cours suivants, qui ont été abolis, soient enlevés du bloc d'options de niveau 4000 :

- INFO4016 Développement systèmes experts
- INFO4243 Les compilateurs

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

(506) 858-4335

www.umoncton.ca/umcm-sciences-informatique

Ces cours ont déjà été créés ou abolis, selon le cas. Le Comité des programmes a adopté ces créations/abolition lors de sa réunion d'octobre 2018 à l'exception du cours INFO4305 qui a été soumis en mars 2019.

L'UARD a aussi proposé la création des cours suivants qui seront ajoutés au bloc d'options de niveau 6000.

- INFO6523 Réseaux sans fil et mobiles
- INFO6544 Apprentissage profond
- INFO6545 Vision robotique
- INFO6900 Thèmes avancés en informatique

Ont aussi été proposées les exclusions mutuelles suivantes :

- INFO6523 Réseaux sans fil et mobiles et INFO4023 Intro. aux réseaux sans fil ;
- INFO6545 Vision robotique et INFO4304 Vision par ordinateur ;
- INFO6544 Apprentissage profond et INFO4044 Intro apprentissage profond.

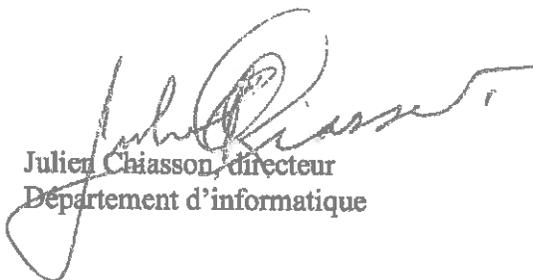
Il y a recoupement de matière entre les éléments de chaque paire de cours. Les étudiants du premier cycle seront avisés de ne pas suivre un cours du premier cycle s'ils ont l'intention de faire l'autre cours du deuxième cycle.

Dans le document ci-joint vous trouverez :

- Les propositions de l'UARD d'informatique;
- Le CPR-2 Proposition de modification de programmes;
- Les CPR-4 Sommaires des nouveaux cours;
- Le CPR-7 Modifications de la banque de cours d'une discipline;
- Le CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du répertoire.

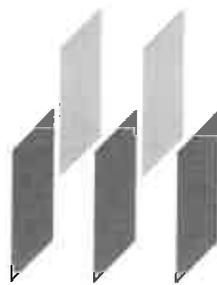
Nous tenons à remercier la vice-doyenne, Madame Louise Girard, dans la préparation de la première version de ce document. Comme pour toutes les propositions touchant les programmes de la faculté, Madame Girard met énormément de soins à ce que les dossiers soient bien préparés, voire impeccables.

En souhaitant que ces propositions trouvent gré avec le Conseil de la faculté des sciences lors de sa prochaine réunion et le Comité des programmes, veuillez agréer, Monsieur le doyen, nos salutations les meilleures.



Julien Chiasson, directeur
Département d'informatique

**Création de cours de sigle INFO et
modification de la maîtrise en informatique**



**UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON**

**Département d'informatique
Faculté des sciences**

Mars 2019

UARD d'informatique

Présentation d'une liste de création de cours de sigles d'INFO et d'une liste d'abolition de cours de sigles INFO

Lors de sa réunion d'octobre 2017, l'UARD d'informatique a proposé la création des cours de 2^e cycle suivants :

- INFO6544 Apprentissage profond
- INFO6900 Thèmes avancés en informatique

Lors de sa réunion du 14 mars 2019, l'UARD d'informatique a proposé la création des cours de 2^e cycle suivants :

- INFO6523 Réseaux sans fil et mobiles
- INFO6545 Vision robotique

Il a aussi été proposé de modifier la liste des cours à option de la M.Sc. Informatique tel que présenté au formulaire CPR-2.

Nous n'anticipons pas de besoins en ressources supplémentaires suite à ces créations et abolitions de cours.

Les propositions de l'UARD d'informatique

Voici les propositions adoptées lors de la réunion de l'UARD d'informatique tenue les 23 et 30 octobre 2017.

Proposition 3

Il est proposé que soit créé le cours INFO4301 Apprentissage machine **et que celui-ci fasse partie** des blocs d'option INFO des programmes de BIA, BIA-coop et B.Sc. majeure en informatique ainsi que **du bloc d'option de niveau 4000 de la Maîtrise en informatique.**

Adopté

Proposition 4

Il est proposé que soit créé le cours INFO4302 Algorithmes-avancés **et que celui-ci fasse partie** des blocs d'option INFO des programmes de BIA, BIA-coop et B.Sc. majeure en informatique ainsi que **du bloc d'option de niveau 4000 de la Maîtrise en informatique.**

Adopté

Proposition 5

Il est proposé que soit créé le cours INFO4303 Progr. massivement parallèle **et que celui-ci fasse partie** des blocs d'option INFO des programmes de BIA, BIA-coop et B.Sc. majeure en informatique ainsi que **du bloc d'option de niveau 4000 de la Maîtrise en informatique.**

Proposition 7

Il est proposé que soit créé le cours INFO6544 Apprentissage profond et que celui-ci fasse partie du bloc d'option de niveau 6000 de la Maîtrise en informatique.

Adopté

Proposition 8

Il est proposé que soit créé le cours INFO6900 Thèmes avancés en informatique et que celui-ci fasse partie du bloc d'option de niveau 6000 de la Maîtrise en informatique.

Adopté

Proposition 9

Il est proposé que les cours INFO4044 Intro apprentissage profond et le nouveau cours INFO6544 Apprentissage profond soient déclarés en exclusion l'un de l'autre.

Adopté

Voici les propositions adoptées lors de la réunion du 14 mars de l'UARD d'informatique.

Proposition 4

Il est proposé que soit créé le cours INFO4305 Cryptographie et que celui-ci fasse partie des blocs d'option INFO des programmes de BIA, BIA-coop, de B.Sc. (majeure informatique) et de la M.Sc. (informatique).
Adopté

Proposition 7

Il est proposé que soit créé le cours INFO6523 Réseaux sans fil et mobiles et que celui-ci fasse partie du bloc d'option INFO de niveau 6000 du programme de Maîtrise ès science (informatique).
Adopté

Proposition 8

Il est proposé que le cours INFO6523 Réseaux sans fil et mobiles et le cours INFO4023 Intro. aux réseaux sans fil soient déclarés en exclusion l'un de l'autre.
Adopté

Proposition 9

Il est proposé que soit créé le cours INFO6545 Vision robotique et que celui-ci fasse partie du bloc d'option INFO de niveau 6000 du programme de Maîtrise ès science (informatique).
Adopté

Proposition 10

Il est proposé que le cours INFO6545 Vision robotique et le cours INFO4304 Vision par ordinateur soient déclarés en exclusion l'un de l'autre.
Adopté

Proposition 11

Suite à la proposition de créer le cours INFO6545 Vision robotique et de le déclarer en exclusion mutuelle avec le cours INFO4304 Vision par ordinateur, il est proposé que le cours INFO4304 Vision par ordinateur ne fasse pas partie du bloc d'option INFO de niveau 4000 du programme de Maîtrise ès sciences (informatique).
Adopté

Le CPR 2
Proposition de modification de programme

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences

le 24 novembre 2017

Département : Informatique

Nom du programme : Maîtrise ès sciences (informatique)

Programme actuel	Proposition de modification
TABLEAU DES COURS 45 CR.	TABLEAU DES COURS 45 CR.
Obligatoires 39 CR.	Obligatoires 39 CR.
INFO6000 Thèse 33	INFO6000 Thèse 33
INFO6501 Études dirigées 3	INFO6501 Études dirigées 3
INFO6502 Méthodologie de recherche 3	INFO6502 Méthodologie de recherche 3
Cours à option 6 CR.	Cours à option 6 CR.
Choisir, en consultation avec la ou le responsable du programme, au moins 3 crédits parmi les cours ci-dessous, au moins un de ces cours doit être dans l'orientation de la thèse de l'étudiante ou de l'étudiant :	Choisir, en consultation avec la ou le responsable du programme, au moins 3 crédits parmi les cours de sigle INFO de niveau 6000, au moins un de ces cours doit être dans l'orientation de la thèse de la personne étudiante, en particulier le cours d'études dirigées. La personne étudiante devra éviter de prendre un cours de niveau 6000 qui serait en exclusion mutuelle avec un cours suivi au niveau 4000.
INFO6504 Principes de simulation 3	
INFO6509 Systèmes temps réel 3	
INFO6517 Réseaux de neurones 3	
INFO6519 Traitement du langage naturel 3	
Choisir au maximum un cours de la liste ci-dessous (1), en consultation avec la ou le responsable du programme	Choisir au maximum un cours de la liste ci-dessous(1), en consultation avec la ou le responsable du programme
INFO4015 Intelligence artificielle 3	INFO4015 Intelligence artificielle 3
INFO4016 Développement systèmes experts 3	INFO4025 Architectures avancées d'ord. 3
INFO4025 Architectures avancées d'ord. 3	INFO4028 Analyse et traitement d'images 3
INFO4028 Analyse et traitement d'images 3	INFO4035 Algorithmes syst. par. et dist 3
INFO4035 Algorithmes syst. par. et dist 3	INFO4041 Analyse perf., vérif. et valid 3
INFO4041 Analyse perf., vérif. et valid 3	INFO4301 Apprentissage machine 3
INFO4243 Les compilateurs 3	INFO4302 Algorithmes avancés 3
	INFO4303 Progr. massivement parallèle 3
	INFO4305 Cryptographie 3
Tout autre cours de niveau 6000 ou plus d'une autre discipline que l'informatique, sur approbation du Comité des études supérieures.	Tout autre cours de niveau 6000 ou plus d'une autre discipline que l'informatique, sur approbation du Comité des études supérieures.
GLOBAL 45 CR.	GLOBAL 45 CR.
(1) Cours à option du Baccalauréat en informatique appliquée. Il est exclu de suivre un cours déjà suivi pendant le baccalauréat. Ces cours, suivis lors de la Maîtrise, sont obligatoirement assortis de travaux d'envergure additionnels requérant 25 % de plus d'exigences. Le choix de ces cours est soumis à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.	(1) Cours à option du Baccalauréat en informatique appliquée. Il est exclu de suivre un cours déjà suivi pendant le baccalauréat. Ces cours, suivis lors de la Maîtrise, sont obligatoirement assortis de travaux d'envergure additionnels requérant 25 % de plus d'exigences. Le choix de ces cours est soumis à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

Le CPR 9
Informations nécessaires pour la mise à jour
du Répertoire

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

- Proposition d'un nouveau programme
- Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Maîtrise ès sciences (informatique)
- 1.2 Unité responsable
Faculté des sciences
- 1.3 Diplôme accordé
M. Sc. (informatique)
- 1.4 Durée du programme
Temps complet : 2 ans (24 mois)
Temps partiel : 5 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur
1^{er} juillet 2020

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme de Maîtrise ès sciences (informatique) permettra aux candidates et aux candidats de s'initier à la recherche et d'acquérir une connaissance approfondie dans un domaine de l'informatique, de développer une spécialisation par la recherche ou de participer à un projet d'envergure dans un des domaines de recherche du Département d'informatique. Actuellement, ces domaines de recherche pivotent autour de quatre grandes orientations en informatique appliquée à l'Université de Moncton, soit la conception et le développement de logiciels, les systèmes à base de connaissances, les systèmes et réseaux de communications et les systèmes de gestion de l'information.

Le programme de Maîtrise ès sciences (informatique) prépare la candidate ou le candidat à intégrer le marché du travail avec des connaissances spécialisées ou de poursuivre des études de troisième cycle.

Avec son cheminement à temps partiel, la Maîtrise ès sciences (informatique) permet à des professionnelles ou professionnels de l'industrie de poursuivre ou de reprendre des études afin d'acquérir une spécialisation, d'avoir une formation d'appoint ou de parfaire un domaine d'expertise.

2.2 Conditions d'admission

Sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers, la moyenne d'entrée dans l'ensemble des programmes de deuxième cycle est de 3,00 sur une échelle dont le maximum est 4,30. Un pouvoir d'appréciation est conféré à la doyenne ou au doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche si la candidate ou le candidat ne satisfait pas aux exigences de la moyenne d'entrée, mais possède, par ailleurs, une expérience ou a fait des études subséquentes à l'obtention du diplôme de premier cycle permettant de conclure qu'il ou elle possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de deuxième cycle à la suite de la recommandation du Comité des études supérieures. (Règlement universitaire 22.1)

2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

Satisfaire aux exigences de la condition générale d'admission.

Le Baccalauréat avec spécialisation en informatique avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur une échelle de 4,3 constitue l'exigence minimale d'admission.

ou

Le Baccalauréat avec une majeure en informatique associée à une mineure pertinente, avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur une échelle de 4,3 constitue l'exigence minimale d'admission, toutefois dans ce cas, des cours d'appoint pourraient être exigés.

Les dossiers qui ne remplissent pas les exigences requises peuvent être considérés sur la base des études antérieures ou de l'expérience professionnelle qui permet de conclure que la candidate ou le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de cycles supérieurs. Dans ces cas, des cours d'appoint pourraient être exigés.

Maîtriser le français parlé et écrit et avoir une connaissance fonctionnelle de l'anglais.

Une entrevue, sur place ou à distance, peut être exigée, notamment pour les dossiers qui ne remplissent pas les conditions particulières d'admission au programme.

RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Toute étudiante ou tout étudiant inscrit au programme de maîtrise doit avoir un directeur ou une directrice de thèse, au plus tard durant la deuxième session de sa première année d'études.

Chaque étudiante ou étudiant aura un comité consultatif de thèse de trois membres, proposés par son directeur ou sa directrice de thèse et approuvés par le Comité des études supérieures du département concerné. Ce comité viendra en aide à l'étudiante et à l'étudiant pour les questions importantes, tels le choix d'un sujet de thèse, le choix ou les changements de programme.

La composition du jury de thèse (quatre membres, y compris le choix de l'examineur ou de l'examinatrice externe) devra être proposée par le Comité des études supérieures du département concerné et approuvée par la **Faculté des études supérieures et de la recherche**.

La note C est le minimum requis pour satisfaire aux exigences des cours.

L'étudiante ou l'étudiant devra conserver normalement une moyenne pondérée de 2,70 pour son année de cours.

Pour la thèse, la note S ou NS est attribuée. Les changements à la thèse (s'il y a lieu) devront être faits dans un délai de six mois après la réunion du jury.

Le nombre maximum d'heures de démonstration de laboratoire, de corrections ou de consultations tutorielles pour une étudiante ou un étudiant ne doit pas dépasser dix heures par semaine.

Cours mutuellement exclusifs

«L'étudiante ou l'étudiant ayant réussi les cours : INFO4004, INFO4009, INFO4017, INFO4019, INFO4023, INFO4044 ou INFO4304 ne peut pas s'inscrire aux cours de la maîtrise soit, respectivement : INFO6504, INFO6509, INFO6517, INFO6519, INFO6523, INFO6544 ou INFO6545 et doit plutôt choisir d'autres cours de la liste de cours à option.»

Cours mutuellement exclusifs	
Cours de 1 ^{er} cycle	Cours de 2 ^e cycle
INFO4004 Principes de simulations	INFO6504 Principes de simulation
INFO4009 Applications en temps réel	INFO6509 Systèmes temps réel
INFO4017 Int. aux réseaux neurones	INFO6517 Réseaux de neurones
INFO4019 Trait. auto. langage naturel	INFO6519 Traitement du langage naturel
INFO4023 Intro. aux réseaux sans fil	INFO6523 Réseaux sans fil
INFO4044 Intro. apprentissage profond	INFO6544 Apprentissage profond
INFO4304 Vision par ordinateur	INFO6545 Vision robotique

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Cheminement à temps plein

La durée normale de la scolarité est d'une année après la première inscription au programme. Aussi, durant cette première année, l'étudiante ou l'étudiant commence ses travaux de recherche en vue de la thèse. Selon le règlement universitaire 31.8.1, le délai de soumission de la thèse en informatique est de trois ans après la fin de la durée normale de la scolarité. Pour une étudiante ou un étudiant à temps plein, la durée du programme est d'au plus quatre années complètes après la première inscription. Exceptionnellement, des prolongations totalisant un maximum d'une année pourraient être recommandées auprès de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Cheminement à temps partiel

Suite à sa première inscription au programme, l'étudiante ou l'étudiant à temps partiel suit au moins un cours par sessions d'automne et d'hiver. Durant cette période, l'étudiante ou l'étudiant à l'option de commencer ou non son inscription à la thèse. Toutefois, au plus tard à la première session suivant la fin de la scolarité, l'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire à la thèse. L'inscription à la thèse doit ensuite être maintenue pour chacune des trois sessions de l'année universitaire. Le délai de soumission de la thèse est de trois années après la fin de la scolarité. Pour une étudiante ou un étudiant à temps partiel, la durée du programme est d'au plus cinq années complètes après la première inscription. Exceptionnellement, des prolongations totalisant un maximum d'une année pourraient être recommandées auprès de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

TABLEAU DES COURS

45 CR.

Obligatoires	39 CR.
INFO6000 Thèse	33
INFO6501 Études dirigées	3
INFO6502 Méthodologie de recherche	3
Cours à option	6 CR.

Choisir, en consultation avec la ou le responsable du programme, au moins 3 crédits parmi les cours de sigle INFO de niveau 6000, au moins un de ces cours doit être dans l'orientation de la thèse de la personne étudiante, en particulier le cours d'études dirigées. La personne étudiante devra éviter de prendre un cours

de niveau 6000 qui serait en exclusion mutuelle avec un cours suivi au niveau 4000.

Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire)

Choisir au maximum **trois crédits** de la liste ci-dessous (1), en consultation avec la ou le responsable du programme

INFO4015 Intelligence artificielle	3
INFO4025 Architectures avancées d'ord.	3
INFO4028 Analyse et traitement d'images	3
INFO4035 Algorithmes syst. par. et dist	3
INFO4041 Analyse perf., vérif. et valid	3
INFO4301 Apprentissage machine	3
INFO4302 Algorithmes-avancés	3
INFO4303 Progr. massivement parallèle	3
INFO4305 Cryptographie	3

Tout autre cours de niveau 6000 ou plus d'une autre discipline que l'informatique, sur approbation du Comité des études supérieures.

GLOBAL

45 CR.

(1) Cours à option du Baccalauréat en informatique appliquée. Il est exclu de suivre un cours déjà suivi pendant le baccalauréat. Ces cours, suivis lors de la Maîtrise, sont obligatoirement assortis de travaux d'envergure additionnels requérant 25 % de plus d'exigences. Le choix de ces cours est soumis à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

2.4 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

CPR-1 Énoncé du programme

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours de formation générale (OFG)

CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire

Cours d'informatique mutuellement exclusifs

Cours d'informatique	Cours mutuellement exclusif	Motifs de l'exclusion
INFO4004 Principes de simulations	INFO6504 Principes de simulation	Recoupement de matière
INFO4009 Applications en temps réel	INFO6509 Systèmes temps réel	Recoupement de matière
INFO4017 Int. aux réseaux neurones	INFO6517 Réseaux de neurones	Recoupement de matière
INFO4019 Trait. auto. langage naturel	INFO6519 Traitement du langage naturel	Recoupement de matière
INFO4023 Intro. aux réseaux sans fil	INFO6523 Réseaux sans fil et mobiles	Recoupement de matière
INFO4044 Intro apprentissage profond	INFO6544 Apprentissage profond	Recoupement de matière
INFO4304 Vision par ordinateur	INFO6545 Vision robotique	Recoupement de matière

Annexe – Pour information

Descriptions de cours nouvellement créés ou à être créés au premier cycle

- INFO4023 - Intro. aux réseaux sans fil (3-0) 3 cr.
Préalables : INFO3220 ou INFO3221
Couche physique sans-fil : Codage, modulation, propagation des signaux. Couche liaison sans fil. Accès multiple. Protocoles de routage dans MANET: réactifs, proactifs, hybrides. Réseaux locaux IEEE802.11. Réseaux véhiculaires. Réseaux à radios cognitives. Réseaux personnels sans-fil : Bluetooth, Zigbee. Réseaux de capteurs. Internet des objets. Réseaux cellulaires. **(Soumis pour création en avril 2019)**
- INFO4301 - Apprentissage machine (3-0) 3 cr.
Préalables : INFO2012
Architectures et algorithmes d'apprentissage machine. Les thèmes abordés sont : apprentissage supervisé et non-supervisé, classification et régression, groupement, réduction de dimensionnalité, données massives (Big data), science des données, introduction à l'apprentissage profond, outils de programmation, et applications. **(En vigueur à compter de juillet 2019)**
- INFO4302 - Algorithmes avancés (3-0) 3 cr.
Préalables : INFO2012
Techniques théoriques et pratiques de résolution de problèmes informatiques dans les catégories suivantes : Entrées/sorties, Chaînes de caractères, Énumérations, Graphes, Programmation dynamique, Géométrie, Génération de nombres aléatoires suivant une loi donnée. **(En vigueur à compter de juillet 2019)**
- INFO4303 - Progr. massivement parallèle (3-0) 3 cr.
Préalables : INFO2012 et INFO3103
Introduction des concepts, langages, architectures et modèles de programmation hétérogène des processeurs massivement parallèles graphiques (GPU). Sujets abordés : programmation GPGPU avec CUDA, transfert entre CPU et GPU, stratégies d'optimisation, CUDA vs OpenCL, calcul haute performance (High Performance Computing) et applications. **(En vigueur à compter de juillet 2019)**
- INFO4304 - Vision par ordinateur (3-0) 3 cr.
Préalables : INFO2012
Techniques, algorithmes et architecture des systèmes de vision par ordinateur et de vision robotique. Les sujets traités sont : architecture matérielle et logicielle d'un système de vision, extraction des caractéristiques, reconnaissance de formes, analyse du mouvement, suivi et navigation, vision 3D, traitements temps réel, algorithmes avancés, applications pratiques et industrielles. **(En vigueur à compter de juillet 2019)**
- INFO4305 - Cryptographie (3-0) 3 cr.
Préalables : INFO2012
Objectifs de la sécurité. Algorithmes de chiffrement classiques. Classification des attaques. Cryptographie symétrique : Chiffrement de flux (masque jetable, RC4), chiffrement par bloc (DES, AES). Cryptographie asymétrique : RSA, logarithme discret. Échange Diffie-Hellman. Hachage cryptographique. Signature numérique. Code d'authentification de message. Gestion de clés. Applications : SSL/TLS, VPN, PGP, Blockchain. **(Soumis pour création en avril 2019)**

4. **MODIFICATION À LA CONDITION D'ADMISSION DE LA MINEURE EN PSYCHOLOGIE**

R : 09-CPR-220128

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique que la condition d'admission pour la mineure en psychologie passe de C à B. »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

R : 09-CPR-220128

« Que le Sénat académique accepte que la condition d'admission pour la mineure en psychologie passe de C à B. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé
et des services communautaires

SECRETARIAT GÉNÉRAL

14 DEC. 2021

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Registrariat

Le 22 octobre 2021

Université de Moncton

10/21-22

Reçu au
Bureau du VRER
le 22 octobre 2021

Le 21 octobre 2021

Monsieur Gilles C. Roy
COMITÉ DES PROGRAMMES
Président et Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton – campus de Moncton
Moncton (N.-B.)

Objet : Modification de la condition d'admission B pour la mineure en psychologie

Monsieur le Président,

La présente sert à vous informer qu'à sa réunion du 20 octobre 2021, le Conseil de la FSSSC a adopté la proposition suivante :

« Que le Conseil de la FSSSC recommande au Comité des programmes que la condition d'admission passe de C à B pour la mineure en psychologie. »

Par conséquent, vous trouverez en annexe une correspondance de la part de la directrice de l'École de psychologie ainsi que le formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire).

Cette demande faisait partie d'une série de modifications que l'école avait soumis en 2019, mais cette demande de modification à la condition d'admission a passé inaperçu puisqu'il n'y avait pas une proposition spécifique pour ce changement et donc n'a pas été traité par le Comité des programmes.

Je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

La doyenne,

Natalie Carrier

NC/cf

p.j.

cc. Elizabeth Dawes, Vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales
Geneviève Bouchard, Directrice de l'ÉPSY
Stéphanie Wheaton, Registrataire

Page 1 sur 1

Moncton, 6 octobre 2021

Madame Natalie Carrier, Ph.D.
Doyenne
Faculté des sciences de la santé et des services communautaires
Université de Moncton

Madame la Doyenne,

En octobre 2019, nous avons soumis des demandes de modifications à nos trois programmes de premier cycle. Les propositions ont été adoptées lors de la réunion du Comité de programmes du 11 juin 2021. Toutefois, nous venons d'être informées qu'une des modifications proposées n'avait pas été examinée, soit la modification de la condition d'admission à la mineure en psychologie. Par conséquent, nous vous soumettons les documents relatifs à l'examen de ce changement spécifique, soit de faire passer la condition d'admission à la mineure en psychologie de la condition d'admission C, à la condition d'admission B. À cet effet, vous trouverez en pièces jointes le formulaire CPR-10 relatif à ce changement.

Voici un résumé du contexte qui nous amenait à faire cette demande. Au printemps 2019, des discussions avec Mme Stéfanie Wheaton, alors responsable du service de l'admission, ont mis en lumière certains défis que posait la condition d'admission C qui était entrée en vigueur en septembre 2018 pour notre programme de mineure en psychologie. On apprenait que plusieurs étudiantes et étudiants, notamment des programmes de criminologie et de sociologie, souhaitaient s'inscrire à notre mineure, mais ne rencontraient pas la condition d'admission C. Nous avons donc été invités à considérer l'option de réviser cette condition d'admission, ce que nous avons fait. Notre étude de cette question nous a menés à constater que plusieurs départements ou écoles n'ont pas les mêmes conditions d'admission pour leur majeure et leur mineure (la condition étant souvent plus sévère pour la majeure) et que la condition d'admission B préparait suffisamment les étudiantes et étudiants à la réussite des cours de la mineure en psychologie.

La résolution suivante avait été adoptée lors de la réunion de l'UARD du 5 juin 2019 à laquelle prenait part Sylvie Morin du campus d'Edmundston. Notre collègue au Campus de Shippagan, Mireille Demers, étant en congé parental à ce moment était absente lors de cette réunion. M. Yves Bourgeois du campus de Shippagan avait donc été consulté.

R : 02-UARD-190605

(Lachance-Grzela/Ross-Plourde)

Que les CPR-2 et CPR-10 des programmes de mineure en psychologie soient adoptés tel que modifiés et que ceux de majeure et spécialisation en psychologie soient adoptés tels quels.

Adoptée

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute demande de renseignements supplémentaires et vous prions d'agréer, Madame la doyenne, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Mylène Lachance-Grzela

Mylène Lachance-Grzela

Directrice adjointe de l'École de psychologie

Responsable des programmes de premier cycle

Geneviève Bouchard

Geneviève Bouchard

Directrice de l'École de psychologie

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Mineure en psychologie
- 1.2 Unité responsable
Faculté des sciences de la santé et des services communautaires
- 1.3 Diplôme accordé

- 1.4 Durée du programme

- 1.5 Lieux où est offert le programme

- 1.6 Date d'entrée en vigueur
Septembre 2020

2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)
Ce programme initie l'étudiante ou l'étudiant aux connaissances scientifiques de base en psychologie, incluant sa méthode. La mineure en psychologie offre un complément de formation qui, lorsque combiné à un programme de majeure d'autres disciplines appartenant tant aux sciences humaines qu'aux sciences naturelles, peut être propice à la poursuite d'études supérieures (ex. : études en orthophonie si la majeure est en linguistique, études en psychobiologie si la majeure est en biologie, etc.).
- 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)
Les cours disponibles dans le cadre de la mineure étant essentiellement les mêmes que ceux de la majeure, les stratégies pédagogiques utilisées sont essentiellement les mêmes que celles du programme de majeure en psychologie : cours magistraux, exercices en laboratoires, projets.
- 2.3 Conditions d'admission
- Condition " A "
 - **Condition " B "**
 - Condition " C "
 - Condition " D "
 - Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

FORMATION FONDAMENTALE	24 CR.
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE	21 CR.
Obligatoires	9 CR.
PSYC1000 Introduction à la psychologie	3
PSYC1700 Intro à la psychologie appliquée	3
PSYC2001 Méthodes de recherche en psych.	3
Cours à option	12 CR.
Choisir 3 crédits de sigle PSYC de niveau 2000.	3
Choisir 9 crédits de sigle PSYC de niveau 3000 ou 4000.	9
COURS DES DISCIPLINES CONNEXES	3 CR.
Obligatoire	3 CR.
STAT2653(1) Statistique descriptive	3
GLOBAL	24 CR.

(1) Dans le cas où vous avez déjà réussi ce cours, dans le cadre de votre majeure ou d'un autre programme, veuillez choisir 3 crédits parmi les cours à option PSYC.

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)

CPR-10 Information nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

5. MODIFICATIONS À LA MAÎTRISE EN SCIENCES APPLIQUÉES

R : 10-CPR-220128

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Maîtrise ès sciences appliquées. »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

R : 09-CPR-220128

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Maîtrise ès sciences appliquées. »

R : 14-CPR-220128

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux règlements particuliers et aux conditions particulières d'admission. »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

R : 09-CPR-220128

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements particuliers et aux conditions particulières d'admission pour le programme de Maîtrise ès sciences appliquées. »

12/21-22



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche

Registrariat

Le 7 octobre 2021

Université de Moncton

Reçu au
Bureau du VRER
le 7 octobre 2021

Le 29 sept 2021

SECRETARIAT GÉNÉRAL
14 DEC. 2021
UNIVERSITÉ DE MONCTON

PAR COURRIEL

Monsieur Gilles Roy
Président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Modifications au programme de Maîtrise en sciences appliquées

Monsieur le Président,

À sa réunion du 10 septembre 2021, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a approuvé unanimement les modifications au programme de Maîtrise en sciences appliquées que lui a soumis le Comité des programmes de cycles supérieurs.

R-03-CFESR-210910 : Que la modification du programme de maîtrise en sciences appliquées soit adoptée telle que présentée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-doyen,

Benoit Doyon-Gosselin

p. j.



Le 2 novembre 2020

Monsieur Francis LeBlanc
Vice-recteur adjoint à la recherche
Doyen, Faculté des études supérieures
Pavillon Léopold-Taillon
Université de Moncton

Objet : Modifications à la Maîtrise ès sciences appliquées

Monsieur le Doyen,

La Faculté d'ingénierie aimerait apporter des changements à la maîtrise ès sciences appliquées (M.Sc.A.), suite à l'évaluation du programme en 2016 et les recommandations du Sénat académique. Le rapport des évaluateurs externes a été soumis à la fin décembre 2015. Suivant cette évaluation et le rapport des évaluateurs externes, des recommandations ont été formulées et adoptées au Sénat académique du 30 août 2016 et à la réunion du Conseil des gouverneurs du 24 septembre 2016.

En guise de rappel, les recommandations suivantes ont été adoptées par le Conseil des gouverneurs à sa réunion du 24 septembre 2016 (R :12-CGV-160924) suivant la recommandation du Sénat académique (R :17-SAC-160830).

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté d'ingénierie examine les contenus de cours en méthodologie aux études supérieures à la lumière des commentaires des évaluateurs.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté considère d'ajouter aux exigences du programme la préparation d'un plan de formation devant être déposé au CES à la fin de la première session d'inscription. Ce plan serait préparé par la directrice ou le directeur de thèse en collaboration avec l'étudiante ou l'étudiant et expliciterait, entre autres, la thématique du projet de thèse, le type d'encadrement convenu et un échéancier quant à l'avancement des travaux.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté, en collaboration avec la FESR, considère de modifier le Rapport annuel d'avancement de l'étudiante ou de l'étudiant de 2e cycle afin d'en faire un rapport produit deux fois par année.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté ajoute aux règlements particuliers de la M.Sc.A. la possibilité d'être admis après une propédeutique et qu'elle établisse les paramètres d'une telle propédeutique.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté d'ingénierie révise et modifie les plans de cours du programme en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et qu'on s'assure d'insérer les autres composantes essentielles du plan de cours telles que précisées dans l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton (Répertoire universitaire).

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté examine les moyens de mieux exploiter son réseau d'employeurs et d'anciens diplômés et diplômées dans le but d'élargir les possibilités de stages et de projets de recherche appliquée en partenariat avec des entreprises.

Suite à une analyse des besoins de formation à la maîtrise, et après consultations avec les professeurs et professeurs de la Faculté, les modifications suivantes sont proposées :

1. Abolir les deux cours de *Méthodes avancées en ing.* pour les remplacer par deux cours avec des contenus plus appropriés
2. Permettre aux étudiantes et étudiants de suivre le cours GGEN7020 *Méthodes exp.* à leur choix, en remplacement du cours GGEN6020 ou GGEN6025.
3. Éliminer les règlements particuliers de la maîtrise
4. Modifier les conditions d'admission pour exiger deux lettres de recommandation au lieu de trois, et ajouter une phrase indiquant que l'étudiante ou l'étudiant doit avoir une direction de thèse à l'admission.

Les résolutions adoptées par le conseil de la Faculté sont :

Proposition CFI200901-05 (Y. Bouslimani, G. LaPlante)

Que le conseil adopte les changements proposés au programme de maîtrise en sciences appliquées.

Adoptée

Proposition CFI201013-01 (G. Poitras, Y. Bouslimani)

Le conseil de la Faculté recommande les changements suivants au programme M.Sc.A. :

- *Abroger les règlements particuliers du programme M.Sc.A. présentés au tableau 1.*
- *Ajouter la condition d'admission suivante : « La candidate ou le candidat doit s'assurer qu'une professeure ou un professeur accepte de superviser la recherche ».*

- Réduire le nombre de lettres de recommandation de trois (3) à deux (2).

Adoptée

Les modifications sont résumées comme suit :

1. Abolir les deux cours de *Méthodes avancées en ing.* pour les remplacer par deux cours avec des contenus plus appropriés

Ces deux cours (GGEN6010 et GGEN6090) ont fait l'objet de recommandations spécifiques des évaluateurs externes, et la recommandation 1 du Sénat académique. Les départements de la Faculté ont été consultés sur le contenu, le CÉS a étudié les contenus actuels et les besoins de formation à la maîtrise. Les deux cours actuels seront remplacés par deux cours :

- GGEN6020 Méthodes numériques en ing. : ce cours servira d'introduction aux différentes méthodes numériques de résolution de problème (résolution de systèmes d'équation, discrétisation, convergence, éléments finis). Les étudiantes et étudiants pourront ensuite approfondir leurs connaissances dans un cours d'études dirigées, selon le projet de recherche.
- GGEN6025 Méthodes d'optimisation d'ing. : Ce cours servira d'introduction aux différentes méthodes d'optimisation (méthodes classiques et métaheuristiques).

2. Permettre aux étudiantes et étudiants de suivre le cours GGEN7020 *Méthode expériment. en Sc. App.* à leur choix, en remplacement du cours GGEN6020 ou GGEN6025.

Puisque plusieurs projets de recherche sont de nature expérimentale, la Faculté désire permettre aux étudiantes et étudiants de la maîtrise de suivre le cours GGEN7020 du doctorat en sciences appliquées. Au lieu d'avoir deux cours magistraux obligatoires (GGEN6020 et GGEN6025), les étudiantes et étudiants choisiraient deux cours parmi une liste de trois : GGEN6020, GGEN6025 ou GGEN7020, selon leur projet de recherche. Cette recommandation faisait partie des recommandations des évaluateurs externes.

Les étudiantes et étudiants qui réussiront le cours GGEN7020 à la maîtrise n'auront pas à le reprendre au doctorat.

Proposition CES201102-01 (G. Poitras, G. Abou-Samra)

Que les étudiantes et étudiants de programme de D.Sc.A. ayant réussi le cours GGEN7020 à l'intérieur du programme de M.Sc.A. soient exemptés de faire les trois crédits du cours GGEN7020 obligatoire du programme D.Sc.A.

Adopté par consensus

3. Éliminer les règlements particuliers de la maîtrise

La Faculté propose d'éliminer les règlements particuliers de la maîtrise. En effet, ces règlements ne sont pas appliqués, et plusieurs existent déjà dans les règlements de deuxième et troisième cycle. Le tableau suivant résume les justificatifs pour éliminer l'ensemble des règlements particuliers.

Règlement actuel	Justification pour enlever ceci
L'étudiante ou l'étudiant doit avoir un directeur ou une directrice de thèse, au plus tard durant la deuxième session de sa première année d'études.	Inclus dans le règlement 31.3.1
Chacune ou chacun aura un comité consultatif de thèse de trois membres, proposés par son directeur ou sa directrice de thèse et approuvés par le Comité des études supérieures de la Faculté. Ce comité viendra en aide à l'étudiante ou à l'étudiant pour les questions importantes, tels le choix d'un sujet de thèse, le choix ou les changements de programme.	La Faculté n'a jamais fait ceci pour la maîtrise. Ce serait trop lourd pour le corps professoral (comité pour chacun de nos 20 étudiantes et étudiants de la maîtrise).
La composition du jury de thèse (quatre membres, y compris le choix de l'examineur ou de l'examinatrice externe) devra être proposée par le comité des études supérieures de la Faculté et approuvée par le conseil de la Faculté.	L'approbation est faite par la présidence du CÉS et de la FESR. N'est pas approuvé au conseil de la Faculté, règlement 31.5
La note C est le minimum requis pour satisfaire aux exigences des cours.	Inclus dans le règlement 26.9
L'étudiante ou l'étudiant devra normalement conserver une moyenne pondérée de 2,70 pour son année de cours.	Inclus dans le règlement 26.17
Pour la thèse, la note S ou NS est attribuée. Les changements à la thèse (s'il y a lieu) devront être faits dans un délai de six mois après la délibération du jury.	Inclus dans le règlement 31.7.6 (note S/NS) Inclus dans le règlement 31.7.4 (délai)
Après avoir complété le cours GGEN6040, l'étudiante ou l'étudiant sera appelé à présenter publiquement son sujet de recherche et l'avancement des travaux de recherche de sa maîtrise pour évaluation par le comité des études supérieures.	La Faculté n'a jamais fait ceci.

Le nombre maximum d'heures de travaux de démonstration de laboratoire, de correction ou de consultations tutorielles pour une étudiante ou un étudiant ne doit pas dépasser dix heures par semaine.

La Faculté n'applique pas ceci.

4. Modifications aux conditions d'admission

Les modifications proposées aux conditions d'admission ont pour but de simplifier le processus et mieux gérer les attentes des étudiantes et étudiants. Au doctorat, seulement deux lettres de recommandation sont demandées, alors il semble inutile d'être plus exigeant à la maîtrise. Et quant à la condition de supervision, il s'agit ici de mettre clair au niveau de l'admission ce qui se passe en pratique. La Faculté n'accepte personne à la maîtrise dont aucune professeure ou aucun professeur n'a démontré d'intérêt pour la supervision de thèse. Il est invraisemblable de faire venir des étudiantes et étudiants au Canada puis de leur dire que personne ne veut les superviser.

Afin d'opérationnaliser ces changements, la Faculté a préparé les formulaires CPR suivants :

- Un formulaire CPR-2 (modification de programme) pour la M.Sc.A.
- Deux formulaires CPR-4 (création d'un nouveau cours) pour le GGEN6020 et GGEN6025
- Deux formulaires CPR-6 (abolition d'un cours) pour abolir les cours GGEN6010 et GGEN6090
- Un formulaire CPR-10 (information pour la mise à jour du répertoire)

Vous trouverez ci-joint les 6 formulaires dûment remplis.

En souhaitant que le tout soit à votre satisfaction et à celle du Comité de programmes de la FESR, je vous prie d'agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gabriel Cormier, ing., Ph.D.
Doyen

p. j. Formulaires

c. c. M. Gérard Poitras, vice-doyen et président du CÉS, Faculté d'ingénierie

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Ingénierie le 2 novembre 2020

Département: _____

Nom du programme : **Maîtrise ès sciences appliquées**

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification	
<i>Obligatoires</i>	45 CR.	<i>Obligatoires</i>	4539 CR.
GGEN6000 Thèse	30	GGEN6000 Thèse	30
GGEN6010 Méthodes avancées d'ing. I	3	GGEN6010 Méthodes avancées d'ing. I	3
GGEN6030 Études dirigées I	3	GGEN6030 Études dirigées I	3
GGEN6040 Études dirigées II	3	GGEN6040 Études dirigées II	3
GGEN6055 Séminaire de recherche en ing.	3	GGEN6055 Séminaire de recherche en ing.	3
GGEN6090 Méthodes avancées d'ing. II	3	GGEN6090 Méthodes avancées d'ing. II	3
		<i>Option (choisir 2 cours parmi la liste)</i>	6 CR.
		GGEN6020 Méthodes numériques en ing.	3
		GGEN6025 Méthodes d'optimisation d'ing.	3
		GGEN7020 Méthode experimen. en Sc. App.	3

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Maîtrise ès sciences appliquées
- 1.2 Unité responsable
Faculté d'ingénierie
- 1.3 Diplôme accordé
M.Sc.A.
- 1.4 Durée du programme
2 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur
Juillet 2021

2. Description du programme

2.1 Règlements particuliers (enlever)

~~L'étudiante ou l'étudiant doit avoir un directeur ou une directrice de thèse, au plus tard durant la deuxième session de sa première année d'études.~~

~~Chacune ou chacun aura un comité consultatif de thèse de trois membres, proposés par son directeur ou sa directrice de thèse et approuvés par le Comité des études supérieures de la Faculté. Ce comité viendra en aide à l'étudiante ou à l'étudiant pour les questions importantes, tels le choix d'un sujet de thèse, le choix ou les changements de programme.~~

~~La composition du jury de thèse (quatre membres, y compris le choix de l'examineur ou de l'examinatrice externe) devra être proposée par le Comité des études supérieures de la Faculté et approuvée par le Conseil de la faculté.~~

~~La note C est le minimum requis pour satisfaire aux exigences des cours.~~

~~L'étudiante ou l'étudiant devra normalement conserver une moyenne pondérée de 2,70 pour son année de cours.~~

~~Pour la thèse, la note S ou NS est attribuée. Les changements à la thèse (s'il y a lieu) devront être faits dans un délai de six mois après la délibération du jury.~~

~~Après avoir complété le cours GGEN6040, l'étudiante ou l'étudiant sera appelé à présenter publiquement son sujet de recherche et l'avancement des travaux de recherche de sa maîtrise pour évaluation par le Comité des études supérieures.~~

~~Le nombre maximum d'heures de travaux de démonstration de laboratoire, de correction ou de consultations tutorielles pour une étudiante ou un étudiant ne doit pas dépasser dix heures par semaine.~~

2.2 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

La maîtrise ès sciences appliquées permet à l'étudiante ou l'étudiant d'acquérir des connaissances approfondies nécessaires pour l'analyse et la solution de problèmes complexes relevant principalement du génie civil, électrique ou mécanique, ou de plusieurs de ces disciplines. L'étudiante ou l'étudiant pourra apprendre et appliquer des méthodologies appropriées à la recherche en ingénierie et accéder aux études doctorales. Les diplômées ou diplômés peuvent opérer dans les secteurs de la recherche, l'industrie, les gouvernements et l'enseignement.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

Sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers, la moyenne d'entrée dans l'ensemble des programmes de deuxième cycle est de 3,00 sur une échelle dont le maximum est 4,30. Un pouvoir d'appréciation est conféré à la doyenne ou au doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche si la candidate ou le candidat ne satisfait pas aux exigences de la moyenne d'entrée, mais possède, par ailleurs, une expérience ou a fait des études subséquentes à l'obtention du diplôme de premier cycle permettant de conclure qu'il ou elle possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de deuxième cycle à la suite de la recommandation du Comité des études supérieures. (Règlement universitaire 22.1)

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION

Pour être admis au programme de maîtrise ès sciences appliquées, l'étudiante ou l'étudiant devra :

- détenir le baccalauréat en ingénierie spécialisé dans le domaine de la thèse de maîtrise envisagée ou avoir une formation équivalente;
- satisfaire aux exigences de la condition générale d'admission;
- faire parvenir 2 à 3 lettres de recommandation, dont 1 à 2 provenant d'un professeur ou d'une professeure lui ayant enseigné;
- soumettre un sommaire décrivant son champ d'intérêt;
- **s'assurer qu'une professeure ou un professeur accepte de superviser la recherche;**
- avoir une connaissance fonctionnelle de l'anglais.

~~Le programme de maîtrise ès sciences appliquées à temps partiel est offert par l'Éducation permanente. (enlever)~~

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

MAÎTRISE ÈS SCIENCES APPLIQUÉES

Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Programmes de cycle supérieur)

Pour être admis au programme de maîtrise ès sciences appliquées, l'étudiante ou l'étudiant doit être titulaire d'un baccalauréat en ingénierie spécialisé dans le domaine d'études choisi ou avoir une formation équivalente.

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

TABLEAU DES COURS	45 CR.
Obligatoires	39 CR.
GGEN6000 Thèse	30
GGEN6030 Études dirigées I	3
GGEN6040 Études dirigées II	3
GGEN6055 Séminaire de recherche en ing.	3
Option (choisir 2 cours parmi la liste)	6 CR.
GGEN6020 Méthodes numériques en ing.	3
GGEN6025 Méthodes d'optimisation en ing.	3
GGEN7020 Méthode experimen. en Sc. App.	3
GLOBAL	45 CR.

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

6. RÉSOLUTIONS TRANSMISES POUR INFORMATION

R : 03-CPR-211105

« Que le Comité des programmes accepte que le système de notation pour les cours NUAL3100 Pratique professionnelle I et NUAL4100 Pratique professionnelle II passe du système de notation alphabétique au système de notation Succès/Insuccès et que, pour des raisons exceptionnelles, cette modification entre en vigueur immédiatement. »

R : 04-CPR-211105

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours PSYC8400 Internat. »

R : 03-CPR-211210

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat en informatique appliquée, du Baccalauréat en informatique appliquée – régime coopératif, du Baccalauréat ès sciences (majeure en informatique), de la Mineure en informatique et de la deuxième concentration en informatique. »

R : 04-CPR-211210

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : INFO3221 Réseaux informatiques, INFO4023 Intro. aux réseaux sans fil et INFO4305 Cryptographie. »

R : 05-CPR-211210

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours INFO3220 Réseaux d'ordinateurs et INFO4022 Réseaux locaux. »

R : 06-CPR-211210

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée à la banque de cours de la discipline INFO. »

R : 07-CPR-211210

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée à la banque de cours de formation générale (OFG). »

R : 03-CPR-220114

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées au programme, que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SINF1814 Fondements science infirmière, SINF1823 Santé et chronicité, SINF1922 Soins aînés et éval. physique, SINF2813 Chronicité et acuité I, SINF2823 Chronicité et acuité II, SINF2833 Chronicité et acuité III, SINF2843 Santé et acuité, SINF2852 Laboratoire en soins infirmiers, SINF2912 Soins et chronicité, SINF2922 Soins et chronicité ou acuité, SINF2935 Soins et acuité, SINF3803 Santé des populations, SINF3513 Périnatalité, SINF3323 Approche inf. : enfant famille, SINF3533 Approche inf. : santé mentale, SINF3912 Soins périnatalité et pédiatrie, SINF3922 Soins santé mentale, SINF3933 Soins médecine ou chirurgie, SINF3942 Soins santé communautaire, SINF4803 Théories et tendances, SINF4814 Santé et complexité, SINF4823 Leadership et gestion de soins, SINF1912 Soins et complexité I, SINF4922 Soins et complexité II et SINF4935 Préceptorat. »

R : 04-CPR-220114

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées au programme, que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : SINF1613 Personne en santé I, SINF1623 Personne en santé II, SINF1711 Soins personnes en santé I, SINF1722 Soins personnes en santé II, SINF2603 Santé et chronicité I, SINF2623 Santé et chronicité II, SINF2633 Santé et chronicité III, SINF2643 Santé et chronicité IV, SINF2712 Soins et chronicité I, SINF2722 Soins et chronicité II, SINF2735 Soins et chronicité III, SINF3613 Santé et acuité I, SINF3623 Santé et acuité II, SINF3633 Santé et acuité III, SINF3643 Santé et acuité IV, SINF3712 Soins et acuité I, SINF3722 Soins et acuité II, SINF3703 Soins et acuité III, SINF3742 Soins et acuité IV, SANT3003 Santé de la population, SINF4613 Santé et complexité I, SINF4623 Santé et complexité II, SINF4633 Santé et complexité III, SINF4712 Soins et complexité I, SINF4722 Soins et complexité II et SINF4735 Préceptorat. »

R : 05-CPR-220114

« Sous réserve de l'adoption des modifications apportées au programme, que le Comité des programmes accepte les modifications apportées à la banque de cours de la discipline SINF. »

R : 04-CPR-220128

« Que le Comité des programmes annule la recommandation **R : 02-CPR-191206**. »

R : 06-CPR-220128

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil de la Maîtrise ès sciences (informatique). »

R : 07-CPR-220128

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : INFO6523 Réseaux sans fil et mobiles, INFO6544 Apprentissage profond, INFO6545 Vision robotique et INFO6900 Thèmes avancés en informatique. »

R : 08-CPR-220128

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée à la banque de cours de la discipline INFO. »

R : 11-CPR-220128

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours GGEN6020 Méthodes numériques en ing. et GGEN6025 Méthodes d'optimisation en ing. »

R : 12-CPR-220128

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours GGEN6010 Méthodes avancées d'ing. I et GGEN6090 Méthodes avancées d'ing. II. »

R : 13-CPR-220128

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline GGEN. »